This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1018
.G87
G88

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817
LIBRARIES

5

ÉTUDE

SUR

NICOLAS DE GROUCHY

(Nicolaus Gruchius Rothomagensis)

ET SON FILS

EMOLLIE DE GROUCHY

Sieur de La Rivière

PAR

LE VICOMTE DE GROUCHY

SECRÉTAIRE D'AMBASSADE

&

ÉMILE TRAVERS

ANCIEN CONSEILLER DE PRÉFECTURE

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

PARIS

HONORÉ CHAMPION

15, Quai Malaquais

PARIS

F. LE BLANC-HARDEL

2 & 4, Rue Froide

1878

A M. le Comte Paul Riant,
hommage de profond respect,
Emile Travers

NICOLAS DE GROUCHY

ET SON FILS

TIMOTHÉE DE GROUCHY

renonçant aux traditions de sa race, abandonna l'épée pour la plume, et les luttes meurtrières pour les combats oratoires.

Nicolas de Grouchy, philosophe et humaniste, se fit, à Paris, à Bordeaux et à Coïmbre, l'instituteur zélé d'une jeunesse studieuse, écrivit des livres remplis d'une érudition profonde, et fut l'ami des savants les plus distingués de son époque. Ses traductions d'Aristote sont oubliées aujourd'hui; mais son traité, De Comitiis Romanorum, *sera toujours consulté avec fruit, et sa version de l'*Histoire de l'Inde, *de Fernand Lopez de Castanheda, eut, lors de sa publication, une influence considérable sur le développement des connaissances géographiques en Europe. Toute consacrée à un labeur assidu et désintéressé, sa vie fut celle d'un homme utile, et lui mérite une place des plus honorables parmi les illustrations de la province de Normandie.*

Son fils, controversiste religieux, plein de fougue et de savoir, est un écrivain original

que, jusqu'ici, les biographes ont eu le tort d'oublier.

Ces recherches sur Nicolas et Timothée de Grouchy nous ont permis d'étudier quelques points peu connus de l'histoire littéraire et religieuse de notre pays. Puissent-elles, à ce titre, offrir quelque intérêt au lecteur !

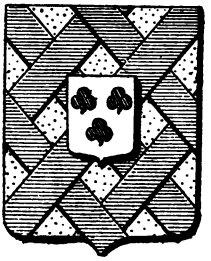

Armes actuelles de la famille de Grouchy.

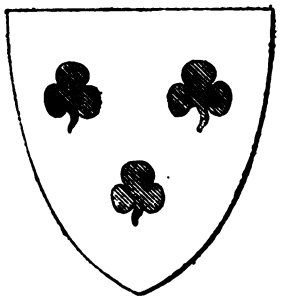

Armes de Nicolas et de Timothée de Grouchy.

Signature de Nicolas de Grouchy.

CHAPITRE I.

Une citation de Montaigne. — La famille de Grouchy. — Nicolas de Grouchy. — Date approximative de sa naissance. — Son enfance. — Il se rend à Paris. — Gentilshommes professeurs. — Maîtres étrangers : Jean de Celaya, les Gouvéa, Jacques de Teyve, Antoine Leytao, Belchior de Belliago, Antoine Pinho, Jean Ribeyro. — Relations de Grouchy avec la colonie portugaise de Sainte-Barbe.— André de Gouvéa emmène Grouchy à Bordeaux.

MONTAIGNE dit dans ses *Essais* : « Quant à moy, i'auois plus de six ans, auant que i'entendisse non plus de François ou de Perigordin, que d'Arabesque : et sans art, sans liure, sans grammaire ou precepte, sans fouet et sans larmes, i'auois appris du Latin, tout aussi pur que mon maistre d'escole le sçavoit : car ie ne

le pouuois auoir meslé ny altéré. Si par essay on me vouloit donner vn theme, à la mode des colleges; on le donne aux autres en François, mais à moy il me le falloit donner en mauuois Latin, pour le tourner en bon. Et NICOLAS GROUCHI, qui a escript *de comitiis Romanorum*, Guillaume Guerente, qui a commenté Aristote, George Bucanan, ce grand poëte Escossois, Marc Antoine Muret, que la France et l'Italie recognoist pour le meilleur orateur du temps, mes precepteurs domestiques, m'ont dit souvent que i'auois ce langage en mon enfance, si prest et si à main, qu'ils craignoient à m'accoster (1). »

C'est en lisant ce passage que l'un de nous, qui a l'honneur d'appartenir à la même famille que le professeur de Michel de Montaigne, conçut le dessein de rechercher quelle avait pu être la vie de ce Grouchy sur lequel, en sa qualité de cadet, les généalogies ne donnaient que de rares détails et auquel peu de biographes avaient daigné consacrer un article. Il consulta les archives de Lisbonne et de Coïmbre et les bibliothèques publiques de Berne, de Pétersbourg, d'Upsala et de Rome (2). D'un autre côté, MM. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale ;

(1) Michel de Montaigne, *Essais*, édit. Courbet et Royer, liv. I, ch. XXV; *De l'Institution des enfants*, t. I, p. 214, 215.

(2) Ces riches dépôts ont été gracieusement ouverts à M. le vicomte de Grouchy pendant ses séjours diplomatiques en Portugal, en Suisse, en Russie, en Suède et en Italie.

Geffroy, directeur de l'École française de Rome; Ferdinand Denis, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Eugène d'Auriac, de la Bibliothèque nationale; Charles de Beaurepaire, correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Seine-Inférieure; Eugène de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie; Gosselin, archiviste de la Cour d'appel de Rouen; le vicomte Robert d'Estaintot et Louis de Merval, de Rouen; de Larbre, du Havre; de Richemond, archiviste du département de la Charente-Inférieure; Léopold Delayant, bibliothécaire de la ville de La Rochelle; Sahlin, recteur de l'Université d'Upsala; Fetscherin, conservateur de la Bibliothèque de Berne; Birk, directeur de la Bibliothèque impériale et royale de Vienne, et plusieurs autres savants, voulurent bien nous guider dans nos recherches et nous communiquer de précieuses indications. Nous les prions de recevoir ici l'expression de notre respectueuse gratitude. Les documents ainsi réunis et ceux qui sont conservés dans la famille de Grouchy, joints aux renseignements donnés par La Croix du Maine (1), de Thou (2), Scévole

(1) *Les Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de du Verdier*, édit. de Rigoley de Juvigny. Paris, 1777, 6 vol. in-4°.

(2) *Histoire universelle*, traduite sur l'édition latine de Londres. Paris, 1734, in-4°, t. V, p. 555, 556 (livre LIV). — V. aussi les *Éloges des Hommes savants*, tirés de l'Histoire de M. de Thou, par Antoine Teissier. Leyde, 1715, 4 vol. in-12.

de Sainte-Marthe (1), Grævius (2), Moréri (3), Weiss (4), Théodore Lebrethon (5), MM. Haag (6), Jules Quicherat (7) et Gaullieur (8), et divers manuscrits inédits (9), nous ont permis de reconstituer les phases les plus importantes de la vie de Nicolas de Grouchy, d'étudier le milieu dans lequel il a vécu, d'analyser ses œuvres et de compléter ainsi les travaux de nos devanciers.

Les Grouchy sont des gentilshommes de nom et d'armes, connus dès le XIe siècle, originaires de la Haute-Normandie, où ils ont presque toujours habité et où ils ont possédé de nombreuses

(1) *Scævolae Sammarthani Poemata et Elogia*. Augustodori Pictonum, 1606; in-12, p. 88, 89.

(2) *Thesaurus antiquitatum romanarum*, t. I.

(3) *Le Grand Dictionnaire historique*, édit. de 1759, t. V, p. 407.

(4) *Biographie universelle ancienne et moderne* (de Michaud), t. XVIII, p. 554. — V. aussi la *Nouvelle Biographie universelle* (de Didot), t. XXII, p. 221.

(5) *Biographie normande*. Rouen, 1858; in-8°, t. II, p. 174.

(6) *La France protestante*. Paris, 1855; in-8°, t. V, p. 373.

(7) *Histoire de Sainte-Barbe*. Paris, 1860-64; 3 vol. in-8°, t. I, *passim*.

(8) *Histoire du Collége de Guyenne*. Paris, 1874; in-8°, *passim*.

(9) Notamment: *Preuves de noblesse des familles du bailliage de Caux*, tirées des registres de l'Echiquier, du Tabellionnage, etc., provenant des recherches de M. Bigot, faites de 1590 à 1630. Ms. de la Bibliothèque de Rouen, fonds Martainville Y.5; — *Athenæ Normannorum veteres ac recentes seu Syllabus auctorum qui oriundi sunt e Normannia*, etc. (par le P. Martin, cordelier). Ms. de la Bibliothèque de Caen; — le dossier Grouchy, à la Bibliothèque nationale (*Cabinet des titres*).

et importantes seigneuries (1). Plusieurs membres de cette famille se fixèrent également dans le Cotentin, le Bessin, le Beauvaisis, en Angleterre et dans l'Archipel anglo-normand.

Henri et Robert de Grouchy prirent part à la septième croisade.

Les frères Louis et Jean de Grouchy se signalèrent parmi les plus vaillants défenseurs de la Normandie ; leurs terres furent confisquées par le roi d'Angleterre, Henri V, et données à Thomas Maisterson.

Philippot de Grouchy, bâtard de Montérollier, fut au nombre des braves qui, sous la conduite de Ricarville, surprirent la ville de Rouen, le 23 février 1432, et qui, tombés au pouvoir des Anglais, subirent une mort horrible sur la place du Vieux-Marché (2).

(1) Notamment celles de Montérollier, Fontaine-Lavaganne, Écorchebœuf, La Chaussée sur Longueville, Bressy, La Motte d'Estrimont, La Rivière, Greny, Soquentot, La Mare-Gouvis, Le Val-Cabot, Villette, Condécourt, Sagy, Robertot, etc., en Normandie et dans le Vexin.

(2) V. Ch. de Beaurepaire, *Notes sur la prise du château de Rouen par Ricarville*, dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen* (1855-56). On y trouve le compte suivant, rendu par le bourreau qui avait, peu de temps avant, brûlé Jeanne d'Arc.

« A Geuffray Therrage, pour avoir traisné sur une claye au bout d'une charrette Pierre de Biou, eschelleur, depuis les prisons du Roy nostre sire jusques au Viel-Marché, et audit lieu l'avoir décapitté, escartellé, et pendu ses quatre membres aux quatre portes, le corps au gibet, et assis sa teste sur une lance et aussy avoir semblablement décapitez les personnes dont les noms ensuivent, c'est assavoir..... Philippot de Grouchy, bastar, de Montéraullier.....

Le sire Jean de Grouchy (1), surnommé le *Père des Cauchois*, lutta sans relâche contre la domination anglaise, et périt glorieusement, ainsi que cent quatre habitants de la ville, à l'assaut de Harfleur, le 4 novembre 1436. Des fondations charitables dues à la famille de Grouchy et une statue élevée, il y a quelques années (2), au héros normand, consacrent le souvenir de ce brillant fait d'armes.

Collard ou Nicolas de Grouchy, chevalier, seigneur de La Cauchie, fut, en 1470, créé pannetier du duc de Guyenne, frère du roi, exerça cette charge pendant environ cinquante ans et mourut centenaire.

Nous ne nous étendrons pas plus longtemps ici sur les illustrations de la famille de Grouchy, nous réservant d'en faire par la suite l'objet d'un travail étendu. Nous nous bornerons à rappeler que, sous l'ancienne monarchie, plusieurs de ses membres obtinrent des grades élevés dans l'armée et la marine, et des charges importantes dans les parlements, entrèrent dans l'ordre de Malte, dans les chapitres nobles, dans les pages de la

traistres, à ce condamnés pour leurs démerittes et lesquels, par l'entreprise dudit de Bihou, estoient entrés dans le chastel de Rouen, et depuis gaigné sur eux à force d'armes, les parties à lui taxéez montant en somme cxi liv. xiii s., etc. »

(1) Père du précédent.

(2) Cette statue, due à l'habile ciseau de M. Le Nordez, professeur à l'école municipale des Beaux-Arts de Caen, a été inaugurée le 11 juin 1876.

grande écurie, dans la maison royale de Saint-Cyr, dans les gardes-du-corps, et furent admis aux honneurs de la cour; et qu'enfin, de nos jours, elle a été représentée par un maréchal de France, des généraux, des sénateurs, des députés, des diplomates (1).

La maison de Grouchy porte : *d'or fretté d'azur; sur le tout d'argent à trois trèfles de sinople deux et un.* Ces armoiries ont été réglées dans les lettres-patentes octroyées par Louis XIV, au mois de novembre 1671, aux frères de Grouchy (2), dont trois étaient à son service; mais nous devons faire observer que, pendant plusieurs siècles, les Grouchy portèrent seulement : *d'argent à trois trèfles de sinople*, armes de la maison d'Escorchebœuf, qui s'était fondue dans la leur en 1295 (3).

Nicolas de Grouchy était le second fils de Jean de Grouchy, troisième du nom (4), et d'Isabeau

(1) V. La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. VII, p. 489, où l'article consacré à cette famille est fort incomplet, et la préface des *Mémoires du maréchal de Grouchy*, par le marquis de Grouchy, officier d'état-major. Paris, Dentu, 1873; in-8°, t. I.

(2) Thomas de Grouchy, Adrien de Grouchy, sieur de Greny, capitaine au régiment d'infanterie d'Artois, Jacques de Grouchy, seigneur dudit lieu, lieutenant au régiment d'infanterie de la marine, et Mathieu de Grouchy, sieur de Bressy, ci-devant cornette du régiment de cavalerie du cardinal Mazarin.

(3) Ces armoiries sont celles que portait notre Nicolas de Grouchy.

(4) Fils de Collard de Grouchy, pannetier du duc de Guyenne.

de Morant, d'une ancienne famille des environs d'Arques (1). Ses parents s'étaient mariés le 7 mars 1505 (V. S.) (2). Leur contrat de mariage mérite d'être analysé, car il nous donne quelques détails assez intéressants sur les habitudes et la fortune des gentilshommes normands au commencement du XVIe siècle. Les parties contractantes sont, d'une part, Jean de Grouchy, écuyer, fils aîné de Collart de Grouchy, écuyer, seigneur de La Cauchie, et, d'autre part, damoiselle Isabeau de Morant, fille aînée de Jacques de Morant, écuyer, seigneur de Greny, et de damoiselle Marie de Larbre : « En faveur du quel mariage, le père de la future la reconnaît sa fille et héritière autant que la coutume du pays l'ordonne, à raison de ce que pour le présent il n'a aucuns hoirs mâles procréés de son mariage, et dans le cas où il en naîtroit au temps à venir, il luy accorde pour le droit qu'elle pourroit prétendre en sa succession, à compter du jour de la naissance du dit hoir mâle, pour elle et ses hoirs, la somme de trente livres tournois de rente à héritage à prendre sur tous ses biens ; la quelle

(1) La famille de Morant, qui possédait les seigneuries d'Orival, de Boisricard, Hocqueménil, etc., fut maintenue dans sa noblesse le 13 août 1668. Armes : *de gueules à la bande d'argent, chargée de cinq mouchetures de sable posées dans le sens de la bande.*

(2) *Mémorial des titres servant à établir la filiation et noblesse de François-Jacques de Grouchy* (1736). Archives de la famille et Bibliothèque nationale, cabinet des titres, *dossier Grouchy.*

rente sera raquitable moyennant 450 livres tournois avec les arrérages lors dus. Il promet encore payer aux futurs espoux le jour de leurs espousailles cent livres avec deux cents livres pour convertir en 20 livres tournois de rente, ou payer la dite rente de 20 livres à la charge de raquit, promet encore vestir et habiller sa dite fille bien et honnestement, selon son estat, à la volonté de la damoiselle femme du dit seigneur de Greny. Lequel traitté de mariage, le dit Jean de Grouchy promet faire ratifier par le dit Colart de Grouchy, son père, et de consigner 20 livres tournois de douaire à la ditte damoiselle Isabeau de Morant, en cas que le dit Jean de Grouchy prédécéderoit son père, et de se faire reconnoître héritier par son dit père (1). »

Nous n'avons pu déterminer la date précise de la naissance des enfants issus de l'union de Jean de Grouchy et d'Isabeau de Morant; mais il y a lieu d'admettre que l'aîné, Christophe, naquit en 1507, et le second, Nicolas, en 1509, à La

(1) Cet acte, passé en présence de nobles personnes, dom Joachim et dom Pierre, prêtres, de Jean de Milleville, seigneur de Huppy, d'Archambault de Milleville, seigneur de Beauvais, d'Archambault de La Croix, de Louis de Larbre, de François Le Tellier, de Nicolas Grenou, etc., fut ratifié le 10 mars 1505, par Collart de Grouchy. En exécution des clauses du contrat, Jean de Grouchy donna quittance à son beau-père, le 9 février 1506, de 50 livres tournois, et, le 5 janvier 1507, de 17 écus au soleil, à valoir sur la dot de sa femme (*Archives de la famille*).

Chaussée-sur-Longueville (1), selon Bigot (2), ou plutôt à Rouen, comme le veulent les biographes qui ont parlé de lui, et comme il semble nous l'indiquer lui-même en signant ses œuvres du nom de *Nicolaus Gruchius Rothomagensis*. Du même mariage naquirent également deux filles : Marie, qui épousa Archambauld de La Brière, écuyer, et Jeanne, mariée à Antoine du Gal, écuyer, seigneur de Mollincourt.

L'enfance de Nicolas se passa à Rouen, dans l'hôtel héréditaire de sa famille, situé rue Beauvoisine. Son éducation fut dirigée par son oncle, Christophe de Grouchy, savant prêtre, curé de La Hellotière (3), puis d'Anneville-sur-Scie (4),

(1) Aujourd'hui La Chaussée, arrondissement de Dieppe, canton de Longueville (Seine-Inférieure).

(2) *Preuves de noblesse des familles du bailliage de Caux.* Bibliothèque de la ville de Rouen, fonds Martainville, Y. 5.

(3) Aujourd'hui La Hallotière, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, canton d'Argueil (Seine-Inférieure).

(4) Aujourd'hui Anneville, arrondissement de Dieppe, canton de Longueville (Seine-Inférieure). Anneville-sur-Scie, au bailliage de Caux, élection d'Arques, dépendait de l'archidiaconé d'Eu et du doyenné de Longueville. La cure était partagée en deux portions à l'époque où Christophe de Grouchy en était titulaire. V. Toussaint Duplessis, *Description géographique et historique de la Haute-Normandie.* Paris, 1760; in-4°, t. I, p. 281. — Le chœur de cette église, qui datait du XIIe siècle, a été démoli en 1865; la nef et le clocher sont du XVIe siècle, et par conséquent contemporains de Christophe de Grouchy. V. l'abbé Cochet, *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure.* Paris, Imprimerie nationale, 1872; in-4°, p. 47.

et chanoine de la collégiale de Charlemesnil (1) ; et si, comme nous le pensons, il perdit sa mère

(1) Charlemesnil est un hameau d'Anneville. Le hameau, le fief et la collégiale de Sainte-Catherine dépendaient de la paroisse de Manéouville, aujourd'hui Manéhouville. V. Toussaint Duplessis, *op. cit.*, t. I, p. 398, 570. Christophe de Grouchy devait avoir une petite fortune personnelle, car, le 26 octobre 1520, alors qu'il était curé de La Hellotière, il vendit à Cardin Le Mercier une maison sise à Rouen, paroisse Saint-Lo, moyennant le prix de 164 livres tournois (*Archives du tabellionage de Rouen*). Il mourut le 24 août 1534, ainsi qu'il résulte de lettres de fondation, en date du 17 janvier 1537, « sous le scel des obligations de la duché de Longueville, au lieu dit Charlemesnil....., par nobles personnes Jean de Grouchy, seigneur de La Rivière, et Christophe de Grouchy, seigneur de Greny, son fils, héritier de défunt noble et discrète personne maître Christophe de Grouchy, en son vivant prestre, chanoine en l'église de Charlemesnil, frère du dit Jean et oncle du dit Christophe..... » dans l'église collégiale de Charlemesnil, d'une messe solennelle de *Requiem*, le lundi après le dimanche *Judica*. « Pour raison de quoy, dit un ancien titre, les dicts de Grouchy payent..... 7 livres tournois de rente. » De son côté, le 23 juin 1542, Marie, veuve d'Archambault de La Brière, fonda, dans l'église de La Chaussée, quatre obits aux jours de décès de ses parents, entre autres de Christophe de Grouchy, son oncle. V. l'abbé Cochet, *Les Églises de l'arrondissement de Dieppe*. Paris, 1850.

Rappelons ici que l'église de Charlemesnil avait déjà été dotée par la famille de Grouchy. Nous avons un acte du 1er mai 1479, en vertu duquel Thomas de Grouchy, écuyer, et demoiselle Jehanne de Vazouie, sa femme, demeurant à Escorchebœuf, paroisse d'Anneville, font une donation à l'église Sainte-Catherine de Charlemesnil, pour y être enterrés et mettre leurs armes sur les vitraux de l'église. Deux siècles plus tard, un autre Thomas de Grouchy, sieur de Robertot, conseiller au Parlement de Metz, assisté de ses frères, fait relever cet acte pour prouver sa descendance. Cette même fondation est mentionnée dans la généalogie

étant encore en bas âge (1), il trouva néanmoins de vives affections auprès de lui. Sa tante Jeanne, veuve de Pierre de Marigny, dont elle n'avait qu'un fils (2), entoura de soins les jeunes enfants de Jean de Grouchy. Nous verrons plus tard que les longs séjours de Nicolas loin de son pays natal n'affaiblirent pas les liens qui l'unissaient à une famille justement estimée, et que, dans les mauvais jours, il trouva au milieu d'elle un asile assuré.

Les motifs qui déterminèrent Nicolas de Grouchy à renoncer à la carrière des armes, où il eût retrouvé les glorieux exemples de ses pères, et à embrasser le professorat des humanités et de la philosophie, nous sont inconnus ; mais nous pouvons supposer que les conseils de son oncle Christophe furent pour quelque chose dans sa détermination. Peut-être aussi ne fit-il que céder à une de ces irrésistibles vocations qui se manifestèrent, au moment de la Renaissance, chez tant d'esprits distingués, au contact des œuvres de l'antiquité.

Toujours est-il que Grouchy, après avoir com-

dressée par d'Hozier (*Cabinet des titres*) et dans les archives d'Harfleur. La Révolution a détruit l'église de Charlemesnil, et avec elle les tombes des Grouchy.

(1) En 1522, Jean de Grouchy avait la garde des enfants mineurs issus de son mariage avec Isabeau de Morant. Bibliothèque nationale, cabinet des titres, *dossier Grouchy*.

(2) Charlot de Marigny, écuyer. Jeanne de Grouchy était veuve dès 1488. (*Archives de la famille de Grouchy*.)

mencé ses études à Rouen, se rendit à Paris pour les compléter, entra comme élève au collége Sainte-Barbe et fut presque aussitôt attaché comme professeur à cet établissement, alors dans tout son éclat, grâce à des maîtres éminents, qui devinrent bientôt les amis et les compagnons inséparables du jeune gentilhomme normand.

Sainte-Barbe avait, à cette époque, l'honneur de voir les chaires de ses classes occupées par tout ce que la France et l'Europe entière comptaient de plus illustre dans les lettres et dans les sciences, et plusieurs des hommes éminents qui y « lisoient » appartenaient, comme Grouchy, à d'anciennes et nobles familles. En 1509, par exemple, Guy de Fontenay régentait en grammaire, sans crainte de déroger, lui qui appartenait à la maison des seigneurs de La Tour de Vesvre, dont le château avait été bâti, disait-on, par un certain Gondowald, frère d'Alaric, roi des Wisigoths.

Ce collége, fréquenté par un grand nombre d'élèves de toutes les nations, avait également beaucoup de maîtres étrangers. Il vit ainsi son enseignement honoré par l'Espagnol Jean de Celaya, de 1515 à 1524, l'un des derniers et des plus intrépides défenseurs de la philosophie scolastique, puis par toute une série de Portugais, envoyés d'abord comme écoliers par les rois Jean II, Emmanuel et Jean III, princes amis des lumières, sous le règne desquels le commerce de l'Inde fit du Portugal un état si floris-

sant (1). Parmi ces derniers, une famille de Gouvéa (ou Govéa), dit M. Jules Quicherat, le savant historien de Sainte-Barbe (2), qui avait des branches à Évora, à Béjà et à Coïmbre, fournit, à elle seule, une douzaine de professeurs, qui prirent tous leurs grades à Paris. La plupart d'entre eux furent au nombre des maîtres les plus distingués et des érudits les plus fameux d'un temps si fécond en illustrations de ce genre, et nous aurons à revenir sur plusieurs des membres de cette famille (3). Citons encore les noms d'autres Portugais, tels que Jacques de Teyve, poëte et historien ; Antoine Leytao, régent de philosophie ; Belchior de Belliago, qui professa aussi la philosophie avec talent, intrigant habile, auquel on avait donné le surnom de « Juif », qui fut criblé d'épigrammes par Buchanan et parvint à se faire nommer évêque de Fez *in partibus* et chapelain de Jean III ; Antoine Pinho on Pïn,

(1) Jusqu'à l'époque de la translation de l'université de Lisbonne à Coïmbre, celle de Paris était celle que fréquentaient davantage les jeunes Portugais. Cinquante boursiers y étaient entretenus aux frais du roi et de plusieurs des princes de sa famille. Cet état de choses dura jusqu'en 1560, époque où la reine Catherine, veuve de Jean III et régente de Portugal, ordonna à tous ceux de ses sujets qui étudiaient à l'étranger de rentrer dans le royaume. V. la préface de l'édition de Camoens, donnée récemment par le vicomte de Juromenha.

(2) J. Quicherat, *op. cit.*, t. I, p. 123.

(3) Sur les savants de la famille de Gouvéa, V. José Silvestre Ribeiro, *Historia dos Estabelecimientos scientificos, litterarios e artisticos de Portugal*. Lisboa, 1871.

commentateur de Quintilien, qui devint précepteur du prince royal dom Sébastien et mourut évêque ; Jean Ribeyro, d'abord marchand, qui, au retour d'un voyage en Abyssinie où il s'était ruiné, vint à Paris refaire ses études jusque-là fort incomplètes, et succéda plus tard à Celaya comme chef des scolastiques.

La présence de cette colonie portugaise à Sainte-Barbe et les relations que Nicolas de Grouchy noua avec ses membres eut, comme nous le verrons bientôt, une influence capitale sur sa destinée. En effet, il n'y avait guères plus d'un an que notre jeune Normand était à Paris, « s'instruisant et apprenant à enseigner », lorsqu'il fut appelé à Bordeaux par son ami, André de Gouvéa.

CHAPITRE II.

Le mouvement littéraire à Bordeaux jusqu'à la Renaissance. — Fondation de l'université de Bordeaux. — Commencements du collége de Guyenne. — André de Gouvéa en est nommé principal et se rend à Bordeaux. — Professeurs de cet établissement : Me Nicolle, Jehan Tanchière, Joachim Polite, Pierre Tiercelin, Jehan Binet, Me Guillem, André Zébédée, Robert Britannus, Antoine de Gouvéa, Jacques de Teyve, Nicolas de Grouchy, Guillaume de Guérente, Mathurin Cordier, Claude Budin, Jehan de Costa, Arnold Fabrice, Junius Rabirius. — Prospérité du collége de Guyenne. — Union des professeurs entre eux.

BORDEAUX a toujours été un centre littéraire très-important. Dès les premières années du IVe siècle la renommée de ses écoles contrebalançait celle des foyers d'instruction les plus célèbres des Gaules : Trèves, Autun, Lyon, Marseille, Narbonne, Toulouse. C'est

alors que brillèrent à Bordeaux des maîtres éloquents, au premier rang desquels se trouve le poète Ausone, et des rhéteurs distingués tels que Tiberius Victor Minervius, Latinus Alcimus, Alethius, Luciolus, Attius Patera. Après la chute de l'Empire romain, les écoles de la métropole de la seconde Aquitaine suivirent les vicissitudes de cette ville et perdirent beaucoup de leur importance, si même elles ne furent pas complètement fermées à différents intervalles. Toutefois « il n'est pas douteux, dit M. Gaullieur (1), que pendant la période anglaise, c'est-à-dire du XIIe siècle à la seconde moitié du XVe, l'instruction n'ait été cultivée à Bordeaux dans une certaine mesure. »

Enfin, à la pressante sollicitation de l'archevêque, Pierre Berland, des jurats, du grand sénéchal de Guyenne et des gens du Conseil du roi, le pape Eugène IV, par une bulle datée de Florence, le 7 mai 1441, décréta la fondation de l'université de Bordeaux. Qu'il nous soit permis de rappeler ici que, dix ans auparavant, en 1431, Henri VI avait doté la Normandie d'une université établie à Caen, et qui déjà attirait à elle tous les étudiants de cette province. Le monarque anglais s'intitulait alors roi de France et, de fait, il était maître de la plus grande partie du royaume; mais ses conseillers étaient de trop habiles politiques pour croire que cette domination durât

(1) Gaullieur, *op. cit.*, Introd., p. IX.

éternellement. Ils espéraient du moins conserver à jamais les duchés de Normandie et d'Aquitaine, ces antiques possessions de la race de Guillaume le Conquérant et des Plantagenets, et la fondation des universités de Caen et de Bordeaux devait, selon eux, gagner à leur maître la reconnaissance et l'affection de ses sujets du continent, en même temps qu'elle contrebalançait l'influence des universités de Paris, de Poitiers et de Toulouse, hostiles, la première surtout, à la domination anglaise.

Cependant, la bulle d'Eugène IV resta à peu près à l'état de lettre morte, et ce ne fut qu'au moment de la Renaissance que l'université de Bordeaux prit quelque extension. Le fameux collége de Guyenne, qui, pendant près de trois siècles, eut une réputation si méritée, fut enfin créé le 22 février 1533 (v. s.), en vertu d'un traité passé entre maître Jehan de Tartas et les jurats. Quoique fondé sur des bases durables, cet établissement fut presque aussitôt mis à deux doigts de sa perte, par suite de graves difficultés qui éclatèrent, dès la première année, entre le principal Jehan de Tartas, nature inquiète et jalouse, esprit brouillon, et les régents du collége, du côté desquels se rangèrent les membres du conseil de la Jurade; aussi, le 11 avril 1534, ceux-ci décidèrent-ils de procéder, sans plus tarder, au remplacement de Tartas, malgré les services incontestables qu'il avait rendus à la ville. Le Conseil des Trente, — c'était le titre que portait

le conseil de ville de Bordeaux, — s'étant donc assemblé, le 28 mai, pour délibérer sur les affaires du collége de Guyenne et l'établir sur de nouvelles et plus larges bases, fit écrire le jour même à Me André de Gouvéa, alors principal du collége Sainte-Barbe, que « attendu que l'on le vouloit recepvoir p[rincipal] du collége de Guyenne, il falloit qu'il [se] remuast de Paris pour vendre son [office] et mener les regens en ceste ville (1). »

Le Portugais André de Gouvéa était le second des quatre neveux de Diogo ou Jacques de Gouvéa l'ancien, qui fut principal du collége Sainte-Barbe avant et après lui (2). La ville de Bordeaux n'eût pu faire un choix plus heu-

(1) Archives de Bordeaux, BB. *Reg. de la Jurade* (fragments du registre de 1534), cité par M. Gaullieur, *op. cit.*, p. 79, 80. Les mots placés entre crochets ont été brûlés lors de l'incendie des archives de Bordeaux, il y a quelques années.

(2) Beaufleury, dans son *Histoire de l'établissement des Juifs à Bordeaux*, attribue aux Gouvéa une origine juive; cette assertion ne doit être acceptée que sous toutes réserves, selon M. Gaullieur. Voici d'ailleurs ce que dit M. Quicherat, *op. cit.*, I, p. 128 : « Quatre neveux de Jacques de Gouvéa l'ancien, fils d'une sœur de celui-ci et d'un gentilhomme castillan de la maison d'Ayala, portèrent le nom de leur mère, pour la plus grande gloire de la famille. » Ces quatre frères sont : 1° Martial, l'aîné, poëte latin distingué, professeur à Sainte-Barbe, à Poitiers et à Coïmbre; 2° André; 3° Jacques, professeur à Coïmbre; 4° Antoine, philosophe et jurisconsulte célèbre, qui a effacé la réputation de ses aînés et dont nous parlerons plus loin. — V. aussi, sur les Gouvéa, Joaquim de Vasconcellos, *Archeologia artistica*. Porto, 1877.

reux ; car André de Gouvéa n'était pas seulement, au dire de ses contemporains, un orateur excellent, c'était encore un maître et un administrateur des plus habiles. « En s'employant à seconder son oncle, dit l'éminent historien de Sainte-Barbe (1), il fit dans notre collége l'apprentissage d'un métier où Montaigne témoigne qu'il surpassa tous les autres. L'expression de l'illustre penseur est « qu'il fut, sans comparaison, le plus grand principal de France (2). »

Dès qu'il eut reçu la communication des magistrats bordelais, André de Gouvéa se mit en mesure de répondre à leur confiance. La ville, d'ailleurs, faisait bien les choses : elle se chargeait de tous les frais de voyage et d'installation et assurait pour le personnel enseignant des appointements dignes des hommes de mérite qu'elle désirait attirer et capables de les retenir à Bordeaux. Le nouveau principal du collége de Guyenne s'empressa donc de remettre à son oncle Jacques la direction de Sainte-Barbe, et de rassembler les professeurs habiles et estimés auxquels il devait confier des chaires. Dans ce choix, il s'aida des conseils éclairés de son ami Gélida,

(1) Quicherat, *op. cit.*, t. I, p. 130. André de Gouvéa avait laissé un volumineux manuscrit des discours qu'il avait prononcés à Sainte-Barbe. On ne sait où se trouve aujourd'hui ce manuscrit, cité par Diogo Barbosa, dans sa *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 150.

(2) *Essais*, l. I, ch. xxv.

professeur au collége du cardinal Lemoine, dont nous aurons à parler plus loin.

André de Gouvéa n'eut pas de peine à déterminer plusieurs des savants maîtres de Sainte-Barbe à l'accompagner à Bordeaux. Il arriva avec eux dans cette ville le samedi 12 juillet 1534; trois jours plus tard, il était, dans une séance tenue à l'Hôtel-de-Ville, officiellement nommé principal du collége de Guyenne.

Il se mit aussitôt à réorganiser le personnel de l'établissement, et tout d'abord un traité fut passé avec Me Nicole, André Zébédée, Pierre Tiercelin, Joachim Polite, Robert Britannus, Jehan Binet, Jehan Tanchière et Me Guillem, qui avaient appartenu à l'ancienne direction et dont les appointements furent fixés à des sommes variant de 30 à 92 livres par an (1).

On n'a aucuns détails sur Me Nicolle et sur Jehan Tanchière.

Trois des autres maîtres dataient de la fondation même du collége; c'étaient : Joachim Polite, né en Zélande, érudit et grand amateur de musique, qui se retira peu de temps après en Italie; — Pierre Tiercelin, de Vichy en Bourbonnais, maître ès arts, professeur de mérite; — Jehan Binet, de Beauvais, maître ès arts.

M. Gaullieur pense que Me Guillem est le *Guillelmus Sylvanus*, Guillaume Forestier ou de La

(1) 92 livres, en 1534, représentent en monnaie actuelle environ 1558 fr.

Forêt, dont il est question dans les lettres de Britannus ; c'est lui qui, de tous les professeurs ayant enseigné sous la direction de Jehan de Tartas, recevait les appointements les plus élevés (1).

André Zébédée ou Zobéder était un érudit profond. Il quitta Bordeaux en 1535, embrassa la Réforme, devint pasteur en Suisse, à Orbe, puis à Nyon, et, dans la dernière partie de sa vie, fut l'adversaire acharné de Calvin, dont la réputation et les succès l'avaient rendu jaloux.

Enfin Robert Britannus, d'Arras, écrivain latin distingué en prose et en vers, fut un des adeptes les plus convaincus de la secte des *Cicéroniens* et un homme d'un esprit généreux et élevé. Ses lettres donnent de précieux renseignements sur les érudits de son époque.

C'est à ces professeurs, déjà éprouvés à Bordeaux, qu'André de Gouvéa donna tout d'abord pour collègues les illustres disciples de Sainte-Barbe, Antoine de Gouvéa, Jacques de Teyve, Nicolas de Grouchy, Guillaume de Guérente et quelques autres dont les noms ne nous sont point parvenus. Qu'il nous soit permis de donner quel-

(1) Gaullieur, *op. cit.*, p. 86. Ces appointements sont bien minimes, mais les professeurs les augmentaient sans doute par les leçons particulières qu'ils donnaient aux écoliers appartenant à des familles riches. Peut-être aussi étaient-ils logés, comme cela avait lieu dans presque tous les colléges de Paris. Le plus souvent, d'ailleurs, ils restaient célibataires, le mariage semblant, à cette époque, incompatible avec le professorat.

avait, comme les Gouvéa, été élevé à Sainte-Barbe, puis y avait professé les belles-lettres. Poète, orateur, historien, il a laissé des œuvres importantes, et son nom se retrouvera encore plus d'une fois sous notre plume.

Le dernier de cette illustre pléiade, qui arrivait à Bordeaux en même temps que Nicolas de Grouchy, est son compatriote, son compagnon d'études, son ami d'enfance, Guillaume de Guérente, né à Rouen. Guérente avait d'abord été médecin, puis avait suivi Grouchy lorsque celui-ci s'était rendu à Paris, et ils avaient appartenu à Sainte-Barbe, soit comme élèves, soit comme professeurs. On comprend, dès lors, dit M. Gaullieur, que Gouvéa ne pouvait amener l'un à Bordeaux sans inviter l'autre à l'accompagner aussi (1).

M. Quicherat a réuni dans une même esquisse nos deux jeunes Rouennais, « tous les deux Normands et gentilshommes, tous les deux unis par une amitié exemplaire dont la communauté de talent formait le premier lien : Guérente, humaniste ; Grouchy, philosophe et antiquaire. Leurs noms sont comme inséparables dans tous les livres où il est question d'eux (2). »

Avec de tels professeurs et sous l'habile direc-

(1) Gaullieur, *op. cit.*, p. 90.

(2) Quicherat, *op. cit.*, t. I, p. 229. V. aussi : de Lurbe, *Chronique bordelaise, passim*; Montaigne, *Essais*, l. I, ch. xxv; de Thou, *Histoire universelle*, t. III, p. 419.

tion d'André de Gouvéa, la prospérité du collége de Guyenne ne pouvait être douteuse. M. Gaullieur constate que, du 15 juillet au 15 novembre, le nombre des élèves s'accrut dans des proportions considérables. Ce succès qui, dès l'abord, dépassa toutes les espérances, est attesté par une lettre de Britannus, adressée, le 7 des calendes de novembre, à son ami Pierre Lagnier, l'un des maîtres attirés à Bordeaux, en 1533, par Jehan de Tartas : « Si tu demandes des nouvelles de notre collége, lui écrit-il, il est florissant et prend le plus grand essor, grâce au mérite et à l'activité du principal André de Gouvéa. Les professeurs sont des hommes savants et graves. Quant au nombre des élèves, il est très-grand. Aussi a-t-on l'espoir qu'avant peu fleuriront dans ces demeures l'éloquence et le culte des belles-lettres (1). »

Le nombre des régents se trouva bientôt trop restreint, et Gouvéa partit le 21 novembre pour Paris, d'où il revint dès les premiers jours du mois de janvier 1535, amenant avec lui cinq nouveaux professeurs : Mathurin Cordier, Claude Budin, Jehan de Costa, Arnold Fabrice et Junius Rabirius.

Mathurin Cordier venait d'être décrété d'accu-

(1) « Si quæris de nostro, floret illud maximèque fide et diligentiâ Andreæ Gouveani gymnasiarche illustratur. Præceptores sunt et viri docti et graves. Numerus ipse auditorum maximus. Ita spes est fore prope diem ut in his sedibus eloquentia ac bonarum litterarum dignitas vigeat. » *Roberti Britanni Epistolæ*, f° 39, r°.

sation en même temps que Clément Marot, et, forcé de quitter Paris, il saisit avec empressement l'occasion que lui en offrait Gouvéa. Ce savant philologue avait eu Calvin pour disciple et avait de bonne heure embrassé les doctrines de son ancien élève. Après avoir professé à Nevers, à Paris, à Bordeaux, à Neufchâtel, à Lausanne, à Genève, il mourut dans cette dernière ville en 1564. Il avait pris pour devise : *Pietas et boni mores cum litterarum elegantiâ* et s'était consacré tout entier à l'éducation de l'enfance, tâche dont il s'acquitta avec le dévouement le plus rare. Calvin nous en a conservé un trait remarquable : « Comme les régents des basses classes, dit-il, enseignaient mal à Genève et faisaient manquer les études par leur commencement, Cordier eut le courage de quitter la première classe pour diriger la quatrième et y enseigner les premiers éléments de la grammaire (1). »

De même que Mathurin Cordier, son ami intime Claude Budin, licencié en droit et maître ès arts, avait adopté les idées de la Réforme. L'habileté de son enseignement contribua, pour une grande part, à établir la réputation du collége du Guyenne où il professa pendant dix ans.

Jehan Fernandus ou Fernandez de Costa, Portugais, docteur en théologie et maître ès arts, plus tard recteur de l'université de Bordeaux, se

(1) *Nouvelle Biographie générale.* Paris, Didot, t. XI, v° Cordier (Mathurin).

fit remarquer comme un administrateur rempli de zèle et d'habileté.

Arnold Fabrice, né à La Réole, était regardé comme l'un des orateurs les plus diserts de son temps. Son amitié pour l'infortuné Étienne Dolet sauvera toujours son nom de l'oubli. Gouvéa, qui faisait grand cas du talent et du caractère de Fabrice, l'emmena plus tard avec lui à Coïmbre.

Pour Junius Rabirius, c'était un savant grammairien.

Deux anciens régents, qui avaient quitté momentanément le collége de Guyenne, André Zébédée, dont nous avons parlé plus haut, et Pierre Allard, maître ès arts, né en Franche-Comté, furent appelés à reprendre leurs chaires.

Tel était le milieu d'élite dans lequel se trouvait le jeune Nicolas de Grouchy et où il devait passer treize années de sa vie. Son intelligence supérieure, secondée par un labeur incessant, l'étendue de son savoir dans toutes les branches des connaissances humaines, son éloquence et son mérite comme professeur, ne tardèrent pas à lui conquérir une des premières places dans cette réunion de maîtres éminents. La communauté des travaux et des goûts, l'estime réciproque, établirent ou consolidèrent entre ces hommes des amitiés que rien ne put altérer et qui ne cessèrent qu'avec la mort. Si quelques-uns d'entre eux, et notamment Grouchy, soutinrent contre d'autres érudits des polémiques toujours

cipales causes de la prospérité du collége de Guyenne. De Thou constate qu'un certain nombre d'élèves, attirés par sa juste renommée, quittèrent l'université de Paris pour venir à Bordeaux écouter les leçons que le jeune maître faisait sur Aristote. Par une innovation hardie, et qui ne dut guères trouver d'imitateurs, notre savant dictait de remarquables commentaires dans la langue même du texte (1). Quel professeur trouverait de nos jours des auditeurs pour un enseignement de ce genre ?

Au nombre des améliorations apportées par Gouvéa dans l'enseignement du collége et signalées par MM. Quicherat et Gaullieur, l'une des plus importantes fut la réduction de trois à deux ans de la durée du cours de philosophie ; en outre, tout exercice préparatoire à la logique fut banni des études littéraires. Ces mesures étaient conformes aux doctrines des humanistes, qui voulaient avec raison familiariser l'esprit de la jeunesse avec les formes oratoires de la pensée avant de l'exercer à la recherche de sa nature même. Quoique nous n'en ayons pas de preuve certaine, nous pouvons présumer cependant que l'expérience déjà consommée du jeune maître rouennais eut un certain poids dans ces décisions, qui furent admises sans contestation à Bordeaux, mais que l'université de Paris, cette gardienne

(1) De Thou, *Histoire universelle*, t. VI, p. 535, 536; Gaullieur, *op. cit.*, p. 102.

souvent trop fidèle des traditions surannées, n'adopta qu'après intervention de l'autorité royale.

M. Quicherat attribue également au principal portugais le mérite d'avoir porté de dix à douze le nombre des classes dites de grammaire ; c'est là une légère inexactitude. Un texte retrouvé par M. Gaullieur établit d'une manière indiscutable que cette réforme fut due à Me Jehan de Tartas. Le devis des bâtiments à construire, dressé par ce principal, renferme en effet la mention suivante : « Item fauldra au dit colliége quinze classes, douze pour les douze régens de grammayre et trois pour les artiens (1). »

Le collége Sainte-Barbe put être fier de la colonie que ses maîtres avaient fondée à Bordeaux. Aussi son savant historien, M. Jules Quicherat, l'un des hommes les plus distingués qui s'honorent aujourd'hui du titre de « Barbiste, » s'étend-il avec une complaisance mêlée d'admiration sur l'excellente organisation du collége du Guyenne. Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée au lecteur de l'œuvre d'André de Gouvéa, que de citer ici quelques pages de l'*Histoire de Sainte-Barbe*.

« Il (Gouvéa) voulut, dit M. Quicherat, que dans toutes les classes, particulièrement dans les basses, il y eût plusieurs sections où les élèves, répartis d'après leur force respective, seraient soumis à des exercices gradués. Cela se

(1) Gaullieur, *op. cit.*, p. 102, 103, 544.

fit sans allonger le temps des études, des examens continuels ayant lieu dans le cours de l'année pour constater les progrès accomplis et faire passer à mesure les sujets d'une section ou d'une classe dans la section ou dans la classe supérieure.

« Les classes, comme à Paris, étaient assimilées aux légions romaines, et ceux qui les composaient, désignés, ainsi qu'autrefois, les légionnaires, par leur adjectif ordinal, depuis les *primani*, qui répondaient aux rhétoriciens actuels, jusqu'aux *decumani* ou commençants. Les deux classes ajoutées formèrent des subdivisions de la septième et de la sixième; les élèves, selon qu'ils appartinrent à l'une ou à l'autre subdivision, ajoutèrent à leur dénomination ordinale l'épithète *majores* ou *minores*.

« L'ordre et la propreté régnaient dans les salles destinées aux leçons. Les enfants ne se roulaient plus dans la poussière du carreau; ils étaient assis sur des escabeaux soigneusement alignés. La neuvième et la huitième, incomparablement plus fréquentées que les autres classes, parce qu'on y donnait l'instruction élémentaire suffisante au plus grand nombre, étaient disposées en amphithéâtre, les escabeaux séparés en dix sections sur onze gradins successifs.

« Trois fois par jour, selon l'ancien usage, le son de la clocle ramenait les élèves devant leurs professeurs; mais les heures étaient changées. La classe courte se tenait à midi, après le dîner;

les deux classes de deux heures avaient lieu, le matin à huit heures, et le soir à trois heures.

« La classe de midi était pour l'exposition des principes, celles du matin et du soir pour l'explication des auteurs. Tout cela se livrait à petite dose. A partir de la huitième, les élèves copiaient quelques lignes d'un auteur ou une règle du rudiment, qui devaient servir de texte à la leçon, et ce qu'ils avaient copié, ils étaient tenus de le savoir par cœur. L'un d'eux récitait le premier membre du passage transcrit, un autre en faisait la paraphrase en latin, un troisième traduisait mot à mot en français, et ainsi de suite. Le maître introduisait à mesure les remarques qu'il jugeait convenables, puis à la fin, il se livrait à un genre d'interrogation on ne peut plus fructueux, retournant de toutes les façons la pensée de l'auteur expliqué, et demandant ce que l'expression serait devenue dans tel ou tel cas. Les enfants apprenaient par là la propriété des termes, en même temps qu'ils se familiarisaient avec les règles de la grammaire et les ressources de la syntaxe.

« Quant au gothique procédé des disputes, il n'était plus guère maintenu que pour mémoire dans les classes de grammaire, une demi-heure seulement étant réservée après la classe du matin pour que les élèves, sans quitter leurs places, s'interrogeassent mutuellement sur ce qu'ils venaient d'entendre. Ce qui leur restait de temps, après l'accomplissement des devoirs de chaque

jour, ils l'employaient à composer des thèmes ou des vers latins sur des matières dictées par le maître, et ils en rapportaient des copies qui étaient corrigées publiquement.

« Les classes du samedi étaient employées à la récapitulation générale de tout ce qu'on avait appris dans la semaine. Les disputes de ce jour-là étaient plus longues et établies sur un autre pied. Elles consistaient en un véritable examen que six élèves de chaque classe, à tour de rôle, subissaient de la part de six autres élèves de la classe supérieure : ainsi les *primani* étaient juges des *secundani*, les *secundani* des *tertiani*, etc. L'épreuve portait sur des compositions écrites, dont le sujet était laissé au choix des auteurs. On en faisait des copies en gros caractères, que l'on attachait à la devanture de chaque classe. Les examinateurs lisaient, faisaient tout haut leurs remarques, discutaient les objections de qui voulait leur en présenter, et classaient enfin dans l'ordre de mérite les six copies, dont les auteurs ne se faisaient connaître qu'après le jugement rendu.

« Cette participation de la jeunesse à l'enseignement n'existait qu'à partir de la huitième. Dans les deux classes inférieures le professeur faisait tout, sauf que celui des *decumani* déléguait aux plus forts de ses triaires le soin d'apprendre leurs lettres aux nouveaux qui ne les savaient pas. Toute la partie du programme relative à l'instruction élémentaire fut écrite sous la dictée

du bon Cordier, qui y fit passer la tendresse de son cœur pour le jeune âge. On y rençontre des détails charmants, comme par exemple la tolérance commandée au maître s'il arrive que des bonshommes accompagnent les devoirs d'écriture dont il serait satisfait à d'autres égards : la raison est qu'il faut prendre garde de mettre obstacle chez les enfants à la manifestation de la pensée.

« Cicéron, Térence et le rudiment de Despautère étaient la base de l'enseignement du latin. En cinquième on commençait à composer des vers, et l'explication d'Ovide était ajoutée à celle des prosateurs. On n'abordait Virgile qu'en seconde, et Horace qu'en première. Les préceptes de la rhétorique étaient exposés dès la troisième. La classe de midi, en seconde et en première, était consacrée à l'étude de l'histoire d'après Justin et Tite-Live. Il y avait en outre pour les *primani* des concours de déclamation qui avaient lieu le dimanche dans la grande salle, devant toutes les classes assemblées. C'est pour ces exercices que Buchanan écrivit ses tragédies de Saint Jean-Baptiste et d'Alceste, cette dernière traduite d'Euripide. Guérente (1) et Muret (2), qui débuta à Bordeaux en 1543, travaillèrent aussi

(1) Les tragédies de Guérente n'ont pas, croyons-nous, été imprimées, et nous n'avons pu en retrouver le titre.

(2) Marc-Antoine Muret était chargé de professer les belles-lettres. Il eut pour élève Michel de Montaigne, qui se vante d'avoir joué les premiers rôles dans les tragédies latines de son professeur. V. la note suivante.

pour le même répertoire. Ceux des élèves qui récitaient le mieux étaient choisis pour représenter la pièce avec l'appareil théâtral devant un public invité. Montaigne loue fort ce divertissement : il raconte qu'il y était maître ouvrier pour l'assurance de son visage et la souplesse de sa voix (1).

« Cinq classes supérieures, dont l'accès était ouvert aux auditeurs du dehors, représentaient à la fois, au collége de Guyenne, le double cours de philosophie et les leçons extraordinaires de Sainte-Barbe.

« C'étaient d'abord les deux années de philosophie, dont les élèves étaient distingués par les noms de *dialectici* et de *physici*. Les exercices y étaient réglés comme dans les classes de grammaire, sauf que les disputes duraient deux heures. Chaque année eut son professeur en titre, contrairement à l'usage de Paris, d'après lequel un seul régent était chargé de toute l'instruction

(1) « Mettray-ie en compte cette faculté de mon enfance, vne asseurance de visage, et soupplesse de voix et de geste, à m'appliquer aux rolles que i'entreprenois ? Car auant l'aage,

Alter ab vndecimo tum me vix ceperat annus :

i'ay soustenu les premiers personnages, és tragedies latines de Bucanan, de Guerente, et de Muret, qui se representerent en nostre college de Guienne auec dignité. En cela, Andreas Goueanus nostre principal, comme en toutes autres parties de sa charge, fut sans comparaison le plus grand principal de France ; et m'en tenoist-on maistre ouurier. » Montaigne, *Essais*, l. I, ch. xxv. Édit. Courbet et Royer, t. I, p. 219.

philosophique d'une même promotion d'écoliers. Tant que Gouvéa resta principal à Bordeaux, la chaire de dialectique fut occupée par Nicolas de Grouchy. Ce savant fit imprimer un résumé de ses leçons, qu'Élie Vinet regardait comme le chef-d'œuvre du genre. C'étaient les *Præceptiones dialecticæ* (1), livre que ne possède aucune de nos bibliothèques.

« Deux autres chaires, une pour le grec et une pour les mathématiques, étaient établies dans des conditions tout à fait différentes. On y faisait tous les jours une leçon d'une heure, dans l'intervalle qui s'écoulait entre la classe de midi et celle du soir. Tous les élèves en grammaire, depuis la cinquième, étaient tenus de suivre le cours de grec. L'assistance à celui de mathématiques était obligatoire seulement pour les *secundani*, les *primani* et les philosophes. Comme le cours de mathématiques durait deux ans, il résultait de cette obligation que, lorsqu'on allait jusqu'au bout de ses études, on l'avait entendu deux fois. Quant à celui de grec, le professeur, à cause de la composition de son auditoire, le recommençait tous les ans, de sorte qu'on avait les oreilles rebattues cinq ans de suite des mêmes choses. D'ailleurs, aucun travail effectif n'étant exigé, le résultat de ces leçons était pour le plus grand nombre d'avoir à confesser au sortir du

(1) Nous verrons plus loin que des exemplaires de cet ouvrage se trouvent à la Bibliothèque Mazarine.

collége que « du grec ils n'auoient quasi du tout point d'intelligence. » C'est l'aveu qu'a fait Montaigne (1), après avoir reçu ce défectueux enseignement; mais la méthode parisienne était telle, et si fort enracinée dans les meilleurs esprits, que, jusqu'à la fin du siècle, il fut impossible d'y rien changer, même après que Ramus, en mettant l'étude du grec sur le même pied que celle du latin au collége de Presles, eût fait l'expérience la plus heureuse et la plus décisive.

« Le cinquième cours public institué au collége de Guyenne consistait en une leçon de théologie, qui avait lieu le premier dimanche de chaque mois (2).

« L'ordre des études, établi comme on vient de le dire, reposait sur une excellente discipline, qui, elle-même, avait pour base l'unité de gouvernement.

« André de Gouvéa fut un véritable monarque dans son royaume, et un monarque selon l'idéal du moyen âge, c'est-à-dire qui gouvernait avec l'assistance de ses pairs. Il tenait pour tels tous ses professeurs, n'avait rien de caché pour eux ni ne voulait qu'ils eussent moins d'ouverture à son égard. Afin qu'ils ne s'inféodassent pas leurs élèves respectifs, il investit chacun d'eux du même

(1) Montaigne, *Essais*, l. I, ch. xxv.

(2) C'était une fondation due à un conseiller au parlement de Bordeaux, que Rabelais (l. IV, ch. xxxvii) appelait plus tard le « tant bon, tant vertueux seigneur du Douhet. » Nous verrons plus loin ce que devint cette fondation.

droit d'inspection et de correction sur toutes les parties du collége, et cette égalité, il la maintint par son attention à les traiter tous avec les mêmes égards, à ne reconnaître entre eux ni premier ni dernier, à représenter dans ses discours le professorat comme un sacerdoce, dont le caractère n'était changé en rien, quel que fût l'objet ou le degré de l'enseignement. D'un autre côté, il anéantit l'importance des pédagogues ou précepteurs des élèves en chambre. Il leur défendit d'enseigner dans d'autres livres que ceux des classes, de donner des devoirs particuliers, même de se servir de verges. Ils n'étaient que des surveillants, astreints à se référer de tout soit aux maîtres, soit au principal (1). »

Gouvéa, comme le remarque M. Gaullieur, n'avait donc oublié aucun détail relatif à la marche générale des études; mais il ne s'en était pas tenu là. Les questions de discipline et la morale avaient préoccupé cet éminent organisateur, et il avait composé en latin un règlement particulier, qui fut affiché dans la grande salle de l'établissement, et dont l'historien du collége de Guyenne a publié la traduction suivante, qui date elle-même du XVIe siècle :

« Premièrement, les escolliers seront religieux et craignants Dieu.

(1) Quicherat, *op. cit.*, p. 232-238, d'après le règlement d'André de Gouvéa, imprimé à Bordeaux sous le titre de : *Schola aquitanica*, in-12.

même par les soins d'Elie Vinet pendant son principalat. C'était la tête de Gouvea, peut être comme

« Ils ne sentiront ou parleront mal de la religion catholique ou orthodoxe.

« Ils ne tiendront et liront les livres condamnés par les saincts Pères.

« Ils seront assidus au service divin.

« Ils ne jureront le nom de Dieu, de la Vierge et des saincts.

« Ils n'auront point en leur bouche et langage le nom du diable.

« Ils ne mesdiront ou se mocqueront d'aucun.

« Ils ne battront et frapperont personne.

« Ils ne causeront point scurillement (1).

« Ils entreront au collége avec leur robe ou manteau ceint décemment.

« Ils ne porteront aucunes armes, soit dedans ou dehors le collége, si ce n'est celles qui sont dignes de leur fonction, comme livres, escritoire, plume et tranche-plume.

« Ils ne se pourméneront au devant la porte du collége ou dans la cour d'icelluy : ains dès qu'ilz seront entrez se retireront en leurs classes et auditoires, pour entendre la leçon de leur Régent, et à l'yssue du dict collége se retireront en leurs logis, sans vaguer par les rues.

« Ils se rendront de bon-heure au collége et avant le dernier son de la cloche.

« Ils seront assidus au collége, soit ès jours

(1) Ce mot, qui vient du latin, *scurra*, *scurrilis*, et qui signifie d'une manière bouffonne, ne se trouve pas dans Roquefort.

ouvriers ou de feste, lorsqu'il y aura leçons, et ne s'absenteront sans congé de leur Régent.

« Les samedis, ils se trouveront incontinent après disner aux disputes publiques.

« Il ne se joueront point avant disner, ny après, s'il n'est généralement permis par le Principal.

« Il sera licite ès jours esquels il n'y a point leçons de s'esbattre et jouer, jusques à ce qu'il soit commandé de se retirer.

« En disputant, un chacun sera assis, si ce n'est lorsqu'il faudra consulter, sur quelque doubte, le Régent.

« Les dits escolliers s'abstiendront de paroles lascives et mauvoises.

« Ils prendront en bonne part le chastiement ou remonstrances qui leur seront faictes, sans user de menasses ou paroles outrageuses contre leurs Régens.

« Ils ne parleront entre eux autre langage que Latin, si ce n'est qu'ils fussent encores rudes et abécédaires : auquel cas, ceux qui conféreront avec eux parleront Latin, puis leur expliqueront en François ce qu'ils auront dit, à fin que par ce moyen ils prennent habitude d'entendre et de parler Latin.

« Ils ne changeront de classe sans le sceu du Principal, ains seront par icelluy examinez, pour, selon leur mérite, monter, descendre, ou demeurer en la même classe.

« Geux qui arriveront nouvellement au dict collége se présenteront par préalable au Prin-

cipal, lequel, selon qu'il les jugera capables, leur assignera classe et les enregistrera au rolle d'icelle.

« Ils rendront, tant au Principal et Régens qu'à toutes autres personnes honnestes et de qualité, tout l'honneur et respect qui leur est deu, soit dans le collége ou hors icelluy, parlant avec eux la teste nue (1). »

Avec une aussi excellente organisation, avec de tels maîtres, avec un pareil ensemble d'éléments de succès, le collége de Guyenne ne tarda pas à être, au dire de Montaigne, « l'un des plus florissants et le meilleur de France (2). » De toutes parts affluèrent les écoliers, qui se signalèrent par leur amour pour le travail, et Britannus écrivait à l'un des fondateurs du collége, Jehan de Ciret, momentanément absent de Bordeaux : « La jeunesse met autant d'ardeur à s'instruire qu'on apporte de zèle à l'enseigner (3). »

Des changements notables se produisirent les années suivantes dans le personnel enseignant du collége de Guyenne. Britannus, tombé malade, dut quitter Bordeaux; Joachim Polite partit pour l'Italie, et Mathurin Cordier, cédant aux instances de Calvin, son ancien élève, se rendit à

(1) Gaullieur, *op. cit.*, p. 106-107. Ce texte est tiré des *anciens et nouveaux Statuts de la ville et cité de Bourdeaux.* Bourdeaux, Simon Millanges, 1612, p. 94-96.

(2) *Essais*, t. I, ch. XXV.

(3) *Roberti Britani*, *Attrebatensis, Epistolæ,* f° 46, r°.

Genève. André de Gouvéa combla promptement ces vides, en attirant à Bordeaux des hommes distingués, qui devinrent les amis inséparables de Nicolas de Grouchy dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Nous citerons entre autres Jehan Rebitius, ancien condisciple de Britannus, Gélida, Élie Vinet et Buchanan.

Jehan Gélida, Espagnol de Valence, mais Français de cœur, fut chargé d'un cours de philosophie. Son nom est inséparable de celui de l'un des hommes les plus savants du XVIe siècle, le mathématicien et orientaliste Guillaume Postel, qui, orphelin sans fortune, avait d'abord été son domestique.

Successivement écolier à Poitiers, professeur à Barbezieux, puis à Paris, helléniste, mathématicien, archéologue, Élie Vinet nous apprend lui-même, dans une de ses lettres, que c'est en 1539 qu'il vint à Bordeaux, où il passa, en diverses reprises, plus de vingt-cinq ans.

C'est à la même date que Georges Buchanan fit son entrée au collége de Guyenne. Élie Vinet et lui, dit M. Gaullieur, se lièrent d'une étroite amitié, et quarante ans après, séparés par la mer, ils s'écrivaient encore.

De tous les savants, de tous les gens de lettres du XVIe siècle, il en est peu qui aient eu une vie aussi agitée que Georges Buchanan. Deux ans avant sa mort, il a écrit lui-même sa biographie (1).

(1) *Georgii Buchanani vita ab ipso scripta biennio ante*

Né, en 1506, à Killerne, dans le comté de Lennox, en Écosse, d'une famille noble et ancienne, mais sans fortune, il perdit son père de très bonne heure. Un de ses oncles maternels, Jacques Heriot, l'envoya faire ses études à Paris; mais, deux ans après, son bienfaiteur mourut et la misère força Buchanan à retourner en Écosse. Il y prit part, avec les highlanders, au milieu d'un hiver des plus rigoureux, à l'inutile et désastreuse campagne de 1523. Atteint par une grave et longue maladie, il revint à Paris en 1524 ou 1525, et y termina ses études. Les doctrines de Luther comptaient déjà dans le monde des savants un grand nombre de prosélytes, et Buchanan ne tarda pas à les adopter. Devenu maître ès arts, il entra comme régent de grammaire au collége de Sainte-Barbe et y passa trois ans. Un jeune gentilhomme écossais, Gilbert Kilkerne, comte de Cassils, dont il était le précepteur, le ramena en Écosse et, peu de temps après, le roi Jacques V le chargea de l'éducation de son fils naturel, Jacques Stuart, comte de Murray, plus tard régent du royaume.

Dans cette haute situation, honoré de la protection de la cour d'Édimbourg, Buchanan oubliait la misère et les privations de sa jeunesse, mais un poëme satirique contre les Franciscains

mortem, en tête de ses œuvres imprimées sous le titre de *Georg. Buchanani, Scoti, Poemata quæ extant.* Lvgdvni Batav., ex officina Elzeviriana, 1628.

lui attira la haine du clergé. David Beaton, qui fut depuis cardinal, adversaire implacable de la Réforme en Écosse, l'accusa d'impiété et d'hérésie. Abandonné par le roi, Buchanan fut jeté en prison en 1539. Il s'échappa, revint à Paris, et fut alors appelé par Gouvéa à Bordeaux, où il devait rester quelques années.

Lorsque l'on parcourt cette liste de maîtres éminents, qui régentaient alors au collége de Guyenne, il nous semble permis de partager l'enthousiasme de M. Gaullieur et de nous écrier avec lui : « Quelle admirable institution que celle qui réunissait de tels hommes sous la direction éclairée du meilleur principal de France ! Quelle merveilleuse époque que celle où Bordeaux, l'heureuse cité, avait le bonheur de les posséder tous à la fois ! »

CHAPITRE IV.

Temps d'épreuves pour le collége de Guyenne. — Embarras financiers. — Persécutions religieuses. — Fuite de Buchanan. — Le parlement de Bordeaux et le collége de Guyenne. — Démarches de Jean III, roi de Portugal, pour attirer Gouvéa dans ses états. — Gouvéa part pour Lisbonne. — Jehan de Costa, principal intérimaire. — Retour de Gouvéa. — Voyage de Grouchy en Normandie. — Écoliers de distinction, élèves de Grouchy.

Nous avons dit que l'amitié la plus étroite, la plus pure, la plus désintéressée unissait tous les maîtres du collége de Guyenne, et que l'on n'avait pas trouvé dans leurs rapports entre eux la moindre trace de ces dissensions qui ailleurs éclatèrent trop souvent entre les savants de cette époque. Bientôt cette union leur fut plus que jamais nécessaire, car le temps

des épreuves ne tarda pas à arriver pour André de Gouvéa et ses collègues.

En effet, à peine Buchanan était-il arrivé à Bordeaux, qu'oubliant les dangers qu'il avait courus récemment, il se laissa de nouveau aller aux tendances de son esprit porté à l'épigramme. Décidément il en voulait aux moines, et après les Cordeliers d'Écosse ce fut aux Frères de Saint-Antoine et aux Dominicains de Bordeaux qu'il s'attaqua. Ses satires ne circulèrent d'abord que parmi les intimes du poète; mais, répandues peu à peu dans le public, elles soulevèrent contre l'auteur des rancunes qui le poursuivirent toute sa vie.

D'un autre côté, quelle que fût la prospérité du collége de Guyenne au point de vue de l'affluence des écoliers, quels que fussent le talent des maîtres et la supériorité de leur enseignement, la situation pécuniaire, malgré les sacrifices faits par de généreux particuliers, était très-mauvaise. En 1539 et en 1540, le principal André de Gouvéa se vit même forcé d'emprunter de l'argent à plusieurs des professeurs, et de recourir aux libéralités du clergé, après une démarche tentée auprès du chancelier de France, démarche restée infructueuse, malgré une supplique en vers latins due à la plume élégante de Buchanan. Un désastre financier fut conjuré grâce aux largesses de l'évêque de Bazas, Jean de Plats, et à la protection efficace de l'archevêque de Bordeaux, Charles de Grammont, primat d'Aquitaine.

De plus cruelles épreuves étaient réservées au collége de Guyenne, car la lutte religieuse allait éclater ardente, implacable.

Dès 1534, lorsque Gouvéa était venu prendre la direction du collége de Bordeaux, les idées nouvelles avaient pénétré dans cet établissement. Mandés à la barre du parlement, le principal et ceux des professeurs que l'on considérait comme compromis se virent défendre « de tenir au collége des livres défendus par la Sorbonne (1). » Malgré les précautions de l'autorité, qui devaient se changer bientôt en persécutions, les croyances nouvelles firent de rapides progrès dans le midi de la France.

Pour empêcher la propagation de l'hérésie de Luther, un arrêt du parlement de Bordeaux, rendu probablement dans le courant de l'année 1540, supprima un des cours publics qui se faisaient au collége de Guyenne. On a vu plus haut, dans un passage que nous avons emprunté à M. Quicherat, qu'une leçon de théologie y avait lieu le premier dimanche de chaque mois. Ce n'était pas une chaire de théologie à proprement parler, selon M. Gaullieur (2), mais une lecture des épîtres de saint Paul, fondée des deniers de Briand de Vallée, qui avait peut-être embrassé secrètement la doctrine des novateurs (3). L'arrêt

(1) *Extrait des Registres secrets du Parlement*, ms. de la Bibliothèque de Bordeaux, cité par M. Gaullieur, *op. cit.*, p. 154.

(2) *Op. cit.*, p. 158.

(3) *Vide supra*, p. 40, note 2. S'il n'est pas certain que

défendit en outre « que aucun régent dudit colliége leust Escripture sainte pour en dogmatiser. » Un autre arrêt du 8 mai de la même année chargea un président et deux conseillers de se rendre au collége de Guyenne pour y faire une enquête « et entièrement refformer le collége. » Il est difficile, ajoute M. Gaullieur, de savoir exactement à quoi ce passage fait allusion. Pour nous, il nous semble permis de supposer que le parlement voulait avant tout arrêter les progrès de l'hérésie. Le mal était grand en effet. Les familles de plusieurs écoliers avaient déjà adopté les doctrines de Luther et de Calvin et plusieurs des professeurs, tels que André Zébédée, Claude Budin, Mathurin Cordier, Georges Buchanan et Nicolas de Grouchy, penchaient plus ou moins vers ces croyances.

Peu de temps après, le supplice d'un ministre de l'Évangile faisait éclater assez ouvertement les sentiments secrets de quelques-uns des membres du collége de Guyenne, maîtres ou élèves. L'infortuné Aymon de La Voye, convaincu d'hérésie et de prédication, fut, en exécution d'un arrêt du parlement, étranglé et brûlé sur la place de l'Échafaud-Neuf, voisine du collége. Le lendemain du supplice, on trouva cloué sur le poteau même

Briand de Vallée ait secrètement abandonné le catholicisme, le doute n'existe pas à l'égard de son fils Nicolas de Vallée, seigneur du Douhet, que le parlement de Bordeaux condamna, le 6 avril 1569, à être décapité pour crime d'hérésie. M. Gaullieur, *op. cit.*, p. 158.

où il avait été attaché un écriteau qui exaltait le jeune évangéliste et flétrissait ses juges et ses bourreaux. Plusieurs écoliers, soupçonnés d'être coupables de ce fait, furent arrêtés, puis relâchés, et l'affaire n'eut d'autre suite qu'une fustigation infligée à l'un des serviteurs de l'établissement.

Le séjour de Bordeaux, dans ces circonstances, devenait dangereux pour Buchanan, que la haine du cardinal David Beaton avait dénoncé comme hérétique à l'archevêque Charles de Grammont; aussi le poète prit-il la fuite. Ce fut d'abord au château de Montaigne qu'il se réfugia, chez le père du futur auteur des *Essais*, dont il avait été pendant quelques mois le répétiteur. Peu de temps après, Buchanan retourna à Paris, où le rejoignit bientôt son ami Élie Vinet, que sa santé contraignait de renoncer momentanément au professorat. De son côté, Guillaume de Guérente fut également sur le point de suivre Buchanan. Il faisait, en effet, à cette époque, des démarches pour obtenir une bourse soit au collége d'Harcourt, soit à celui de Lisieux. Le motif qui portait Guérente à quitter Bordeaux nous est inconnu. La crainte des persécutions religieuses y était-elle pour quelque chose? Peut-être. Nous n'avons cependant aucune preuve que ce gentilhomme, devenu médecin, puis poète et professeur d'humanités, ait jamais embrassé la religion réformée. Il nous est permis de supposer que l'affection qui l'unissait de si longue

date à Nicolas de Grouchy contribua pour beaucoup à le retenir au collége de Guyenne.

Malgré ces épreuves, l'enseignement devenait chaque jour plus florissant à Bordeaux. Non-seulement les écoliers y affluaient de toutes les provinces de France, mais encore il en venait un grand nombre de l'étranger, car les Gouvéa, Jacques de Teyve et Jehan de Costa, avaient conservé avec leur patrie les rapports les meilleurs et les plus suivis et le principal était même en correspondance avec le roi Jean III.

Jean III, roi de Portugal, était un des princes les plus éclairés de son temps. Ami des lettres, il faisait tous ses efforts pour répandre l'instruction dans ses états ; il voulait que le Portugal fût à la tête des nations européennes pour l'enseignement, comme il s'y trouvait déjà pour le développement de sa marine, l'importance de ses découvertes et de ses conquêtes d'outre-mer, et l'extension de ses relations commerciales avec les pays lointains. Pour arriver à ce but, aucun moyen n'était négligé par ce monarque. « On dit, nous raconte M. Quicherat, d'après un historien portugais (1), qu'il se faisait rendre compte des travaux des colléges, et qu'il connaissait par

(1) Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. II, p. 569. Le savant bibliographe portugais a emprunté ces détails à Jacques de Teyve et à Pedro de Mariz. Ils se rapportent à la visite que Jean III fit, au mois de novembre 1550, à l'université de Coïmbre, accompagné de la reine, de son fils D. Luiz et de sa fille D. Maria. Pendant plusieurs jours, le roi

leurs noms, étant doué d'une grande mémoire, tous les écoliers qui y étudiaient. »

L'université de Coïmbre, transférée à Lisbonne en 1377, venait d'être, depuis quelque temps, rétablie, par ses ordres, au lieu de sa fondation. Cependant, ni le zèle du prince, ni le savoir, ni le dévouement des maîtres formés dans les universités étrangères, grâce aux libéralités royales, n'avaient encore pu doter le Portugal d'un établissement modèle tel que Sainte-Barbe ou le collége de Guyenne. Aussi, pendant plusieurs années, Jean III fit-il faire des ouvertures et écrivit-il lui-même à André de Gouvéa pour le décider à venir à Coïmbre établir une école sur les mêmes bases que celle de Bordeaux. En 1543, il tenta près de lui de nouvelles instances, offrant de lui laisser toute liberté de retourner en France dès que l'université de Coïmbre aurait reçu de lui une première impulsion. Il était difficile de résister à un tel solliciteur, et Gouvéa partit pour le Portugal, vers le milieu du mois de juin, après avoir désigné pour le remplacer pendant son absence son compatriote Jehan Fernandez de Costa, qui prit la direction du collége de Guyenne le 15 juin 1543. Nicolas de Grouchy conserva sa chaire et se multiplia, ainsi que ses amis Guillaume de Guérente, Claude

assista aux cours et aux examens, et se fit présenter tous les élèves dont les noms et les traits se gravèrent d'une manière ineffaçable dans sa mémoire.

Budin et Jacques de Teyve, pour aider le nouveau supérieur dans la tâche qu'il avait assumée. Celui-ci leur adjoignit six nouveaux maîtres, parmi lesquels nous nous contenterons de citer Gérard Broët, régent des physiciens, et un tout jeune homme, Jehan Hervé, l'un des meilleurs élèves du collége, où il fut nommé professeur à la rentrée des vacances de cette même année.

Gouvéa ne pouvait confier l'établissement à des mains plus habiles que celles de Jehan de Costa, excellent administrateur, qui ne dédaignait pas de s'occuper des moindres détails et sut faire rentrer des créances assez difficiles à recouvrer.

Moins d'un an après son départ, c'est-à-dire vers les premiers jours du mois de mai 1544, André de Gouvéa était de retour à Bordeaux. Il s'était engagé envers Jean III à fonder à Coïmbre une institution semblable au collége Sainte-Barbe ou à celui de Guyenne, et il s'occupa immédiatement de réunir le personnel d'élite qu'il se proposait d'emmener avec lui en Portugal. Cependant son départ n'eut pas lieu aussi promptement qu'il l'avait cru tout d'abord. Voulant se mettre en règle avec la ville de Bordeaux, il demanda et obtint du maire et des jurats un congé de deux ans, pendant lequel le principalat devait être confié à Jehan Gélida, qui dirigeait alors, à Paris, le collége du Cardinal-Lemoine. Un traité fut passé à cet effet. Des documents relatifs à cette affaire, et qui sont parvenus jusqu'à nous, il résulte qu'à cette date Nicolas de Grouchy,

outre sa chaire de dialectique, avait été chargé d'un cours élémentaire de langue hébraïque.

C'est un peu avant cette époque que se place un voyage fait en Normandie par notre savant, sans doute pour régler quelques affaires et voir ses parents avant d'accompagner Gouvéa en Portugal, conformément aux projets et aux sollicitations de ce dernier. Les papiers de la famille de Grouchy ne renferment, il est vrai, aucun renseignement sur Nicolas de Grouchy pendant toute cette période, mais nous avons retrouvé, dans les archives du tabellionnage de Rouen, une pièce originale qui ne laisse aucun doute sur sa présence en Normandie au mois de janvier 1544. Cet acte est ainsi conçu :

« Du XXVe jour de janvier 1543 (v. s.), devant Doubet et Priore, fut présent Nicolas de Grouchy, escuier, demeurant au Neufchatel, lequel constitua ses procureurs en la court du Parlement de Rouen, c'est à savoir Mess. Jean Heudiart, procureur en la court du Parlement de Rouen, etc., en une espace en pledoirie, etc., substituer au dict faict et generallement, etc., promectant tenir, etc., obligeant biens et heritages, etc. (1). »

Cette procuration est signée : « N. de Grouchy. »

Grâce aux documents conservés dans les archives du département de la Gironde et dans

(1) *Archives du tabellionnage de Rouen.* Les etc. remplacent dans l'original les formules d'usage.

celles de la ville de Bordeaux, qu'il a examinées avec tant de soin, M. Gaullieur (1) a pu dresser une liste de quelques-uns des élèves qui firent partie de la division des *artiens*, de 1540 à 1546, sous Nicolas de Grouchy et Gérard Broët, et terminèrent alors leurs études au collége de Guyenne. Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici les noms de ces écoliers du noble et savant maître, car presque tous furent des hommes de mérite; ce sont:

Menault de Beaulieu (1542), fils de Bernard de Beaulieu, sieur de Benesse;

Jehan de Lesmarie (1541-42);

Jehan Mediavilla (1542);

Jehan-Baptiste Noyau (1543);

Pierre Blays (1543), prieur de Bersson (2);

Bernard du Bosc (1543);

Jehan Hervé, de Paris (1542-43); nous avons vu plus haut qu'en sortant des bancs, il fut nommé professeur au collége de Guyenne, où il devint plus tard sous-principal avec Élie Vinet;

Micheau Blanc (1543);

Bernard Tellier (1540-43), neveu de noble homme André Albert, contrôleur royal en Bazadois;

Charles de Foix de Candale (1542-45), frère du captal de Buch;

Christophe de Foix de Candale (1542-43), frère

(1) *Op. cit.*, p. 185.

(2) Auj. Berson (Gironde), arrondissement et canton de Blaye.

du précédent, plus tard évêque d'Aire et grand aumônier de la reine de Navarre;

Jacques Latapye (1543-45), professeur en 1546 et 1547;

Mathurin Bernyn (1543);

Bertrand Le Blanc (1543);

Jehan ou Jacques et Bernard de Bourgade (1543), tous les deux fils du trésorier de Gaure, à Fleurance;

Videau Dupont (1543);

Jehan Bertin (1543);

Jehan Allard (1542-43), fils de Lucia de Blanchier, damoiselle;

Pierre Patris (1543);

François de Vic (1543);

Charles Creux (1544);

Antoine Cavède (1544);

Jehan d'Allone (1543-44), de Chartres, professeur en 1544, 45 et 46.

Antony de Clery (1544);

Jehan de Tarsac (1543-44), sieur de Montberaud;

Bernard Boysset (1545), de Veyrac, en Fronsadois;

Louis Arnol (1545);

Jehan du Sault (1541), neveu de Jehan de La Chassaigne, seigneur de Chastellus;

Jehan Faure (1544-45), de Guîtres;

Étienne-Sylve-César de Lescale (1544), fils aîné de Jules Scaliger;

N... Fredaigne (1543-44), frère d'un tabellion de Bordeaux;

Amanieu Gratiolet (1543) ;

Et enfin le plus illustre de tous, Michel Eyquem de Montaigne (1539-46), l'immortel auteur des *Essais*, qui, dans le passage cité au début de ce travail, rappelle que Grouchy, Guérente et Buchanan furent, ainsi que Marc-Antoine Muret, ses « précepteurs domestiques », c'est-à-dire ses répétiteurs.

André de Gouvéa, n'ayant pas donné immédiatement suite à son projet d'aller se fixer en Portugal, dirigea pendant quelque temps encore le collége de Guyenne. Jehan Gélida était retourné à Paris, au collége du Cardinal-Lemoine, et l'école de Bordeaux avait repris sa marche accoutumée. M. Gaullieur suppose avec raison que le clergé, et notamment l'évêque de Bazas, s'était imposé de nouveaux sacrifices pour retenir encore l'habile principal. Nous voyons en effet, d'après des actes cités par M. Gaullieur (1) que, en 1545, André de Gouvéa fut nommé chanoine et *secrestain* de la cathédrale Saint-Jean de Bazas, titre purement honorifique, auquel étaient attachées les deux cures de Saint-Gervasy, à Langon, et de Castets-en-Dorthe. Quelques jours après, il fut doté des cures de Ruffiac et de Cazaugitat, et de divers bénéfices d'un revenu important. Il devait le tout à la munificence de son protecteur Annet de Plats, évêque de Bazas.

Malgré tous ces retards, le roi Jean III ne

(1) *Op. cit.*, p. 183.

renonçait pas au projet d'attirer auprès de lui quelques-uns des professeurs de Bordeaux, sous la direction de Gouvéa. Il écrivait fréquemment à ce dernier et lui envoya même, dans le courant de l'année 1545, deux de ses gentilshommes, Dom Lopo d'Almeida et Ruy Gomez da Costa, pour lui rappeler ses promesses. Ces instances réitérées décidèrent Gouvéa à faire un nouveau voyage à Lisbonne en 1546, d'où il revint au mois de janvier suivant.

Cette fois, le départ du principal et de ses professeurs pour l'université de Coïmbre était chose bien arrêtée. Les jurats y donnèrent leur consentement, bien à regret sans doute, car Gouvéa emmenait avec lui l'élite des maîtres du collége de Guyenne, et il était, en outre, facile de prévoir que les jeunes Portugais, si nombreux alors dans cette institution, la déserteraient du jour où ils trouveraient dans leur pays les moyens de s'instruire en évitant des voyages coûteux et remplis de périls de tout genre. Jehan de Costa, Élie Vinet, Jacques de Teyve, et un autre Portugais appelé Antonio Mendez, Arnoul Fabrice de Bazas, notre Nicolas de Grouchy et son inséparable ami Guillaume de Guérente, enfin Georges Buchanan, qui arriva de Paris, amenant avec lui son frère Patrice, consentirent immédiatement à accompagner Gouvéa ; mais rien ne put décider Gélida à les imiter et à quitter sa patrie d'adoption. Un professeur de Poitiers, Martial de Gouvéa, frère aîné d'André, vint également se

En 1503, le roi Emmanuel la dota de nouveaux statuts et y établit : pour la théologie, deux chaires; pour le droit canon, trois chaires; pour le droit civil, trois chaires; pour la médecine ou physique, deux chaires, et pour la philosophie naturelle, la philosophie morale, la métaphysique, la logique, la grammaire, une chaire pour chacun de ces enseignements.

On vit dès lors fleurir en Portugal les sciences et les lettres. Grâce aux trente bourses fondées à Paris, au collége Sainte-Barbe, il n'était pas difficile de recruter des maîtres distingués pour les universités royales. Les monarques portugais virent leurs généreux efforts couronnés de succès. Leur exemple fut fécond et l'Infant D. Henri, passionné pour l'étude des mathématiques et pour les découvertes qui devaient assurer la grandeur de sa patrie, fit de son propre palais et de son observatoire du cap Saint-Vincent des académies où affluèrent de savants géographes et d'éminents astronomes.

En 1537, l'université fut de nouveau établie à

notices sont dues à Francisco Leytão Ferreira, qui a puisé une partie de ses renseignements dans les écrits de l'illustre réformateur de l'université de Coïmbre, Francisco Carneiro de Figueroa. On sait tout ce que le Portugal dut plus tard de grandeur et de prospérité à la prévoyance du roi D. Diniz, qui a reçu de la postérité les noms de « père de la patrie, de roi laboureur » *(lavrador)*. Le peuple dit encore, en parlant de ce prince : *O rey D. Diniz, que fiz quando quiz* (le roi D. Diniz, qui fit tout ce qu'il voulut.)

Coïmbre par Jean III. Plusieurs causes amenèrent cette translation. La population de Lisbonne s'était considérablement accrue et ne permettait plus aux écoliers de trouver dans la capitale le calme nécessaire aux études ; il fallait envoyer à grands frais les maîtres se former à l'étranger. D'un autre côté, des réformes étaient devenues indispensables dans la discipline et dans la collation des chaires et des grades. Un autre motif détermina encore le roi à éloigner l'université de Lisbonne : c'est qu'après l'avénement de Jean III au trône, au lieu de l'élire immédiatement pour protecteur, comme cela avait eu lieu pour ses prédécesseurs, elle avait laissé passer deux années avant d'offrir cette marque de respect au souverain, qui lui en avait gardé rancune.

A Coïmbre, sans avoir d'attache officielle, des écoles étaient déjà florissantes ; elles furent l'origine des divers colléges qui furent agrégés par la suite à l'université. Il règne une certaine confusion dans les auteurs portugais qui ont parlé de ces différents établissements. Nous nous bornerons à dire quelques mots des écoles du monastère de Santa-Cruz, qui jouèrent un rôle important, et dont les succès furent également au nombre des causes qui décidèrent le roi à rendre à Coïmbre son antique université.

Ce fut au mois d'octobre 1528 que le P. Braz de Barroz, de l'ordre de Saint-Jérôme, réformateur des chanoines de Coïmbre, établit dans le couvent de Santa-Cruz des cours pour l'enseignement

supérieur. Des maîtres portugais, espagnols, navarrais, formés à Paris, joints aux *conegos regrantes* (chanoines réguliers), y professèrent avec éclat, et bientôt l'affluence des étudiants nécessita l'établissement de deux colléges en dehors du cloître : le premier, placé sous l'invocation de Saint Michel, pour les élèves en théologie et en philosophie ; le second, sous l'invocation de Tous les Saints *(de Todos os Santos)*, pour les élèves en théologie et en droit canon. Les colléges de Saint-Jean et de Saint-Augustin, où se donnait l'enseignement mineur préparatoire, furent aussi fondés dans des maisons bâties de chaque côté du monastère, et fonctionnèrent à partir de la translation de l'université à Coïmbre. Le fait le plus intéressant à rappeler, c'est que, en 1537, le couvent de Santa-Cruz possédait des écoles suivies, des maîtres distingués, des revenus importants et une imprimerie d'où sortaient d'excellentes éditions latines et grecques.

L'acte par lequel Jean III transféra l'université de Lisbonne à Coïmbre est du 16 juin 1537 et, dès le 23 septembre, les cours furent ouverts dans le palais royal, où depuis lors ils n'ont pas cessé d'attirer une foule d'auditeurs (1).

(1) « Coïmbre est une ville des plus curieuses, qui a conservé une physionomie d'un autre âge. Dans les rues circulent des écoliers vêtus comme au XVIe siècle et portant une sorte de soutanelle noire, une culotte courte et des bas noirs. Un grand manteau les enveloppe, et sur la tête ils ont un bonnet carré ou un bonnet de soie noire très-long qui pend sur

De nombreuses dotations, considérablement augmentées dans le cours des années suivantes, furent concédées, ainsi que d'importants priviléges, par le roi à l'université de Coïmbre. Celle-ci fut confirmée par le pape Paul III et soumise aux statuts que celle de Lisbonne avait reçus en 1503 et qui furent complétés en 1544 (1).

Le roi Jean III manda de toutes parts des professeurs distingués et les écoliers furent bientôt aussi nombreux que dans les universités les plus célèbres, celle de Paris exceptée. Dans les cinq facultés les maîtres rivalisaient entre eux de savoir et de zèle et leurs auditeurs de travail et d'assiduité. Lors de l'arrivée des professeurs appelés de France, on remarquait dans la faculté de théologie : le docteur Affonso de Prado, ancien doyen de l'université d'Alcala, l'un des défenseurs les plus intrépides et les plus autorisés

l'épaule. A l'Université, on trouve réunis dans une cour immense la Bibliothèque, le Musée, l'Observatoire, les salles d'examen, etc. La Bibliothèque est divisée en trois salles, ornées de sculptures, de dorures, de peintures du plus grand effet. Tout y est bien aménagé et d'un luxe remarquable. Les jeunes gens y peuvent venir lire et travailler toute la journée; des pupitres sont installés dans l'embrasure des fenêtres, et les tables mêmes sont des chefs-d'œuvre d'art. Le musée d'histoire naturelle, d'instruments de chimie et de physique est un des plus complets qui existent, et d'espace en espace sont des « salons » disposés en amphithéâtre pour les cours. » Mme de G., *Notes manuscrites d'un voyage en Portugal* (1861).

(1) Jose-Silvestre Ribeiro, *Historia dos Estabelecimentos scientificos, litterarios e artisticos de Portugal.* Lisboa, 1871.

de la doctrine de saint Thomas ; Frère Martinho de Ledesma, Espagnol, de l'ordre des Frères Prêcheurs ; le docteur Francisco de Moncâo, Espagnol, savant prédicateur, et deux Portugais, Marcos Romeu, docteur en Sorbonne, ancien recteur d'Alcala, aussi célèbre par sa science que par la pureté de sa vie, et maître Payo Rodriguez de Villarinho, né à Béjà, docteur de l'université de Paris, que les biographes proclament l'homme le plus remarquable parmi tous ces fondateurs de l'enseignement à Coïmbre.

La faculté de droit canon citait avec orgueil : le docteur Martim de Aspilcueta, Navarrais, qui avait étudié les arts et la philosophie, à Alcala, le droit civil et canonique, à Toulouse, et avait professé avec éclat pendant de longues années dans cette dernière ville, puis à Salamanque, savant universel, qui n'était venu à Coïmbre qu'après des instances réitérées du roi de Portugal et de l'empereur Charles-Quint ; le docteur Luiz de Alarcâo, gentilhomme de grande maison, cité pour sa mémoire prodigieuse ; le docteur Joâo Peruchio Morgovejo et le docteur Manoël de Andrade, professeur habile et doué comme Alarcâo d'une mémoire admirable.

L'enseignement des lois, ou du droit civil, était confié au docteur Gonçalo Vaz Pinto, Portugais, l'un des plus illustres jurisconsultes de cette époque, et dont on considérait la doctrine comme l'oracle des temps anciens ; à son successeur, le docteur Antonio Soares, qui fut lui-

même remplacé par un Espagnol, le savant docteur Santa-Cruz; enfin, aux docteurs Fabio et Ascanio, personnages érudits et graves, orateurs distingués.

La médecine était enseignée, depuis 1538, au collége de Santa-Cruz, par des hommes d'un grand renom; c'étaient: maître Henrique Cuellar, Portugais, qui avait étudié à Paris sous Brissot et le fameux Fernel, et qui établit à Coïmbre l'enseignement de la médecine tel que le comprenaient ces illustres professeurs (1); le docteur Antonio Reinozo, de Viseu, versé dans la connaissance des langues hébraïque, arabe, grecque et latine, qui, au dire de Mariz, était pour la science et l'expérience semblable à Esculape (2); le docteur Francisco Franco, de Villa Viçosa, médecin de Jean III, qui expliquait Avicenne et devint professeur à Séville lors de la fondation d'une université dans cette ville (3); le docteur Antonio Luiz Grego, de Lisbonne, l'un des hommes les plus savants qui illustrèrent la péninsule au XVIe siècle, orateur, historien, philosophe et médecin, qui commentait Aristote et Galien en grec; Thomas Rodrigues da Veiga, d'Evora, que Zanuto appelle « artis hippo-

(1) Ses « Pronostics d'Hippocrate » furent imprimés, en 1542, à l'imprimerie de l'université de Coïmbre.

(2) Il succéda à Cuellar comme professeur. Il a laissé un traité *De Febribus*.

(3) On a de lui : *Livro das Enfermidades contagiosas* et *Tratado da Neve* (glace) *et uso della*. Séville, 1569; in-4°.

craticæ summus antistes, medicinæ phœnix et omnium eruditissimorum medicorum voto doctissimus »; enfin, Affonso Rodrigues de Guevara (1), Antonio Barbosa, Luiz Nunes et le docteur Pedro Nunez, excellent mathématicien, qui fut le maître de plusieurs princes de la maison royale (2).

Dans les grandes universités qui, comme celles de Paris, de Coïmbre, de Bordeaux et de Caen, comprenaient les cinq facultés, la plus importante, quoique les autres eussent le pas sur elle, était celle des arts. Depuis 1537 on professait au palais royal de Coïmbre les mathématiques, la rhétorique et la musique (3); mais, nous l'avons

(1) Il a laissé : *De Re anatomica.* Coïmbre, 1592.

(2) Pedro de Mariz, *Dialogos de varia historia em que se referem as vidas dos senhores reys de Portugal.* Lisboa, 1758 (6e édit.). V. aussi *Compendio historico do estado da universidade de Coimbra no tempo da invasão dos denominados Jesuitas*, etc. Lisboa, 1772; in-8°. Nous avons trouvé des détails précieux sur l'université de Coïmbre au XVIe siècle dans ce pamphlet violent, mais plein de recherches savantes, écrit par ordre du marquis de Pombal et imprimé avec l'autorisation du roi, lorsque les Jésuites furent bannis de Portugal. Ce mémoire est attribué à D. Francisco de Lemos Faria Pereira Coutinho, plus tard archevêque de Coïmbre, et à son frère, le dezembargador João Pereirà Ramos de Azevedo Coutinho. On y voit combien la faculté de médecine de Coïmbre fut florissante pendant les vingt premières années qui suivirent sa fondation. A cette école se formèrent d'illustres praticiens et de savants professeurs, tels que Jeronymo-Nunes Ramires, Jeronymo de Miranda, Henrique-Jorge Henriques, Pedro Alvares, Ambrosio Nunes, Rodrigo da Fonseca, Luiz de Lemos, Zacuto Lusitano, etc.

(3) Ce n'était là qu'une partie des arts libéraux dont l'en-

déjà dit, le Portugal ne possédait pas encore pour l'enseignement des humanités un établissement digne de rivaliser avec les fameux colléges de Sainte-Barbe ou de Guyenne. C'est pour cela que Jean III appelait dans ses états André de Gouvéa et ses savants collaborateurs. L'attente du monarque ne fut pas trompée.

A peine arrivé à Coïmbre, André de Gouvéa jeta les bases d'une institution à laquelle il donna le nom de « collége des Arts » ; c'était celui qu'avait porté au siècle précédent la grande école de Bordeaux. Le roi de Portugal dota largement le nouvel établissement ; son directeur et ses professeurs, ainsi que le constate de Thou, reçurent des appointements élevés (1).

Le collége des Arts ouvrit bientôt ses portes à une foule nombreuse d'écoliers avides d'écouter les leçons de ces savants venus de si loin pour enseigner (2). Les jeunes Portugais cessèrent dès lors d'aller à Salamanque et à Paris et se rendirent tous à Coïmbre (3).

seignement comprenait, au moyen âge et encore au XVIe siècle : 1° le *Trivium* : grammaire, rhétorique et dialectique ; 2° le *Quadrivium* : arithmétique, géométrie, musique et astronomie.

(1) De Thou, *op. cit.*, t. VI, p. 555.

(2) Gouvéa et ses collègues professèrent d'abord dans le palais du roi (aos paços de El Rey), puis dans un collége qui fut bâti dans la rue de Sainte-Sophie, et où les écoles mineures furent transportées en 1548. V. Pedro de Mariz, *op. cit.*

(3) Jacques de Teyve dit, en parlant de l'affluence des écoliers à Coïmbre : « Nunc vero ex viris claris ac nobilibus aut nulli aut perrari sunt qui optimarum artium eruditione non exco-

Des documents que nous sommes parvenus à réunir, il nous semble résulter qu'au début le personnel du collége des Arts était composé de la manière suivante :

Dans la division des « artiens, » les chaires étaient confiées à Jacques (ou Diogo) de Gouvéa, frère du principal ; à un autre Portugais, « mestre Luiz Alvarez Cabral », et à notre Grouchy, que Pedro de Mariz appelle « mestre Nicolao Grouchio, Francez, o doutor Bordallo, interprete da moral philosofia. » Les autres classes avaient pour professeurs : la première, Georges Buchanan, chargé également de l'enseignement du grec ; la seconde, Jacques de Teyve ; la troisième, maître Guilhelm, sans doute le même que nous avons cité parmi les maîtres du collége de Guyenne ; la quatrième, Patrice Buchanan ; la cinquième, Arnold Fabrice ; la sixième, Élie Vinet ; la septième, Antonio Mendez ; la huitième, Pedro Henriquez, Portugais, qui avait déjà enseigné à Coïmbre ; la neuvième, un Français que Pedro de Mariz nomme « mestre Jaquez » ; la dixième, maître Manoel Thomaz, Portugais. Ajoutons encore Marcial de Gouvéa, frère aîné d'André,

lantur ; ex inferiori autem numero maxima ad hunc amplissimum litterarum mercatum multitudo confluit. » Le trinitaire Coelho do Amaral compare Coïmbre à l'ancienne Athènes : « Conimbriga civitas inter alias totius Hispaniæ in re litteraria florentissima hac nostra tempestate quod citra adrogantiam dixerim Athenas esse credimus. » *Memorias historicas do ministerio do Pulpito do grande Cenacolo.*

Jehan de Costa, chargé des fonctions de sous-principal, et un professeur de rhétorique, Joâo Fernandez, qui s'était déjà fait un nom dans les universités de Salamanque et d'Alcala, et nous pourrons affirmer qu'à cette époque il n'était peut-être pas de collége qui comptât autant d'hommes distingués parmi ses professeurs. Bientôt encore d'autres maîtres portugais, tous formés à l'université de Paris, vinrent enseigner dans l'établissement fondé par Gouvéa, et parmi eux nous citerons en première ligne le docteur Lopo Galego, Ignace de Moraes, Belchior de Belliago et le célèbre antiquaire André de Resende; mais c'est à tort que Pedro de Mariz comprend dans cette énumération le savant philologue Hollandais Nicolas Clénard ou Cleynaerts, qui ne fit que visiter l'université de Coïmbre pendant les vacances de l'année 1537 (1).

André de Gouvéa n'eut pas le bonheur de voir prospérer sa nouvelle fondation. Épuisé par son zèle et des préoccupations de tout genre, il tomba malade et, le 5 juin 1548 (2), moins d'un an

(1) Pedro de Mariz, *op. cit.* Clénard dirigeait en Portugal l'école fondée par l'infant D. Henrique, alors archevêque primat. Il a fait, en connaissance de cause, un magnifique éloge du développement intellectuel de ce royaume au XVIe siècle. Dans une de ses lettres adressée à son ami Jean Vascœus, de Bruges, il parle avec enthousiasme de l'Allemand Fabricius, qui, à Coïmbre, enseignait le grec et expliquait Homère, et dont les élèves lisaient ce poète et le comprenaient comme les Athéniens du temps de Périclès.

(2) Selon M. Quicherat; au mois d'octobre, selon M. Nicolle,

après son arrivée à Coïmbre, il mourut à peine âgé de cinquante-deux ans. Avant de rendre le dernier soupir, il exprima le vœu d'avoir pour successeurs de ses œuvres si heureusement commencées Jacques de Teyve, à Coïmbre, et Jehan Gélida, à Bordeaux. Les dernières volontés de l'illustre principal furent respectées, et quelques jours après Teyve prenait la direction du collége des Arts.

Sur le tombeau de Gouvéa on grava l'épitaphe suivante, imitée de celle de Virgile :

JULIA PAX GENUIT, RAPUIT CONIMBRICA CORPUS,
EXCOLUIT MENTEM GALLIA, OLYMPUS HABET (1).

A peine était-il mort, que des vicissitudes sans nombre accablèrent ses compagnons, privés de leur chef et entourés d'ennemis puissants et jaloux.

L'hostilité contre les maîtres du collége des Arts, d'abord sourde et contenue, ne tarda pas à éclater ouvertement. Trois d'entre eux furent arrêtés, interrogés, puis relâchés au bout de quelque temps, sans avoir pu connaître le nom de leurs accusateurs. Georges Buchanan n'en fut pas quitte si facilement.

dans la *Biographie universelle* de Michaud. Il convient d'adopter la première date.

(1) Diogo Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. I, p. 150.

La haine du cardinal Beaton, qui lui avait suscité déjà des difficultés à Bordeaux et qui le poursuivit dans sa nouvelle résidence, la liberté avec laquelle il parlait de la religion, son goût incorrigible pour l'épigramme, ses imprudences continuelles, soulevèrent contre lui des haines violentes. Il nous dit lui-même, dans son autobiographie, quels griefs lui furent opposés dans ses interrogatoires, griefs qu'il repousse de son mieux sans parvenir toutefois à s'en justifier complètement.

C'était d'abord la fameuse satire écrite jadis contre les Franciscains, dont, selon lui, le roi d'Écosse, inspirateur de cette pièce de vers, avait seul un exemplaire. L'auteur avait eu soin de s'excuser auprès du roi de Portugal, avant son départ de France, et ses accusateurs ne l'avaient même pas lue. Devons-nous nous en rapporter au dire intéressé du poëte ? Bornons-nous à constater qu'il ne dit pas un mot des épigrammes sanglantes dont il criblait alors Belchior de Belliago, son collègue, maître dans l'art de l'intrigue, avare et rapace, qu'il dénonçait au recteur de l'université de Coïmbre, ni de tous les vers qu'il composait contre la cour de Rome, les moines, les pélerinages, et un haut et puissant personnage, Dom Antoine, abbé de Thomar, dont le monastère était le chef-lieu de l'ordre du Christ. En second lieu, il avait mangé de la viande en carême et tenu contre les moines des propos dont des moines seuls pouvaient s'of-

fenser. Mais le plus grave était que, dans une conversation entre Buchanan et de jeunes Portugais, on avait parlé de l'eucharistie, et l'imprudent professeur avait déclaré qu'à son sens l'opinion de l'Église romaine n'était pas la meilleure. Deux autres témoins, un Normand, Jehan Talpin (1), et un Milanais, Jehan Ferrari, affirmèrent, comme Buchanan l'apprit quelques années plus tard, que nombre de personnes dignes de foi avaient entendu dire que celui-ci pensait mal de la religion catholique. Au bout de dix-huit mois, les inquisiteurs se lassèrent de retenir le poëte en prison, mais le firent renfermer pendant quelque temps encore dans un couvent de Porto, dont les moines furent chargés de le ramener à des croyances plus orthodoxes. Le succès ne couronna pas les efforts de ces derniers, car quelques années après, leur catéchumène embrassa publiquement le protestantisme, dont il professait depuis longtemps les principes. C'est pendant cette longue et pénible détention que le poëte Écossais commença sa traduction latine en vers métriques des Psaumes

(1) Jean Talpin, de Coutances, docteur et chanoine théologal de Périgueux, auteur de nombreux ouvrages ascétiques et de controverse religieuse. Il avait professé la sixième au collége de Guyenne, et avait eu des démêlés avec André de Gouvéa, auquel il avait prêté de l'argent. Nous ne croyons pas que les deux dénonciateurs de Buchanan fussent avec lui en Portugal, et nous avons là une preuve de plus de l'acharnement de ses ennemis.

de David. Buchanan, relâché enfin, malgré les efforts de ses ennemis, sollicita du roi de Portugal la permission de retourner en France. Jean III voulut le retenir et lui fit une pension en attendant qu'il se fût procuré quelque honnête condition; mais le poëte, n'obtenant rien à son gré et désespérant de trouver le repos dans ce pays étranger, où il n'eût pas tardé à se brouiller de nouveau avec le Saint-Office, s'embarqua à Lisbonne, dès qu'il en trouva l'occasion, sur un navire qui faisait voile pour l'Angleterre (1). A Coïmbre, ainsi qu'à Bordeaux, Buchanan fut donc une source d'embarras et de chagrins pour ses collègues et ses amis.

Au collége des Arts comme à celui de Guyenne, Nicolas de Grouchy fut chargé de l'enseignement de la dialectique et continua de dicter ses commentaires sur Aristote, peut-être même y professa-t-il aussi les humanités. En 1872, M. le vicomte de Villa Maior, recteur de l'université de Coïmbre, voulut bien, à la prière de l'un de nous, entreprendre dans les archives de cette université des recherches qui malheureusement sont restées infructueuses et n'ont pu fournir aucun renseignement sur le nouveau séjour du professeur normand dans la péninsule (2).

Nous aurons bientôt à revenir sur les relations

(1) Buchanan, *De vita sua.*

(2) Nous donnons en appendice plusieurs lettres relatives aux recherches faites dans les archives de Coïmbre.

que Grouchy noua avec divers littérateurs portugais, et notamment avec Fernand Lopez de Castanheda, garde des archives de l'université de Coïmbre, dont il traduisit le premier livre de l'Histoire de l'Inde.

Bigot prétend (1) que notre savant « fut employé à l'institution de l'Inffant de Portugal, depuis Jean troisième. » Il y a là une erreur évidente, car c'était précisément Jean III, roi de Portugal depuis 1521, qui avait appelé dans ses états André de Gouvéa et ses amis. Peut-être cependant Grouchy eut-il au nombre de ses écoliers ou des jeunes gens auxquels, à Coïmbre comme à Bordeaux, il donnait des répétitions, quelqu'un des six fils de Jean III, princes sur lesquels on n'a que fort peu de détails biographiques et qui moururent tous avant leur père (2). Peut-être aussi Bigot a-t-il confondu avec les fils du roi le jeune D. Antonio, connu plus tard sous le titre de prieur de Crato, infortuné prétendant à la couronne de Portugal. Ce prince, fils de l'infant D. Luiz, fut envoyé au monastère de Santa-Cruz pour faire ses études, et reçut, le

(1) Ms. déjà cité, Bibliothèque de Rouen, fonds Martainville, Y. 5.

(2) Jean III avait eu de Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint, neuf enfants, dont six fils nommés : Alfonse, Emmanuel, Philippe, Denis, Jean et Antoine. Le roi Sébastien, qui succéda à Jean III en 1557, était fils de l'infant D. Jean, mort en 1554.

21 juin 1551, le grade de maître ès arts (1). Deux autres écoliers appartenant à la famille royale se trouvaient également à Coïmbre à cette époque : c'étaient D. Fulgence et D. Theotonio, fils du duc de Bragance.

M. Ferdinand Denis dit aussi que Nicolas de Grouchy « était devenu précepteur des fils du comte d'Atoguia (2). » Fût-ce au collége des Arts que le professeur français eut pour élèves ces jeunes gentilshommes ? Ou bien Grouchy trouva-t-il, pendant quelque temps, un asile chez un grand seigneur portugais, lorsque les compagnons de Gouvéa furent obligés de quitter Coïmbre ?

(1) On a une lettre très-intéressante de D. Luiz au prieur de Santa-Cruz, D. Philippe Pegado. Après avoir remercié le prieur des soins qu'il prend de D. Antonio, le prince lui trace la direction à donner aux études du noble élève : « Ce que je veux, dit-il, c'est que mon fils aime et craigne Dieu, qu'il soit très-vertueux, qu'il sache tout ce qui a trait à la religion, qu'il soit diligent dans ses études, qu'il sache obéir, c'est le fondement des autres vertus. » Cette lettre est datée d'Almeirim, le 20 février 1549. V. Jose-Silvestre Ribeiro, *op. cit.*

(2) M. Ferdinand Denis, art. sur F. Lopez de Castanheda, dans la *Nouvelle Biographie universelle.* Au XVIe siècle, le comte d'Atoguia possédait ce qu'on appelle la grandesse en Portugal. Ce fut le roi Alphonse V qui créa, en 1448, D. Alvaro Gonçalves de Attayde, son gouverneur (*ayo*), premier comte d'Atoguia. La maison de Attayde était une des plus anciennes de Portugal. La ligne masculine s'étant éteinte dans la personne de D. Luiz de Attayde, troisième comte d'Atoguia, le titre échut à la branche de Jean Gonçalves de Attayde, petit-fils de Simon Gonçalves da Camara, capitaine donataire de Madère, issu de Jean Gonçalves Zarco, premier explorateur de cette île en 1419. (Note due à l'obligeance de M. F. Denis.)

C'est un point que nous n'avons pu préciser. Le peu de durée du séjour de notre Normand en Portugal rend la première hypothèse la plus vraisemblable. Toujours est-il que ses relations avec le comte d'Atoguia semblent avoir été assez intimes, puisqu'il lui dédia une de ses œuvres aujourd'hui introuvable, la traduction de l'*Inez de Castro*, d'Antoine Ferreira.

Grouchy, pendant son séjour à Coïmbre, commença, selon M. Quicherat (1), la publication de ses éditions latines d'Aristote, dans lesquelles il prit pour base celle que Joachim Périon avait publiée quelques années auparavant. Le style du savant bénédictin était des plus élégants et des plus purs ; mais ses traductions n'étaient que des « belles infidèles », déparées par de nombreux contre-sens que Grouchy se permit de corriger. « Un exemplaire de l'édition portugaise (2), dit M. Quicherat, tomba entre les mains de Vascosan, qui proposa à Grouchy de réimprimer à

(1) Quicherat, *op. cit.*, t. I, p. 240, 241.

(2) Cette publication de Grouchy est aujourd'hui complètement inconnue. Elle comprenait entre autres le livre *De Reprehensionibus sophistarum*, dont la Bibliothèque de Palerme possède une édition postérieure intitulée : *Aristotelis Stagiritæ, de Reprehensionibus sophistarum liber I, Nicolao Grouchio Rotomagensi interprete. Lutetiæ, ex officina Michaëlis Vascosani, via Jacobæa ad insigne Fontis, 1551, cum privilegio*, in-4° de 42 pages. En tête est une épitre de Grouchy adressée « omnibus in regio Lusitaniæ gymnasio studiosis philosophiæ auditoribus, » et datée « Conimbricæ, ex regio gymnasio, Cal. Aug. 1549. »

part la Logique. Le volume se fit sous le titre de : « *Logique d'Aristote*, traduite par plusieurs savants (1). » Il y avait en tête une préface envoyée par Guérente, dans laquelle toute justice était rendue au talent de Périon ; mais comme les auteurs ne sont pas disposés à convenir qu'ils se sont trompés, même quand on les loue de ce qu'ils ont fait de bien, Périon se fâcha, cria partout qu'on l'avait « barbarisé », et, pour se venger, ouvrit contre Grouchy un feu de pamphlets qui eut du retentissement en Portugal et se prolongea même après le retour de Grouchy en France (2). »

Le départ de Buchanan n'avait pas désarmé les adversaires occultes des maîtres du collége des Arts. Des dénonciations perfides ne cessaient d'être dirigées contre le principal, Jacques de

(1) « *Aristotelis Logica ab eruditissimis hominibus conversa et a Nicolao Grouchio correcta atque emendata*, avec un avis au lecteur par Guérente, et une pièce de vers du même à Grouchy, nouvelle édition donnée par Thomas Richard en 1561 : la première est introuvable. » Quicherat, *op. cit.*, t. I, p. 241, note 1. Une autre édition, qui se trouve à la Bibliothèque impériale et royale de Vienne, et que le savant directeur de cet établissement, M. de Birk, a bien voulu nous signaler, porte la rubrique : « Lugduni, apud Antonium Vincentium », 1560, in-8°.

(2) M. Quicherat, *op. cit.*, *ibid.*, donne le titre d'un pamphlet de Périon contre Grouchy : *Joachimi Perionii benedictini Cormæriaceni oratio, qua Nicolai Groscii calumnias atque injurias ostendit et refellit.* Paris, Thomas Richard, 1554.

Teyve, et la plupart des professeurs, au sujet des doctrines qu'ils enseignaient, et surtout de celles vers lesquelles on les accusait de pencher secrètement. Les inquisiteurs s'en mêlèrent encore, et peu s'en fallut que la colonie des savants bordelais n'eût à répondre à quelqu'une de ces accusations d'hérésie toujours si dangereuses pour les prévenus. Qui tramait ces complots? Quel était leur but? Jacques de Teyve et ses amis ne le surent que six ans plus tard, lorsqu'un matin le P. Mirâo, provincial des Jésuites, se présenta avec une lettre du roi, en date du 10 septembre 1555, qui ordonnait de la manière la plus impérative au principal et à Castanheda, garde des archives, de remettre audit Mirâo, à partir du 1er octobre, le collége des Arts, son mobilier, son argent et ses papiers. Ce coup inattendu fut d'autant plus cruel aux « barbistes », qu'il leur fut porté par un de leurs anciens condisciples, Simon Rodriguez de Azevedo. Celui-ci avait été envoyé à Sainte-Barbe comme boursier du roi de Portugal, et s'y était étroitement lié avec François Azpilqueta de Chabier (François-Xavier) et avec Ignace de Loyola, qui l'admit au nombre des fondateurs de la Société de Jésus. A Rome, où il avait accompagné Loyola, Simon Rodriguez fut remarqué par l'ambassadeur de Portugal, Mascarenhas, qui le fit désigner par Jean III pour aller évangéliser les Indes orientales avec François-Xavier. A ce moment, le jésuite portugais tomba malade, et François-Xavier partit

seul pour les contrées lointaines dont il devait être l'apôtre. L'année suivante (1542), en même temps que Loyola prenait possession du gouvernement des clercs de la Compagnie de Jésus, Jean III fondait dans l'université de Coïmbre le premier collége qu'ait eu la célèbre société, et Rodriguez en devenait le directeur (1). Il prit, depuis lors, un empire absolu sur l'esprit du monarque (2), auquel il arracha la mesure fatale

(1) Dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 161, M. Crétineau-Joly parle du collége des Jésuites à Coïmbre, mais il ne dit pas un mot du collége des Arts ni de sa cession à Rodrigues

(2) Le jésuite Balthazar Tellez, dans sa *Chronica da Companhia de Jesus na provincia de Portugal e nas conquistas deste reyno*, Lisbonne, 1645-1647, dit que le roi se plaisait à combler Rodriguez de grâces et de bienfaits, et quand on accusait ce père, ce qui était assez fréquent, Jean III lui disait : « Laissez-les dire, maître Simon, vous avez en moi un bon procureur. Dans tout ce qui sera nécessaire pour le bien de la Compagnie, adressez-vous à moi, et que nul autre ne me parle de vos affaires. » Simon Rodriguez annexa le collége des Arts à celui de Coïmbre et prit alors le titre de supérieur de l'Université. C'était un personnage remuant et ambitieux, et, à plusieurs reprises, il dut se rendre à Rome pour se justifier auprès de Loyola, contre lequel il n'avait pas craint de diriger des accusations. Entre autres priviléges qu'il obtint des rois de Portugal pour la Compagnie de Jésus, l'un des plus curieux est celui qui fut donné, le 15 janvier 1560, « pour que les réguliers, ayant été examinés dans leur collége de Coïmbre, fussent admis à prendre des grades *gratis* dans l'Université sans être obligés de prêter serment ; et qu'en cas qu'on ne voulût pas les recevoir, ils fussent réputés gradués. » V. le *Compendio historico*, cité *supra ; Histoire géné-*

dont nous venons de parler et une série d'actes qui asservirent complètement l'université de Coïmbre aux Jésuites jusqu'à sa réforme par le marquis de Pombal.

L'expédition des savants, venus de si loin pour donner au Portugal l'un de ses plus fameux établissements littéraires, avait, grâce à leur zèle, grâce à leur savoir, merveilleusement réussi, mais il ne leur était pas donné d'en recueillir la gloire. Arrivés avec l'espoir au cœur et comblés de promesses, qu'à regret le roi de Portugal n'osait plus tenir, il leur fallut quitter Coïmbre comme des fugitifs.

Les Portugais reçurent par la suite des compensations. Jacques de Teyve, doté, un peu malgré lui, d'un canonicat dans la cathédrale de Miranda, y finit ses jours dans l'oubli (1). Jacques de Gouvéa, mieux traité, devint chanoine de Lisbonne, député à la « Mesa de Consciencia » (tribunal de l'Inquisition), plus tard prieur de Palmella, et laissa après sa mort une grande réputation de sainteté (2). Antonio Mendez

rale de Portugal, du marquis de Fortia d'Urban; *Societas Jesu apostolorum imitatrix*, de Tanner; les divers historiens des Jésuites, etc.

(1) Il vivait encore en 1565, mais l'époque de sa mort est inconnue. V. Inocenzio da Silva, *Dict. bibliog. portug.* Lisbonne, Impr. nat. Sur les progrès de l'enseignement dus à Teyve, on peut consulter avec intérêt le *Traité sur la manière d'apprendre les Langues*, de l'abbé de Radonvilliers.

(2) Pedro de Mariz, *op. cit.*

fut, par la suite, élevé à la dignité d'évêque d'Elvas (1).

Les Français retournèrent les uns à Bordeaux, les autres à Paris. Élie Vinet rentrait, dès le 2 juillet 1549, au collége de Guyenne, dont il devint principal quelques années après ; Patrice Buchanan était déjà retourné à Sainte-Barbe, et Grouchy les suivit bientôt.

(1) Pedro de Mariz, *op. cit.*

CHAPITRE VI.

Nicolas de Grouchy se fixe en Normandie. — Il publie ses *Præceptiones dialecticæ*. — Sa traduction de l'*Histoire de l'Inde*, de Fernand Lopez de Castanheda. — Importance et succès de cet ouvrage. — Version allemande de la traduction française.

ICOLAS de Grouchy, accompagné probablement de son fidèle et inséparable ami Guillaume de Guérente, quitta le Portugal dans les derniers mois de 1549 ou au commencement de 1550, et se rendit directement en Normandie auprès des siens. Pendant plus de vingt ans, il habita la terre de La Cauchie, qui depuis longtemps appartenait à ses ancêtres. Les archives de la famille de Grouchy vont nous fournir, ainsi

que les préfaces de ses œuvres, des détails sur la dernière partie de sa vie.

Dans sa retraite, Nicolas de Grouchy s'efforça d'oublier les vicissitudes qui venaient de l'éprouver, en se livrant au travail avec son ardeur accoutumée, en publiant d'importants travaux, en étudiant le droit civil, en entretenant une correspondance active avec ses anciens collègues et divers savants, et des relations suivies avec des gentilshommes distingués de son voisinage.

Notre savant professeur avait, pendant son séjour à Coïmbre, écrit un résumé de ses leçons. A la prière de ses amis, il compléta ce travail, qui parut bientôt sous ce titre : *Præceptiones dialecticæ, Nicolao Grouchio Rhotomagensi authore. Lutetiæ, apud Vascosanum, via Jacobea, ad insigne Fontis,* 1552; in-4° de 76 pages. Ce livre fut terminé dans la retraite de La Cauchie, comme le prouve l'épitre dédicatoire suivante, datée « Ex domo paterna, nonis septembris 1551 » (1), et adressée par l'auteur à ses deux meilleurs amis, c'est-à-dire à Guillaume de Guérente et à Patrice Buchanan.

« Nicolaus Gruchius Guillelmo Guerentæ et Patricio Buchanano, S. P. D.

« Preceptiones dialecticas quarto ab hinc anno a me in Lusitania, ut scitis, conscriptas, cum

(1) Le privilége royal fut accordé « nonis augusti MDLII. » MM. Haag, et après eux la *Biographie Didot*, appellent par erreur ce livre *Dialecticæ præscriptiones.*

vestro aliorumque amicorum consilio in vulgus edere pararem, accessit vestra postulatio, quâ ne solus ille libellus in manus hominum veniret, effectum est. Rogastis enim me, ut scriberem quid de nomine dialectices et logices, cum Aristotele sentiendum sit, quomodo singuli libri Organi Aristotelis pertineant : ut tandem Aristoteleorum inter se controversiæ componi possint. Inter quos tam parum constat quid de iis rebus dicendum sit, ut ferè omnes vulgo receptam in scolis philosophorum opinionem, quæ sanè falsa est, sequantur. Ego vero nostræ amicitiæ vestroque consilio tantum tribuo, ut maluerim cum periculo etiam inuidiæ multorum, qui suam fortasse ignorantiam a me aperiri, ut necesse fuit, molestè ferent, meam liberè sententiam proferre, quam meo erga vos officio ulla ex parte deesse : accipite igitur meam, aut potius vestram (nam idem vos sentire certè scio) per me pronuntiatam sententiam, et si quâ indè studiosis Philosophiæ, quibus consultum voluimus, utilitas existat, vobis qui me ad scribendum incitastis, prima habeatur gratia, sin reprehensio aliqua sequatur, quod non tam fortasse eleganter quam opportuit, hoc præsertim tam eloquenti seculo, hæc scripta sint, in me, qui non potius de ea re scribendi munus vobis reliqui, tota conferatur. Valete. Ex domo paterna, nonis septembris 1551. »

Ce livre est rarissime comme presque tous les ouvrages de Nicolas de Grouchy. Il subit le sort

des livres de classe pour lesquels la main des écoliers a toujours si peu de respect. Qui pourra, dans un siècle, collectionner les différentes éditions des grammaires, des *Epitome*, des *De viris*, imprimés chaque année par milliers ?

M. Quicherat dit qu'aucune de nos bibliothèques ne possède les *Præceptiones dialecticæ* (1) ; il s'en trouve cependant un exemplaire conservé à la Bibliothèque Mazarine, et nous en connaissons trois autres dans la bibliothèque du couvent de l'*Ara-Cœli* à Rome (2), à la bibliothèque royale de l'Escurial et à la bibliothèque de Milan.

Ce traité de Grouchy eut un grand succès et fut réimprimé plusieurs fois. La riche bibliothèque de l'université de Leyde possède un exemplaire, que nous croyons unique, d'une réimpression faite à Paris en 1558, in-4°, et dans celle de Berne, ainsi qu'à la Bibliothèque Mazarine, on rencontre une autre édition, donnée à Paris, sous ce titre : *Præceptiones dialecticæ, Nicolao Gruchio Rotomagensi authore. Disputatio ejusdem quid de nomine dialectices et logices cum Aristotele sentiendum sit, et quo singuli libri organi Aristotelis pertineant. Parisiis, apud Gabrielum Buon, in*

(1) Quicherat, *op. cit.*, t. I, p. 236.

(2) Au nombre des plus riches bibliothèques des couvents italiens était celle des Capucins de l'Ara-Cœli. Ce monastère était sous la protection des rois de Portugal, et, au moment de la sécularisation des biens ecclésiastiques, D. Luiz a réclamé, comme propriété de la maison de Bragance, les livres, tableaux et objets d'arts, qui vont, dit-on, être transportés à Lisbonne.

clauso Brunello, sub signo D. Claudii, 1560.

Pendant son séjour en Portugal, Nicolas de Grouchy avait noué d'étroites relations avec divers savants de ce pays, notamment avec Fernand Lopez de Castanheda, l'ancien compagnon de voyage de Nuno da Cunha, devenu garde des archives de l'université de Coïmbre. Cette liaison se continua après le retour de notre savant en Normandie. Aussi, dès que Castanheda eut publié le premier livre de son *Histoire de l'Inde*, il s'empressa d'en envoyer un exemplaire à Nicolas de Grouchy.

L'importance de cet ouvrage frappa l'un de ses voisins, son excellent ami, Pierre Delamarre, vicomte du duché de Longueville, homme d'un jugement sûr et plein de goût pour les lettres. Il engagea vivement l'ancien professeur de Coïmbre à traduire en français l'*Histoire de l'Inde*. Grouchy ne céda qu'après de vives instances; il ne se souciait guère d'écrire en français et attachait sans doute beaucoup plus de prix aux traductions d'Aristote, qu'il préparait, et à ses études sur l'antiquité, qu'à la publication de récits de voyage. Pour nous, au contraire, ce qui doit surtout recommander son nom à la postérité, c'est cet ouvrage qui, le premier, fit connaître les découvertes et les exploits des Portugais en Afrique et dans les mers des Indes, et révéla à l'Europe étonnée un monde inconnu jusqu'alors. Avant lui, en effet, quelles notions un peu exactes avait-on sur l'Inde? La France ne possédait, dans la col-

lection de Temporal, publiée à Lyon, en 1556 (1), que les voyages de Louis Barthema; mais Fernand Lopez de Castanheda est bien autrement riche que cet Italien en documents historiques sur les événements qui suivirent les premières navigations des Portugais.

La traduction de l'ouvrage de Castanheda parut en 1553 avec ce titre : *Le Premier Livre de l'Histoire de l'Inde, contenant comment l'Inde a esté découuerte par le commandement du Roy Emanuel et la guerre que les capitaines Portugalois ont menée contre Samorin, Roy de Calecut : faict par Fernand Lopes de Castagneda : et traduit du Portugués en François par Nicolas de Grouchy. De l'imprimerie de Michel de Vascosan,*

(1) *Historiale description de l'Afrique, escrite par Jean Léon, africain, premièrement en langue arabesque, puis en toscane, et à présent mise en françois* (par Jean Temporal et autres), Lyon, J. Temporal, 1556; 2 tomes en 1 volume in-folio. Le titre de ce recueil en fait mal connaître le contenu, puisque les deux volumes renferment une collection de voyages en Afrique, en Asie et en Amérique. *Les voyages de Loys de Bartheme, Bolognois*, y sont donnés comme un chapitre de Ramusio, qui venait de publier, à Venise, les premières parties de son ouvrage intitulé : *Raccolta delle navigazioni e viaggi.* Barthema, déguisé en musulman, avait visité l'Afrique et les Indes, d'où il était revenu en 1507. Sa relation est des plus curieuses ; elle fut publiée dès 1508, souvent réimprimée et traduite dans plusieurs langues; mais elle est déparée par un trop grand amour du merveilleux, et sur un grand nombre de points il partage la crédulité du moyen-âge : il prétend, par exemple, avoir vu la licorne et plusieurs autres animaux fabuleux.

demourant à l'enseigne de la Fontaine, rue S. Iaques. M.D.LIII. Avec privilége (de 4 et 175 feuillets) (1).

En tête du volume se trouvent deux pièces intéressantes que nous reproduisons ci-après et qui nous renseignent sur la manière dont Nicolas de Grouchy comprit cette œuvre et sur les circonstances dans lesquelles un grand seigneur normand, Charles Martel, seigneur de Baqueville, en accepta la dédicace.

La première de ces pièces est l'épitre dédicatoire suivante :

« A TRES NOBLE ET | TRES VERTUEUS SEIGNEUR | *Charles Martel seignevr de Bacqueuille, Ni* | *colas de Grouchy humble* | *salut.*

« Monsieur, le bon et saint iugement qui est en vous pour iuger quel & combien vtile peult estre vn liure escrit en nostre langue Françoise, l'ayant leu, sera cause que ie ne m'arresteray à vous

(1) Au verso du titre se trouve le privilége concédé pour six ans en ces termes : « Le Priuilége du Roy. Il est permis à Michel de Vascosan, imprimeur et libraire juré en nostre Vniuersité de Paris, d'imprimer et mettre en uente l'*Histoire des Indes*, traduite de Portugués en François par le seigneur N. de Grouchy, Et deffenses à tous autres de nostre royaume d'imprimer ou faire imprimer ledict liure, ny d'en uendre allieurs imprimez deuant le temps et terme de six ans, sur peine de confiscation desditcs liures et d'amende arbitraire. Donné à Paris, le VIII d'auril 1553. Par le Conseil : Longuet. »

descrire les louenges de ce premier liure de l'histoire et descouurement de l'Inde, sachant que desia auez prins la peine de le lire. Suellement puis que vous avez esté d'opinion qu'il deuoit sortir en lumiere, ie vous suppliray prendre à la meilleure part, que ie l'aye fait soubs vostre nom & authorité imprimer : à fin que par vostre moyen il puisse plus hardiment se presenter entre les mains de tout le monde. Car ie ne doute point que si vous, ayant egard que c'est autre chose traduire d'un langage en l'autre, que mettre par escrit quelque chose de sa composition, auez estimé que pour la verité de l'histoire, il se falloit asseruir jusques à rendre presque mot à mot : pareillement ceulx qui en sain iugement vous voudront resembler, viendront comme vous à penser, que estant la langue Portuguese de soy assez rude et mal polie, et l'escriuain Portugués homme ayant beaucoup plus d'experience que de sauoir, principalement en lettres humaines, à grand peine ce pouuoit il faire que la traduction, voulant de si pres suyure son original, n'en retint quelqu'imperfection, tant aux paroles, comme en la disposition des choses contenues en l'histoire. Non que ie veuille mescognoitre qu'une partie de la faulte pourroit venir de mon costé : à cause que la langue Françoise est pour le iourdhuy en si haut degré de perfection, que ie suis contraint à confesser n'estre rien ou peu de chose, à comparaison des bons esprits qui pour le iourdhuy parlent et escriuent si bien le François,

que desia il se peult egaler à quelque autre langage que ce soit. A raison de quoy cognoissant en moy bien peu de sauoir pour approcher de ceste perfection, ie ne me fusse iamais hazardé de traduire cest'histoire, n'eust esté la prière & presque importunité de Monsieur le Viconte de Longueuille maistre Pierre Delamare, que vous cognoissez : lequel pour la bonne et parfaitte amitié que nous auons ensemble, me fit non seulement entreprendre la traduction, mais aussi enhardir de vous la presenter : comme sauez que nous fusmes à votre maison de Baqueville pour ce faire. Pourtant monsieur ie vous supplie, telle qu'ell'est, la prendre soubs vostre protection & sauuegarde : estimant par ce petit present vne trop plus grande affection que i'auroye de m'emploier en plus grand chose pour vous faire seruice, si l'occasion s'offroit, pour laquelle il vous pleust m'y empescher. Ce que toutesfois ie ne prendroye pour empeschement, ains pour grand contentement & satisfaction du desir que i'ay de recognoistre le bon visage et bon accueil qu'il vous plait de me faire quand ie suis avec vous : comme aussi vous auez bien accoustumé de faire à tous amateurs des bonnes lettres. Qui sera cause de me faire treshumblement recommander à vostre bonne grace, priant Dieu vous maintenir tousiours en la siene. »

Vient ensuite, suivant l'usage du temps, une sorte de préface due à un ami de l'auteur, et

c'est à Pierre Delamarre, celui-là même qui avait décidé son voisin de campagne à traduire le livre de Castanheda, et qui l'avait présenté à M. de Bacqueville, que Grouchy confie le soin de recommander son œuvre au lecteur.

« Pierre Delamarre, viconte dv Dvché de Longueville, au Lecteur Salut.

« L'excellence et grandeur des choses memorables trouuees par la diligence et labeur de l'antiquité, et delaissees au grand proufit et utilité du bien commun à la postérité est digne certes à mon aduis, que auec toute reuerence soit par toute personne de bon et sain iugement prisee et estimee. Ce que toutesfois ne doit oster la liberté aux hommes, de pouuoir asseoir iugement pour preferer les vnes inuentions aux autres, selon ce que l'experience en a monstré les vnes estre meilleures que les autres pour la commodité humaine. Or ayans bien considéré, voire les plus singulieres inuentions des anciens, on n'en trouuera point qui ayt apporté generallement plus grand proufit à la vie humaine, que la nauigation. Car comme ainsi soit que l'homme n'ayt point en ceste vie mortelle aucun bien plus grand que prudence, qui n'est autre chose sinon vne cognoissance de sçauoir tellement conduire l'estat de nostre vie, viuans les vns auec les autres, que le repos et tranquillité du bien commun ne soit en rien blecé : laquelle cognoissance ne peult venir sinon par longue experience

de l'estat et maniere de viure de plusieurs. Il est certain qu'il n'y a inuention aucune qui ait tant augmenté la prudence humaine que la nauigation. Ce que Homere nous a voulu par son Vlysses monstrer : duquel voulant descrire la prudence dict qu'il auoit veu plusieurs pays, & prins garde aux condicions de viure de plusieurs gens errans par la mer à son retour de Troye. Et pour autant que l'homme ne pouuoit trouver en soy sa suffisance ce que les Grecs appellent αὐτάρκειαν, cognoissant qu'il auoit faute de plusieurs choses pour la deffaueur de la nature. Sa raison luy a enseigné que pour aider son impuissance, il cherchast dehors secours et aide pour subuenir à sa necessité : à quoy il ne pouuoit plus promptement donner but, que par la nauigation. D'auantage si nous voulons avoir egard plus particulierement aux biens temporelz, cela seul que nous voyons tousiours les villes maritimes estre trop plus riches et opulentes que celles du plat pays, nous peut suffire pour nous monstrer euidemment, que sans la nauigation les grandes richesses ne peuuent estre. Ie laisse la grande hardiesse et la subtilité d'esprit qui a esté, & est encores en cest' inuention trop plus grande qu'aux autres. Seullement pour laisser à tout le monde approuuee la grandeur de ceste invention, ie prendray pour exemple la republicque Romaine, qui commença alors seullement à deuenir grande & excellente par dessus toutes, quand elle vint à congnoistre le deffaut qu'elle

auoit de la nauigation. Ayant donc, amy lecteur, ceste opinion en moy desia de long temps confermee, i'ay tousiours eu en recommandation les escritz de ceulx qui nous ont laissé quelques histoires de la nauigation, mesmement celles de ces derniers temps : par lesquelles nous sommes venuz à congnoistre non seullement vn monde nouueau, mais aussi plusieurs choses que nous auons pensé iusques icy, ou n'estre point du tout, ou pour le moins bien autrement que n'estoit l'opinion des autheurs que nous ensuyvions. Ce qui a esté cause, que sachant que monsieur de Grouchy, nostre voisin et singulier amy, auoit, depuis son retour de Portugal, receu vn liure de l'histoire de l'Inde, descouuerte par les Portugalois, ie l'aye fort affectueusement prié de desrober quelques heures à son estude de droict ciuil, qu'il s'estoit pour lors remis à reuoir, pour nous mettre en Françoys ce premier liure qu'il auoit entre ses mains, tant à fin que ses amys puissent iouyr du bien qu'ils ne pouuoyent sans ce moyen auoir, que à fin qu'il se feist par ses escripts Françoys aussi bien congnoistre, comme il avoit faict naguerre par la traduction et correction Latine d'Aristote. Puis donc que ma priere, ou plutot importunité, quant à luy faire traduire, et la suasion et authorité de mon seigneur de Baqueuille, quant à luy persuader de le laisser issir en lumiere, ont sorty leur effect. Maintenant, amy lecteur, il ne reste sinon que remerciant ceulx qui ont esté cause de ce bien,

tu reçoyues ce premier liure, avec signification de tel contentement, que cela soit cause que le traducteur, de son bon vouloir te fera veoir le second et tiers liures qu'il a ia recouurez. A Dieu. »

On voit, dans l'épître dédicatoire, Nicolas de Grouchy s'excuser à l'avance des fautes que l'on pourrait relever dans son style. En effet, autant il écrit en latin avec une élégance et une pureté toutes cicéroniennes, autant en français il est lourd, souvent obscur, parfois incorrect. Tout en suivant de près l'original, ce qui est le premier mérite d'une traduction et le but que notre savant a su atteindre, il eût pu éviter certaines négligences.

Castanheda, comme le reconnaissait Grouchy, ne brille point par le style; en revanche, il a d'autres qualités. Sans être supérieur à son époque, comme quelques historiens, cet écrivain se distingue par une sincérité et une exactitude inconnues jusque-là, et il contribua puissamment à faire rejeter dans le domaine de la fable une foule de croyances absurdes qui avaient eu cours au moyen-âge. Il a vu ce qu'il décrit. Fils naturel du second *ouvidor* (auditeur) qui fut envoyé dans ces régions à peu près inconnues, il accompagna son père à Goa, et là, pendant nombre d'années, il se fit l'observateur sérieux de tout ce qui l'entourait, s'enquérant minutieusement de tous les événements qui avaient amené la conquête des

Indes orientales, entreprenant de longs et pénibles voyages pour visiter le théâtre des actions héroïques qu'il devait signaler à l'admiration de ses compatriotes et du monde entier (1). Aussi, en offrant son livre au roi de Portugal et en parlant du temps qui lui avait été nécessaire pour écrire cette histoire et du soin qu'il avait apporté dans la recherche de la vérité, pouvait-il adresser au prince ces remarquables paroles : « Je certifie à Votre Altesse que je ne la découvris pas dans ma maison, que je ne l'envoyai pas demander par écrit à ceux qui la savaient, de peur qu'ils ne me répondissent point en raison de leurs occupations ou pour quelque autre cause. Mais cette vérité, je résolus d'aller la savoir aux Indes, et, dans mon voyage, j'essuyai d'effroyables tempêtes, où je me vis si près de la mort que je perdis jusqu'à l'espoir de conserver un instant d'existence. J'endurai la faim et plus encore les angoisses de la soif. Arrivé en Asie, mille autres périls m'assaillirent. C'est enfin au milieu des décharges sans nombre des bataillons et de l'artillerie que je sus la vérité de ce que je devais écrire. Alors j'avais vu ou entendu (2). »

(1) Nous puisons ces renseignements sur Castanheda dans l'article que M. F. Denis lui a consacré dans la *Biographie Didot*, t. IX, col. 81 ; dans un ouvrage du même savant (*Portugal*. Paris, Didot, 1846; in-8°); et dans les notes particulières qu'il a bien voulu nous confier.

(2) *Résumé de l'Histoire littéraire du Portugal*, par M. Ferdinand Denis. Paris, 1826, p. 241, 242.

Le principal mérite de Lopez de Castanheda et de son traducteur est d'avoir les premiers fait connaître à l'Europe les découvertes des Portugais en Afrique, dans les mers de l'Inde et sur les plages lointaines de l'Orient. En effet, le premier livre de cet ouvrage parut, à Coïmbre, au mois de mars 1551 (1), tandis que la première édition des fameuses décades sur l'Asie de Joâo de Barros ne fut achevée d'imprimer qu'en juin

(1) *Historia do descobrimento e conquista da India pelos Portuguezes, feyta per Fernâo Lopez de Castanheda, e aprouada pelos senhores deputados da sancta inquisicâo.* On lit à la page 267 : « *Foy impresso esto primeiro livro da Historia da India em a muyto nobre e leal cidade de Coimbra, por Ioâo da Barreyra e Ioâo Aluarez, empressores del rey na mesma uniuersidade. Acabouse aos seys dias do mes de março 1551.* » Le premier livre de Castanheda fut traduit en espagnol sous ce titre : *Historia del descubrimento y conquista de la Yndia por los Portuguezes. Anveres, por Martin Nunzio*, 1554; in-8°. Une vingtaine d'années plus tard, l'ouvrage entier fut traduit en italien sous la rubrique : *Historia dell'Indie orientali scoperte e conquistate dai Portoghesi di commissione del Re Manuello. Venezia, Giordano Ziletti*, 1578; in-4° (en deux parties). Le manuscrit original de cette traduction est conservé à la Bibliothèque vaticane, sous le n° 316 (Note due à l'obligeance de MM. les conservateurs de la Bibliothèque royale de Lisbonne).

M. Ferdinand Denis, que nous ne saurions trop remercier de l'infatigable complaisance avec laquelle il nous a aidé de ses conseils et mis à notre disposition les trésors de son érudition, nous écrit que l'édition *princeps* du premier livre de Castanheda est tellement rare qu'on n'en connaît, en Portugal, qu'un seul exemplaire conservé à la Bibliothèque du palais *da Nossa-Senhora das Necessitades* (palais du Roi à Lisbonne).

1552 (1), et ne fut pas traduite dans une langue étrangère. Trois ans plus tard, le premier livre de Castanheda fut de nouveau publié à Coïmbre par les mêmes imprimeurs (2). Le second livre est daté de janvier 1552, et le troisième fut mis sous presse au mois d'octobre de la même année. Les livres quatre et cinq virent le jour en 1553, et les sixième et septième en 1554; quant au huitième et dernier, il ne fut imprimé qu'en 1561, c'est-à-dire deux ans après la mort de l'auteur. Nous devons toutefois faire remarquer qu'avant Castanheda et Barros, quelques ouvrages avaient déjà paru sur les Indes. L'auteur le plus laborieux et le plus intelligent à la fois, qui eût écrit sur ces contrées, était le célèbre Damião de Goes, qu'on appelait parfois le Chevalier flamand, en raison de son séjour prolongé dans les Pays-Bas. Sa première publication sur l'Inde remontait à 1539 (3). Il convient aussi de men-

(1) *Asia de Ioam de Barros, dos feitos que os Portuguezes fizeram no descobrimento e conquista dos mares e terras do Oriente, impressa per Germão Galharde em Lixboa, a 28 de junho anno 1552;* in-f° max. goth. La seconde décade fut publiée en 1555; la troisième, en 1563; et enfin la quatrième, seulement en 1615, environ trente-cinq ans après le décès de Barros.

(2) C'est sur la première édition que Nicolas de Grouchy donna sa traduction. Sur cet ouvrage voir aussi la *Bibliothèque asiatique et africaine* de Ternaux-Compans.

(3) *Commentarius rerum gestarum in India citra Gangem à Lusitanis.* Louvain, 1539; in-4°.

tionner un curieux mémoire sur une ville de l'Inde (1), que Jacques de Teyve, l'ami et le collègue de Grouchy, avait publié, trois ans auparavant à Coïmbre, pendant le séjour de notre Normand dans cette université, et que celui-ci avait certainement dû rapporter en France avec ses autres livres. Mais, nous le répétons, ces écrivains zélés ou savants n'avaient pas demeuré vingt ans en Orient avant d'écrire leurs chroniques, et Grouchy eut la bonne fortune d'être l'interprète de celui qui avait été le premier à même de connaître la vérité.

Les immenses travaux de Castanheda ne lui donnèrent pas la fortune. Cet auteur, qu'un critique estimé met au rang des meilleurs écrivains (2), était resté pauvre en Orient, et il en était revenu dans un tel état de détresse qu'il se vit contraint pour vivre d'accepter les fonctions plus que modestes de bedeau du collége des Arts (c'était là que Grouchy l'avait connu), fonctions auxquelles il joignait celles de garde des archives de l'université de Coïmbre. Malgré ce cumul, les appointements de Castanheda étaient fort modiques, et il mourut dans une misère profonde le 23 mars 1559.

C'est à Castanheda qu'Osorio, l'historien portugais le plus connu, parce qu'il a écrit en latin,

(1) *Commentarius de rebus gestis in India apud Dium. Conimbricæ*, 1548; in-4°.

(2) Francisco Diaz Gomès, dans ses *Obras poeticas.*

a emprunté tous les détails de sa vie du roi Emmanuel (1). Simon Goulart, qui traduisit en français l'ouvrage d'Osorio, le constate dans le titre de son livre (2) et dans l'épître dédicatoire adressée à Nicolas Pithou, sieur de Chamgobert. Il y dit, en effet, en parlant de la suite qu'il donne de l'histoire de Portugal : « I'ay auancé outre mon esperance, adioustant, pour le paracheuement de l'histoire, ce qui est aduenu de plus memorable es Indes, sous le regne de Iean troi-

(1) *De rebus Emmanuelis regis Lusitaniæ virtute et auspicio gestis libri XII. Olyssipone*, 1571; in-f°.

(2) *Histoire de Portvgal contenant les entreprises, nauigations et gestes memorables des Portugallois, tant en la conqueste des* INDES ORIENTALES *par eux descouvertes qu'ès guerres d'Afrique et autres exploits, depuis l'an mil quatre cens nonante six, sous Emmanuel I, Iean III et Sebastian premier du nom. Comprinse en vingt Liures, dont les douze premiers sont traduits du Latin de* IEROSME OSORIVS, *Euesque de Sylues en Algarve, les huit suyuans prins de Lopez Castagnede et d'autres Historiens. Nouuellement mise en François par S. G. S. A Paris, pour Felix Le Magnier,* MDLXXXVII. Cet ouvrage, fort estimé, dû à l'un des plus infatigables écrivains de cette époque, avait d'abord paru à Genève, en 1581; in-f°. Dans son *Discours au Lecteur, du fruict qu'on peut recueillir de la lecture de cette histoire de Portugal*, le traducteur et continuateur d'Osorio fait l'éloge de cet auteur et des autres historiens portuguais qu'il a consultés. Il dit, dans sa préface, en parlant de Castanheda : « Quant à Castagnede, vray est qu'Osorius le surpasse en sçauoir et dexterité de bien dire; mais en contr'-eschange, il a veu les Indes et assisté en beaucoup de choses qu'il descrit, comme tesmoin oculaire. »

siesme, dont Osorius ne fait aucune mention, ayant coupé le fil de son histoire à la mort d'Emmanuel : & ay suiuy entierement Lopez de Castagnede, historien Portugallois, duquel Osorius mesme a tiré ses douze liures. »

On prétend que ce fut dans l'ouvrage de Castanheda que Camoëns, l'Homère et le Virgile portugais, trouva le récit des exploits qu'il a immortalisés dans ses *Lusiades* (1). C'est, en effet, un magnifique sujet d'épopée, bien digne d'inspirer un grand poète et un vrai patriote, que cette glorieuse suite d'expéditions dues à l'initiative des monarques les plus éclairés de leur temps, qui avaient nom Jean II *le Prince parfait*, Emmanuel *le Fortuné*, et Jean III, rois du Portugal et des Algarves (2).

Pour donner une idée de l'œuvre de Fernand Lopez de Castanheda et du style de son traducteur, nous reproduisons en appendice le premier chapitre de l'*Histoire de l'Inde*. Ce morceau fera

(1) Luiz de Camoëns, né en 1524, fut au nombre des étudiants de l'université de Coïmbre ; mais il avait quitté cette ville lorsque Nicolas de Grouchy y arriva avec Teyve et Buchanan.

(2) Ce sont encore les titres portés par les souverains portuguais. Ils y ajoutent celui de Majesté Très-Fidèle (*Rey fidelissimo*), depuis que Benoît XIV le leur a concédé par une bulle du 23 décembre 1748. « Il paraît, nous écrit M. Ferdinand Denis, que le Pape avait accordé deux jours auparavant une sorte d'indult ecclésiastique en raison des messes multipliées que venait entendre le roi Jean V à l'église patriarcale de Lisbonne, en faveur des âmes du purgatoire. Le P. Joâo-Bautista de Castro semble l'affirmer dans sa *Mapa de Portugal*. »

également connaître les mobiles qui inspirèrent tout d'abord les voyages de découvertes des Portugais, expéditions qui amenèrent des résultats si féconds.

Le premier livre de l'ouvrage de Castanheda commence en 1486 et s'arrête en 1505 ; c'est donc une période de dix-neuf années qu'il embrasse, et cette période est assurément la plus brillante et la plus glorieuse de la monarchie portugaise. Après les découvertes de Barthélemy Diaz et de Pierre de Covilham, à chaque instant une nouvelle expédition quitte l'Europe, jette des jalons sur la route des Indes, et donne au Portugal un empire colonial qui, pendant longtemps, contrebalancera celui de l'Espagne. Vasco de Gama franchit le cap de Bonne-Espérance, longe la côte orientale d'Afrique, atteint Sofala, et de là fait voile pour Mélinde et Calicut. La route des Indes est ouverte. Pedro Alvarez Cabral, en suivant les traces de Gama, découvre les côtes inconnues du Brésil, où la tempête a poussé ses navires. Puis Castanheda nous raconte les expéditions suivantes, commandées par Jean de Nova, Vasco de Gama, Alphonse et François d'Albuquerque, Duarte Pacheco, Pereira et tant d'autres chefs fameux, les luttes soutenues par les Portugais contre les rois de Calicut et de Cochin et contre les Maures, ces éternels rivaux des commerçants européens dans les mers de l'Inde. Il clôt son récit au moment où la domination portugaise s'établit d'une manière durable sur ces

plages lointaines, et où Lopo Suarez de Menezes y est envoyé comme capitaine général.

Le livre que Nicolas de Grouchy donnait en langue française était donc rempli de faits présentant l'intérêt le plus vif et jusqu'alors restés inconnus. Aussi sa traduction obtint-elle un véritable succès. Dès l'année suivante, elle fut réimprimée à Anvers, chez Jean Steelsius, et une troisième édition en fut donnée en 1576, quatre ans après la mort de Grouchy (1).

Nous devons à l'obligeance de M. de Birk l'indication d'une traduction allemande du premier livre de Castanheda, publiée en 1565, d'après la version française, c'est-à-dire d'après le travail de Grouchy, qu'elle reproduit assez exactement. L'ouvrage allemand a pour titre : *Wahrhaftige vnd volkomene Historia von erfindung Calecut vnd anderer Kœnigreich, Landen vnd Inseln, in Indien, vnd dem Indianischen Meer gelegen, so vormals von niemands mehr erkand, daher biss*

(1) *L'Histoire des Indes de Portugal, contenant comment l'Inde a esté decouuerte par le commendement du Roy Emanuel. Plus la guerre que les Portugais ont faicte pour la conqueste d'icelles faict en portugues par Fernand Lopez de Castanenda, et traduict de nouueau en Françoys par Nicolas de Grouchy. Imprimé à Anuers. Et ce (sic) vend chez Iean Parant, rue Sainct-Iaques, à Paris*, 1576. *Avec privilége.* Petit in-8°, 212 p. Le faux titre, en tête du premier chapitre, reproduit le titre de l'édition de 1553. Cette troisième édition n'est pas très-rare ; on en trouve à la Bibliothèque nationale de Paris un fort bel exemplaire relié en maroquin rouge, aux armes du comte de Toulouse, amiral de France.

auff den heutigen Tag allerley Gewürtz, Specerey vnd andere kœstliche Wahr, Fast in die gantze Christenheit gebracht werden. Wie dieselbigen durch des Kœniges auss Portugal Vnterthanen zu Meer ersucht, gefunden und bekriegt worden, etc. Auss Frantzœsischer Sprach jetzt newlich ins Teutsch gebracht. Anno 1565 (1).

Ce volume in-8°, qui contient 26 feuillets préliminaires et 765 pages, du même format que la publication française, ne porte ni l'indication de l'imprimeur ni celle de la ville où il a été édité (2). Nulle part le traducteur allemand ne se

(1) « Histoire véridique et complète de la découverte de Calecut et d'autres royaumes, pays et îles, situés dans l'Inde et la mer indienne, que personne n'a explorés auparavant, et d'où, jusqu'à ce jour, toutes sortes d'épiceries, de condiments et d'autres marchandises précieuses ont été portées dans presque toute la chrétienté. De quelle manière ces pays ont été, par mer, cherchés, trouvés et conquis par les sujets du roi de Portugal. Traduit récemment du français en allemand. »

(2) V. sur ce livre le *Supplément au Manuel du libraire* de Brunet : *Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne*, col. 1291, v° Ursellæ ; — *Draudii Bibliotheca librorum germanorum class.*, p. 602 ; — *Collectio in unum corpus omnium librorum qui in nundinis Francofurtensibus 1564 ad 1592 venales exstiterunt*, p. 280 ; — Kelchner, *Die Buchdruckerei und ihre Druckwerke zu Ober-Ursel* (L'Imprimerie et ses produits à Ober-Ursel), où se trouve la mention d'une *Historia von Calecut und andere Kœnigreichen, Landen und Inseln in India und dem Indianischen Meer.* Ursell, 1565 ; in-8°. Ce titre n'est évidemment qu'une abréviation de celui du livre qui nous occupe. Le savant directeur de la Bibliothèque I. et R. de Vienne, auquel nous devons ces précieuses indications, a remarqué que les caractères sont iden-

nomme, et il ne nomme pas davantage le traducteur français ni l'auteur original portugais. Il ne peut y avoir de doute cependant ; c'est bien là une version allemande de Castanheda, d'après la version française de Grouchy. Le nouveau traducteur semble même s'être inspiré, pour écrire sa préface, des deux épîtres adressées par Nicolas de Grouchy à M. de Bacqueville, et par Pierre Delamarre au lecteur. Après avoir, comme ce dernier, parlé un peu à tort et à travers de l'utilité des voyages d'outre-mer et de leurs narrations, il poursuit en ces termes : « Puisqu'il en est ainsi, et que les histoires présentes, écrites d'abord en portugais et traduites ensuite en français sont tombées sous mes yeux, et que j'y ai appris que leur auteur s'est proposé de faire connaître et de raconter tout ce que les rois de Portugal ont fait dans ces pays depuis l'origine jusqu'à notre temps, je me suis mis à en lire tout ce que j'ai pu m'en procurer ; en outre, je l'ai mis (quoique à la hâte) de français en allemand, ce que je n'ai pas fait avec l'intention de le livrer à l'impression, mais pour mon propre agrément et pour m'entretenir dans l'usage de la langue française. Cependant, quelques-uns de mes bons amis ont jugé que cela était bon à im-

tiques à ceux des ouvrages sortis des presses de Nicolas Heinrich, qui, à cette époque, publia, à Ober-Ursel, aux environs de Francfort, un grand nombre d'ouvrages. Il y a donc lieu d'admettre que la traduction allemande de Castanheda est le livre cité dans les quatre endroits ci-dessus mentionnés.

primer, et, bien que d'autres affaires m'aient empêché d'apporter à cette traduction autant de soin qu'il eût été nécessaire et convenable, ils ont pensé que malgré ses imperfections on pourrait bien en comprendre le sens, et je l'ai abandonnée à leur bon plaisir afin d'en faire selon leur intention. »

CHAPITRE VII.

Grouchy publie ses traductions d'Aristote et le traité *De Comitiis Romanorum.* — Analyse de la préface de cet ouvrage. — Querelle de Grouchy et de Sigonius.

Les premières publications de Nicolas de Grouchy eurent un succès éclatant, et notre savant, dans toute la force de l'âge et du talent, déploya une incroyable activité pendant les années suivantes, qui presque toutes furent marquées par l'apparition d'un nouveau livre dû à sa plume féconde. M. Gaullieur nous le montre se transportant de Lyon à Paris, d'Anvers à Cologne, de Bâle à Venise, pour traiter avec de nouveaux éditeurs et surveiller

l'impression de ses ouvrages (1). Nous n'avons aucune preuve de ces nombreux voyages de Grouchy, et nous ne reproduisons cette assertion de M. Gaullieur que sous toutes réserves ; certes les voyages n'effrayaient pas l'ancien professeur de Coïmbre, mais la publication de quelques-uns de ses livres à l'étranger ne suffit pas pour faire admettre tous ces déplacements lointains, qui eussent été préjudiciables à ses travaux. Il se borna, croyons-nous, à aller de temps à autre à Paris, dont sa résidence de La Chaussée n'était éloignée que d'une quarantaine de lieues.

En 1552, Nicolas de Grouchy publie :

1° *Aristotelis de Demonstratione, sive de secunda parte* Ἀναλυτικῶν *libri II, Nicolao Grouchio Rothomagensi interprete. Parisiis, apud Vascosanum, via Jacobæa, ad insigne Fontis*, 1552, *cum privilegio ;* in-4° de 42 pages.

Cette traduction avait été faite en Portugal, et Grouchy l'avait dédiée aux élèves du collége des Arts de Coïmbre, comme le prouvent les passages suivants de l'épître placée en tête du volume : « Ego in ea semper fui sententia (optimæ spei adolescentes) nullum esse Aristotelis librum cuius non esset cum propter rerum optimarum cognitionem, tum propter singularem

(1) *Op. cit.*, p. 213. Il nous semble résulter des diverses préfaces mises en tête des œuvres de Grouchy par Guillaume de Guérente que celui-ci s'occupait activement de l'impression des traductions d'Aristote dues à son ami.

exquisitamque docendi rationem, summa utilitas. Sed inter omnes mihi multis nominibus, primas partes semper obtinere visus est liber de Demonstratione : in quo omnis docendi, discendi, ac tractandi quicquid sub scientiam cadere possit, ratio continetur. Ego vero illud etiam in omnibus quas adhuc vidi philosophiæ scholis animadverti, nullum esse Aristotelis librum qui negligentius legatur, cuiusque utilitatem minus percipiatur, etc. Conimbricæ, ex regio gymnasio. Idib. Februarii 1549. »

2° *Aristotelis Stagyritæ de Reprehensionibus Sophistarum liber, Nicolao Grouchio Rotomagensi interprete. Lutetiæ, ex officina Michaelis Vascosani,* 1551, *cum privilegio;* in-4° de 42 p.

Comme la précédente, cette traduction est dédiée aux écoliers de Coïmbre : « Omnibus in regio Lusitaniæ gymnasio studiosis philosophiæ auditoribus. » Grouchy, au moment où il la terminait, était sur le point de quitter l'université portugaise à la fondation de laquelle il avait si puissamment contribué. Dans les quelques lignes que nous donnons de l'épître dédicatoire, on trouve une allusion à la querelle que Périon avait engagée contre son correcteur : « Alii libri, dit Nicolas de Grouchy, quos de ratione differendi Aristotele et Porphyrio transtulit Perionius, licet multis in locis a nobis emendati, sub illius tamen nomine excusi sunt : hic de sophistarum Reprehensionibus eodem iure esse non potuit, quia non eodem huius atque aliorum fuit causa. Etc.

Conimbricæ, ex regio gymnasio, X Cal. Aug. 1549. »

Ces deux traductions furent réimprimées quatorze ans plus tard à Cologne, par les soins d'un des savants amis de Grouchy, Gérard Matthias, qui fait le plus grand éloge de l'ancien professeur de Coïmbre, dans un ouvrage intitulé : *Universa Aristotelis Stagiritæ Logica in duos tomos divisa : quorum prior complectitur : quinque vocum Institutionum liber I ; Categoriarum liber I ; de Interpretatione liber I ; de Ratiocinatione libri II ; interprete Joachimo Perionio ; de Demonstratione libri II, interprete Niolao Grouchio Rotomagensi. Una cum commentariis Gerardi Matthisii Geldriensis. Coloniæ, excudebat Petrus Horst*, 1565; in-4°. — *Alter tomus Aristotelis Logicæ in quo insunt : Topicorum libri VIII, J. Perionio interprete ; de Reprehensionibus sophistarum liber I, N. Grouchio interprete. Una cum annotationibus Gerardi Matthisii Geldriensis. Adiecimus præterea librum de Natura et Essentia rerum, authore quidem D. Thoma Aquinate, et nunc recens* Παραφρασινῶν *translatum* (ut supra), 1566.

Trois ans plus tard on voit paraître : *De Generatione et de Corruptione meteoroligica, de Cœlo, de Ortu et Interitu et de Animâ græce latine per Joach. Perionium et Nic. Gruchium correcta. Parisiis ;* in-4°.

Tel est le titre donné par MM. Haag ; mais il nous semble que c'est un titre général, sous lequel on réunit, dès leur publication, divers

ouvrages imprimés à la même date et destinés à être vendus séparément, et qui nous semblent être les suivants, que l'on trouve notamment à la bibliothèque de Palerme :

1° *Aristotelis de Natura aut de Rerum principiis libri VIII, Joachimo Periono interprete et per Nicolaum Grouchium correcti et emendati. Lutetiæ Parisiorum, apud viduam Mauricii à Porta*, 1554 ; in-4°, 168 pages.

Cette traduction est précédée d'une épître adressée au lecteur par Guillaume de Guérente, dans laquelle celui-ci fait de son savant ami un éloge mérité. En voici quelques passages : « Etsi non erat optandum Nicolao Grouchio, in iis quæ ex Aristotele, partim ipse latina fecit, partim ab aliis edita, meliora reddidit : quominus eam sortem subiret, quæ omnibus est proposita, qui suam industriam in communem utilitatem conferunt : ut de ea, non tam ex ipsorum juvandi studio, quam ex cujusque arbitrio judicetur : tamen ita illi successisse video, in re difficillima, pulcherrimaque, ut anteactæ vitæ laborumque omnium, clarissimo ornatissimoque doctorum judicio, fructum amplissimum sit consequutus..... Hujusmodi hominibus suam non probari industriam non magnopere curat Grouchius : quibus nec quisquam aliis placet nec placere potest, nisi qui similitudine opinionis, aliorum animos a se, in quam plurimis alienos velit reddere, sed est quod vere gaudeat et felicitati suæ vel eruditionis potius gratuletur, quod annis superibus, in Lu-

sitania, homo Gallus, quod vix credibile est, propter incredibilem quandam in explicando Aristotele facultatem et industriam in summa admiratione fuerit. »

La bibliothèque de Palerme possède encore une autre édition du même ouvrage, publiée, en 1556, à Paris, chez Michel de Vascosan.

M. Charles de Halm, directeur de la Bibliothèque royale de Munich, a bien voulu nous indiquer plusieurs autres éditions de ce même ouvrage qui se trouvent dans ce précieux dépôt. Elles sont toutes in-4° et sont datées de 1560, *Parisiis*, chez *Thomas Brumennius*; de 1564, *Coloniæ*, chez *Maternus Cholinus*; de 1565, *Paristis*, chez *Gabriel Buon*; de 1571, chez *Thomas Brumennius*. Ces réimpressions multipliées prouvent le succès qu'obtinrent les traductions latines d'Aristote par Grouchy, et il est étonnant que les commentateurs modernes du Stagirite n'en fassent aucune mention.

2° *Aristotelis de Ortu et Interitu, libri II, etc.* (ut supra). Réimprimé chez Vascosan, en 1555.

3° *Aristotelis de Cœlo libri IIII, etc.* (ut supra). Réimprimé chez Vascosan, en 1555.

En tête se trouve une épître de Guillaume de Guérente, adressée « sapientissimo et clarissimo medico Vincentio Mustelio, » et dans laquelle nous lisons : « Philosophia rerum omnium quæ ratione et disciplina constant meditatio et exercitatio, medicorum sapientissime Musteli, præclara quidem res est..... Itaque cum in manibus ha-

berem libros Aristotelis de Cœlo, quibus medicinæ principia continentur a Jo. Perionio antea in latinum conversos, et a Grouchio diligentissime emendatos : curaremque, ut in communem utilitatem ederentur, visum est mihi ut tibi eos dicarem, etc. »

4° *Aristotelis Meteorologicorum libri IIII, etc.* (ut supra). Réimprimé chez Vascosan, en 1555.

5° *Aristotelis de Animo libri III, etc.* (ut supra). Vascosan avait déjà publié cet ouvrage en 1553, in-4° qui fut encore réimprimé à Douai, en 1590, in-4° (46 feuillets).

6° *Aristotelis libelli qui Parva Naturalia vulgo appellantur* (1), etc. (ut supra). Une autre édition in-4° fut donnée également en 1554 par Vascosan.

L'année suivante fut publié le fameux traité intitulé : *Nicolai Gruchii Rotomagensis de Comitiis Romanorum libri tres. Lutetiæ, ex officina typographica Michaelis Vascosani, via Jacobæa, ad insigne Fontis*, 1555; in-fol. (2).

(1) Les ouvrages d'Aristote, compris sous le titre de *Parva Naturalia* et publiés par Grouchy, sont : *de Sensibus*, *de Memoria et Recordatione*, *de Somno et Vigilia*, *de Somnis*, *de Divinatione per somnum*, *de Motu animantium*, *de Diuturnitate et Brevitate vitæ*, *de Adolescentia et Senectute*, *de Vita et Morte*, *de Respiratione*.

(2) Le privilége décennal obtenu par Michel de Vascosan est daté du 7 des ides de février 1553. Les deux premières éditions se trouvent dans la bibliothèque de M. le vicomte de Grouchy.

De tous les ouvrages de Grouchy, le *De Comitiis Romanorum* est le plus connu et celui qui offre aujourd'hui le plus d'intérêt aux érudits. Il a été plusieurs fois réimprimé, tantôt séparément, tantôt dans divers recueils. Outre l'édition de Vascosan, qui est fort rare, nous en connaissons plusieurs autres : une de 1558, *Venetiis, apud Franciscum Bindonum*, petit in-8°, peut-être la même que celle de 1559; une de 1566, *Bononiæ*, in-folio; une de 1568, *Venetiis*, in-folio, et une autre de 1663, in-folio, imprimée à Bâle et citée par MM. Haag.

L'épître dédicatoire, qui ne se trouve que dans la première édition, est adressée à Pierre Delamarre. A chaque ligne on voit éclater les sentiments de haute estime et de profonde affection que Grouchy professait pour le vicomte de Longueville, et c'est le 1er janvier qu'il choisit pour adresser son livre à cet ami si cher à son cœur :

« Nicolaus Gruchius Petro Mareano, provinciæ Longavillanæ præsidi dignissimo, S. P. D.

« Hoc meum de Comitiis Romanorum opus, quod ad te mitto, et sub nomine in vulgus, edi volo, quale sit, te pro singulari doctrina melius ac verius iudicare posse estimarem : nisi tuam in me benevolentiam tantam esse perspicerem, ut sanctissimum aliis in rebus tuum iudicium, in meis suspectum esse possit, nam cùm amicorum mutua officia non magnitudine, sed voluntate perpendenda esse intelligas, de mea autem volun-

tate iam pridem non dubites, nihil potest a me profectum ad te pervenire, quod non benigne accipendo tantoperè augeas, ut vel maximis aliorum officiis anteponas. Itaque mihi non est in eo laborandum, in quo cæteri fere solent qui amicis suos libros dedicant : ut te rogem ut quibus possum rationibus suadeam quo hoc munus a me æquo animo accipias, probes et amplectaris : sed contrà potius ut ne plaris facias quam æquum est ne denique plus quam pro suo erga te merito amplectaris : hoc est si te aliquando in quodam tuo a gravioribus negotiis otio legendo iuvare ac recreare poterit. Unum vero est, quod huic meum librum apud alios, in quorum manus venerit, præstare volo : ut nostræ amicitiæ apertissimum reddat testimonium : ipsumque ut hoc elogio insigniat iubeo : virtutis et doctrinæ opinione inclitam, consuetudine et familiaritate confirmatam, mutuis officiis ac meritis perfectam esse hanc nostram amicitiam ideoque nullam superesse illius dissolvendæ rationem. Vale. E domo paterna. Cal. Januarii M. D. L. V. »

L'analyse de la préface du *De Comitiis* pourra donner au lecteur une idée de cet ouvrage.

La république romaine, dit Grouchy (et il prend ici le mot *respublica* dans son sens le plus étendu, de chose publique, d'état), eut, tant qu'elle fut libre, les trois formes royale, aristocratique, démocratique. Ce fut cette dernière qui joua le principal rôle. Quoiqu'on reconnût une espèce de puissance royale dans l'autorité

des consuls, de même que les prérogatives des grands dans le pouvoir du sénat, le peuple avait cependant une telle autorité au-dessus des magistrats et du sénat, que l'on peut dire que tout le pouvoir, toute la majesté de la république étaient entre ses mains. L'appel au peuple n'eût pas eu en effet sa raison d'être si le pouvoir de celui-ci n'eût été supérieur à celui des magistrats. Tout ce qui avait trait à la condition des citoyens, à la liberté, au droit de cité, dépendait exclusivement du jugement du peuple. C'était aussi à lui seul qu'il appartenait de faire des lois, de déclarer la paix ou la guerre, de contracter ou de rompre les alliances, de nommer les magistrats, de décerner des honneurs. Dans la république romaine, c'était donc le peuple qui avait en main la plus large part du pouvoir.

Ce pouvoir, le peuple l'exerçait par des décrets rendus dans ses comices. Avant Grouchy, un certain nombre de savants, entre autres Budée, Alessandrus (Alessandro Alessandri), Beroaldus (Philippe Beroaldo), Blondus (Flavio Biondo), s'étaient occupés de ces assemblées; mais notre auteur ne croit pas pouvoir admettre leurs opinions, dans lesquelles, selon lui, se sont parfois glissées des erreurs.

L'ouvrage qu'il va écrire est divisé en trois livres. Le premier traite des comices par centuries (1); le second, des comices par tribus; le

(1) Voici la rubrique des divers chapitres du Ier livre : I. *Quid*

troisième, des comices par curies. Le savant normand étudie les comices principalement avant l'établissement de l'empire et particulièrement à l'époque de Cicéron. C'est en effet dans les écrits du grand orateur romain, qui sont les ouvrages classiques par excellence, que l'on trouve les renseignements les plus nombreux sur les comices.

Du travail de Grouchy il sera facile, à son dire, de juger ce que furent sous les empereurs les comices pendant qu'ils continuèrent d'exister. L'auteur entre dans quelques détails sur les moyens que César et ses successeurs employèrent pour diminuer, annuler et enfin abolir l'autorité des assemblées du peuple.

Grouchy définit ainsi les comices : « Comitia à coeundo vel potiùs (ut veteres dicebant) comeundo dicta sunt : quod populus his, et unum in locum convenire soleret. A quo etiam verbo locus in foro Romano Comitium appellabatur : et contiones quasi comitiones vocabantur. Erant autem comitia cum generaliter verbum accipitur, et ut vulgo à Latinis scriptoribus usurpatur, conventus populi totius aut partis ad ferendum de aliqua re suffragium : alio modo, et cum proprie

essent centuriata comitia. — II. *De causis centuriatorum comitiorum.* — III. *De personis quarum interventu centuriata comitia peragebantur.* — IV. *De modo comitiorum centuriatorum.* — V. *De loco centuriatorum comitiorum.* — VI. *De tempore centuriatorum comitiorum.* La même division est observée dans les deux autres livres.

verbum sumitur, universi populi convocatio ad aliquid sciscendum. Nam si plebs tantum, quæ pars modo populi erat, à magistratu vocata fuisset, ea non propriè, comitia dicebantur, sed concilia. » Cette distinction, rappelée par Grouchy, est nettement établie par Aulu-Gelle et par Cicéron; Tite-Live et quelques auteurs ne paraissent pas l'avoir remarquée.

Le *De Comitiis* semble avoir été l'œuvre favorite de Grouchy, celle à laquelle il consacra de longues années de travail. Ce traité est, en effet, le seul ouvrage véritablement original que notre savant ait publié; mais que de patientes recherches il a dû coûter! Grouchy a mis en œuvre, avec une érudition profonde, secondée par un style vraiment digne d'un humaniste de la Renaissance, tout ce que l'antiquité nous a laissé de renseignements sur l'une des questions les plus intéressantes de l'état politique de Rome.

A son apparition, son livre fut salué avec enthousiasme par le monde savant (1); cependant

(1) Nous n'osons toutefois attribuer à la publication du *De Comitiis* une influence quelconque sur la convocation des États généraux par Henri II, comme un écrivain a voulu le faire dans le passage suivant : « An 1558. Une pensée salutaire est adoptée par Henri II; il reçoit, il suit les conseils d'assembler les États généraux, de tenir un lit de justice. Cette fois, les États se composaient d'archevêques, d'évêques, de sénéchaux, de baillis, de maires, d'échevins, de présidents de parlement, de gens du roi : on dirait que l'ouvrage du rouennais Nicolas Gruchy sur les Comices romains avait pour but de préparer les esprits à un acte de cette portée; mais l'esprit du roi est faussé encore. Comme

un érudit italien ne tarda pas à l'attaquer avec une extrême vivacité.

Sigonius était un adversaire redoutable (1), car, suivant le mot de Ginguené, il était le premier qui eût apporté des lumières sûres dans les ténèbres de l'antiquité romaine. Aucun savant, si l'on excepte Scaliger, n'avait encore déployé dans ses recherches tant de profondeur et d'exactitude à la fois. Il fut, en effet, l'un de ceux qui contribuèrent à faire de l'érudition une véritable science et à ouvrir des voies nouvelles aux historiens en éclaircissant les origines de Rome et de la Grèce et en restaurant la diplomatique.

Grouchy n'était pas homme à refuser la lutte. Dans toute la force de l'âge et du talent, ayant conscience de sa propre valeur, piqué par les critiques de Sigonius, il riposta avec une égale violence. Et pourtant, au dire des contemporains, Grouchy et Sigonius étaient tous les deux des

la cour ne voulait qu'établir un impôt sous le nom d'emprunt, la participation des États au pouvoir était vite ridiculisée. » Houël, *Annales des Cauchois, depuis les temps celtiques jusqu'à 1830*. Paris, 1847, t. III, p. 240.

(1) Carlo Sigonio, né à Modène en 1524, mort près de cette ville en 1584, professa le grec et les belles-lettres à Modène, à Venise, à Padoue et enfin à Bologne. Il a laissé de nombreux ouvrages sur les antiquités grecques, sur le système religieux et politique des Hébreux, sur l'histoire ecclésiastique et sur le règne des Lombards en Italie, sujet complètement inexploré avant lui. C'était un érudit de premier ordre, un esprit pénétrant et un travailleur infatigable. Il ne voulut jamais se marier, disant que Minerve et Vénus n'avaient jamais été de bonnes amies.

gens doux et paisibles, pleins d'indulgence et de dévouement pour leurs amis; mais ces savants du XVIe siècle devenaient intraitables dès qu'une controverse s'élevait entre eux sur quelque point contesté de la science. Nicolas de Grouchy retrouvait dans ces luttes l'humeur batailleuse des barons féodaux, ses ancêtres.

Des flots d'encre furent versés ; nombre de pamphlets furent échangés, et les deux adversaires déployèrent toute la morgue, toute l'âcreté qui caractérisaient les critiques de cette époque. Toutefois la victoire, de l'aveu même des Italiens, resta définitivement à Grouchy, de même que dans la lutte qu'il avait soutenue précédemment contre le bénédictin Périon.

Pour Sigonius, cette querelle ne fit pas honneur à son caractère, non plus que celles qu'il soutînt plus tard contre Robortello et contre Riccoboni (1). Forcé de s'avouer vaincu, il affecta dès lors de ne parler de son adversaire qu'avec une respectueuse considération, mais à peine

(1) Sigonius apporta une violence incroyable, dans sa lutte avec Robortello, sur divers points de l'antiquité romaine, et les choses en arrivèrent à tel point qu'il fallut l'intervention du sénat de Venise pour y mettre un terme. Dans sa querelle avec Antonio Riccoboni, son ancien élève, il joua un rôle presque ridicule en s'obstinant à donner comme étant de Cicéron un traité *De Consolatione*, qui était son propre ouvrage et qui avait été publié par Vianelli. Sur cette supercherie, que Riccoboni fut le premier à dévoiler, voir l'ouvrage de celui-ci, intitulé : *De Consolatione edita sub nomine Ciceronis.* Vicence, 1584-1585; in-8°.

eut-il appris la mort de Grouchy, qu'il changea de langage et dépassa toute mesure dans ses attaques contre la mémoire de son adversaire.

Un poëte latin, Florent Chrestien, tout jeune à l'époque de cette lutte, l'a célébrée dans le huitain suivant, souvent cité et qui se relira toujours avec plaisir :

DE GRUCHIO ET SIGONIO.

Antiquata jacent veteris quæ culmina Romæ,
Fractaque disjectis mœnia ruderibus.
Et linguæ accusant et barbara prœlia dextræ :
Sic ut vix sit pes quod fuit ante caput.
At nunc doctarum linguarum mite duellum,
Et cœdes hosti non nocitura suo,
Instaurant Romam, quæ vos, Gruchi atque Sigoni,
Mavult quam pacem bella movere sibi (1).

Cette querelle eut également les honneurs d'une épigramme grecque due à un écrivain aujourd'hui inconnu, et dont le vrai nom était probablement Jean de Montlambert :

ΙΑΝΟΥ ΜΟΝΛΑΜΒΗΡΙΟΥ ΕΙΣ ΓΡΟΥΧΙΟΥ

τε καὶ Σιγονίου διατριβὴν ἐπίγραμμα.

Τημελέας ἄνδρας μενοείκεα ταῦτα ποροῦντας
Δῶρα φρονησάντων ἄξια πολλὰ βροτῶν.

(1) Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 90 ; Grævius, *Thesaurus Antiquitatum romanarum*, t. I, col. 754.

Πίστια ζητοῦντας κοινῷ πρεσβεῖα λογισμῷ,
Ὡς πρέπον, ἀλλήλοις τῷ δὲ λόγῳ πολεμεῖν.
Προίκιος ἀμφοτέροις χάρις ἔσσεται, αἳ δ'ἀπόδεκται
Φροντίδες ἀμφοτέροις οὐ πόνος, ἀλλὰ βίος.
Ὕστερον ἀμφοτέροις μάλα τιμηέστατος ἔσται,
Ἀχρὶ βίου πολιοὺς ὅς γ'ἀνέθηκε νόμους.
Ὧν ποτὲ σωφροσύνην εὐφημήσουσι λέγοντες·
Οὐ μεῖζον θνητοῖς δῶρον ἐφημερίοις.

Τοῦ αὐτοῦ εἰς Γρούχιον φιλόσοφον εὐσεβῆ.

Ἄκρα μερίμνησαν πολλοὶ πάμπολλα σοφισταὶ
Ἀθανάτου ψυχῆς, ὃς δὲ τέθηκε θεὸν.
Τοῖον ἀρ' ἔν γε σοφοῖς λέγομεν μέγα κῦδος ἔχοντα,
Οὔτινος ἦτορ ἀεὶ Ζεὺς ἐς ὄλυμπον ἄγει (1).

Le premier pamphlet que publia Nicolas de Grouchy, en réponse aux attaques de Sigonius, est intitulé : *Responsio ad binas Caroli Sigonii reprehensiones : unam, de binis magistratuum comitiis : alteram de lege curiata.* Cette dissertation fut publiée à Paris, en 1565, in-8°, et réimprimée, dès l'année suivante, à Bologne, in-4° (2). Grouchy la dédia au savant Henri de

(1) Grævius, *op. cit.*, t. I, col. 755. Ces deux pièces de vers n'ont à peu près d'autre mérite que d'être en grec ; la pensée en est assez pauvre et la forme est des plus médiocres.

(2) V. aussi Grævius, *op. cit.*, t. I, col. 709-730.

Mesmes, alors maître des requêtes (1), auquel il adressa l'épître suivante :

« Amplissimo viro Henrico Memmio, supplicum libellorum in regia magistro, Nicolaus Gruchius, S. D.

« Tanta est tua erga omnes literarum studiosos (clarissime Memmi) quantum ego perspicio ex iis libris, qui a doctis hominibus in dies aut sub tuo nomine, aut non sine honorifica mentione tui nominis, in vulgus eduntur : ut mihi nullum inter literatos locum tenere posse visus sim, nisi aliquid etiam a me profectum sub tuo nomine appareret. Quo et meæ erga te voluntatis atque observantiæ significationem darem : et ingrati animi notam effugerem, si tuorum erga literarum studia meritorum magnitudinem minus agnoscerem. Ego igitur (clarissime Memmi) meam ad reprehensiones Caroli Sigonii responsionem ad te mitto : simulque rogo, ut tantisper a gravioribus tuis studiis ac negotiis animum relaxes, dum hunc libellum tibi perlegere liceat : ut pro ea eruditione, qua in antiquitatis Romanæ observatione plurimum excellis, gravissimum ac certissimum tuum judicium in hac nostra controversia interponas. Tanti enim mihi erit tuum in

(1) Henri de Mesmes devint plus tard conseiller d'État, puis chancelier du royaume de Navarre et garde du trésor des chartes. Jurisconsulte éminent, diplomate distingué, de Mesmes, malgré ses nombreuses occupations, cultiva les belles-lettres pendant toute sa vie et fut lié avec un grand nombre de savants de son temps.

hac re judicium, ut cujus tu sententiam probaveris, eam et verissimam esse, et omnibus sequendam, sim existimaturus. Vale. Ex rustico prædio nostro, Cal. Junii. 1565. »

La réponse de Grouchy est d'une argumentation très-nette et très-serrée. Celle de Sigonius ne se fit pas attendre; elle est datée de Bologne, des calendes de février 1566 (1).

Le savant italien adressa cette réfutation à l'un de ses anciens élèves à l'université de Bologne, « Nicolaus Fierleius de Dambrovicza », dont le père était grand maréchal de Pologne et palatin de Lublin. On voit dans cette épître dédicatoire Sigonius faire, comme nous l'avons dit plus haut, l'éloge de l'adversaire qu'il redoutait. « Cum multæ sunt, dit-il au début, in tota antiquitate Romana difficiles quæstiones atque obscuræ, tum nulla meo judicio majoribus est tenebris ac difficultatibus involuta, quam quæ est de vetere binorum comitiorum et legis curiatæ consuetudine. Hanc autem primus his, ut opinor, temporibus excitavit *Nicolaus Gruchius Rotomagensis, doctus vir in primis, et Græcis Latinisque literis eruditus*. Cujus ab auctoritate cum ego non levissimis, ut mihi videbatur, rationibus discessissem in iis libris, quos de antiquo jure civium Rom. sexennio ante confeci (2), ferre

(1) V. *Caroli Sigonii de binis comitiis, et lege curiata posterior cum Nicolao Gruchio disputatio, apud Thesaurus antiquitatum romanarum*, t. 1, col. 731-754.

(2) *De antiquo jure civium romanorum; de antiquo jure*

hoc, ut video, gravissimus homo non potuit. Itaque librum ea de re adversus me, nescio quem, superioribus mensibus Lutetiæ divulgavit. In quo cum caussam suam summa diligentia egit, tum mihi hac de re quasi litem apud homines eruditos, quorum ille judicium interdum appellat, intendit. Quare cum pristinæ meæ tuendæ sententiæ gratia, tum ne veritas præsidio patrocinioque nudata succumberet, universam hanc quæstionem revocata totius rei memoria retractare, eamque breviter literis mandare coactus sum, ne fortasse aut inertiæ crimen subirem, si eruditum virum in me omnibus ingenii viribus irruentem perferrem, aut imprudentiæ, si falsam illius opinionem longiore oratione refellerem. »

Dès le mois de juillet suivant, Grouchy, qui, nous le verrons plus loin, était alors à Paris, publiait une nouvelle réponse sous ce titre : *Nicolai Gruchii ad posteriorem Caroli Sigonii de binis magistratuum Romanorum comitiis et de lege curiata disputationem refutatio. Parisiis, ex officina Jacobi du Puys, et regione Collegii Cameracensis, sub insigni Samaritanæ. Cum privilegio Regis*, 1567; in-8° (1). C'est un travail

Italiæ; de antiquo jure provinciarum. Venise, 1560; in-folio. Franck a donné une édition estimée de ces trois traités, Halle, 1728; in-folio. Ils ont été encore réimprimés dans l'édition complète des œuvres de Sigonius, recueillies par Argellati. Milan, 1732-1737; 6 vol. gr. in-folio.

(1) Cette réponse est insérée dans Grævius *op. cit.*, t. I, col. 755-839.

considérable, où Grouchy a accumulé tout son savoir. Cette fois le savant professeur dédia son œuvre au plus illustre de ses protecteurs et de ses amis, à Michel de L'Hospital, chancelier de France. Nous croyons devoir reproduire ici l'épître que Grouchy lui adressa pour lui offrir son nouveau livre. Cette lettre, comme toutes les autres du même genre, dues à la plume de notre savant, nous fait connaître les circonstances dans lesquelles il écrivait, la dignité et la noblesse de son caractère, l'élégance de son style, et le sentiment qu'il avait de sa propre valeur.

« In gravissimorum negotiorum infinita prope multitudine, écrit-il au chancelier, quæ pro tui magistratus munere abs te, maximo reip. Gallicæ commodo, eximia cum laude geruntur, locum tamen aliquem humanarum literarum commentationi relinquere, omnes, quibus tu probe notus es, et sciunt et prædicant. Quin etiam horas subcisivas, si quas potes arripere, te mansuetioribus musis dare, omnes testificantur, qui otii ac negotii tempora quam præclare sint apud te dispertita, observarunt. Itaque si meam cum Carolo Sigonio, viro in primis erudito, disputationem, quæ tota versatur in antiquitatis Romanæ illustratione, qua tu plurimum, pro tua singulari in hoc genere eruditione, oblectaris, ad te ultro misissem : mihi verendum non erat, ne aut ingratum tibi esset hoc literarium munusculum, aut indignum videretur cujus tu lectione aliquando delectarere. Est enim ut valde obscura,

ita acerrimo limatissimoque tuo judicio haud indigna, quæ inter nos agitatur, de binis magistratuum Romanorum comitiis, et de lege curiata, quæstio. At ego certe, non modo iniquum, sed prope contumeliosum existimabam, patronum mutare, quem mihi in priore responsione ad Caroli Sigonii reprehensiones asciveram : clarissimum præsertim ac doctissimum virum : mihique ob eam, qua me complectitur, benevolentiam magnopere observandum : nisi suo jure sua sponte cessisset, ultroque mihi auctor fuisset, ut meam hanc refutationem ad posteriorem Sigonii disputationem ad te mitterem, et sub tuo nomine divulgarem. Is est Henricus Memmius, tibi ob singularem doctrinam egregiamque virtutem carissimus (1). Qui tamen in eo profecto non tam suo jure cessisse videtur, quam ad utilitatum ornamentorumque sui clientis procurationem, potentiorem patronum sibi adjungere voluisse. Tu igitur, benignum ac liberalem in me omni, qua potest, ratione juvando animum Henrici Memmii, pro summa illa, qua tibi conjunctus

(1) Grouchy ne pouvait avoir auprès du chancelier de France de meilleur appui qu'Henri de Mesme. Scévole de Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 209, nous dit, en effet, dans l'éloge de ce dernier : « ..... Per omnes honorum gradus in Republica progressus, ad sacrum Regis consistorium peruenit, Michaeli Hospitalio eius ordinis principi, quanquam dispari ætate, adeo gratus et fidelis comes, vt quoties grauissimus ille senex valetudine vteretur minus prospera nullum fere lubentius quam Memmium in laboris partem vocaret. »

est, amicitia, complexus, posthac Nicolaum Gruchium in tuorum clientum numero habeto : primamque summæ observantiæ, qua te prosecuturus est, significationem, in hoc libello, qui ad te mittitur, accipito. Ac si suo auctorisque sui nomine, minus fortasse tibi satisfaciat, homini et gravissimo et erudissimo : in Henrici Memmii, hominis tibi amicissimi, commendationem, ut animum intendas, te etiam atque etiam rogo. Vale. Lutetiæ, Idibus Julii M.D.LXVII. »

Sigonius mit deux ans avant de répondre, pour la seconde fois, à Grouchy, ce qu'il fit dans son livre *De Lege curiata magistratuum, et imperatorum, et jure eorum*, imprimé à Bologne, au mois de juin 1569 (1). Cet ouvrage est écrit avec une grande violence et précédé d'une préface des plus acerbes à l'adresse de Grouchy. Il le dédia, comme il avait fait pour sa précédente réfutation de l'auteur du *De Comitiis*, à l'un de ses anciens auditeurs de l'université de Bologne, et, dans le choix qu'il fit d'un jeune gentilhomme lusitanien auquel il adressait son œuvre, il fut guidé assurément par le désir de nuire à l'érudit français dans l'esprit des savants portugais, avec lesquels celui-ci n'avait cessé d'entretenir des relations (2).

Nous l'avons déjà dit : dans cette querelle sur un des points les plus épineux des antiquités ro-

(1) Ce livre est inséré dans Grævius, *op. cit.*, t. I, col. 842-892.

(2) L'épître dédicatoire est adressée : « Illustri juveni Joanni Riccio Politiano, equiti Portugalliæ. »

maines, l'avantage resta à Nicolas de Grouchy. Son livre, puisé aux meilleures sources, qu'il indique avec un soin minutieux, serait, avec quelques additions, facilement mis à la hauteur de l'érudition moderne. Il a été cité avec éloge par tous les auteurs qui se sont occupés de l'histoire des institutions de Rome, notamment par Onophrius Panvinius (1), par Pitiscus (2), par F.-G. Freytag (3), et de nos jours par M. J.-J. Ampère (4).

En 1604, les éditeurs qui publièrent, à Francfort, les travaux de Sigonius sur l'histoire de Bologne y ajoutèrent tout ce qui avait trait aux querelles de ce savant avec Robortello et Nicolas de Grouchy, et y insérèrent le traité *De Comitiis* (5).

(1) Dès 1558, cet illustre antiquaire, en citant, à la fin de son *Imperium romanum*, les auteurs dont les ouvrages l'avaient le plus aidé à composer son livre, disait : « Petri Grucchii Rhotomagensis Galli, viri doctissimi et Romanæ antiquitatis peritissimi, libro quoque de Comitiis usus sum, in quo universam veterum comitiorum rationem accuratissime explicuit. Ei multum Galliam, quæ est natale solum, sed plus Italiam, et urbem Romam debere existimo, a quo elegantibus et eruditione plenis commentariis, hoc nostro tempore multum decoris et in rebus obscurissimis splendoris acceperunt. » V. Grævius, *op. cit.*, t. I, col. 475.

(2) *Lexicon Antiquitatum romanarum*, Leeuwarden, 1713.

(3) *Analecta literaria de libris rarioribus, Lipsiæ*, t. III (1755), p. 305-307.

(4) *L'Histoire romaine à Rome*, 4e édit., t. II, p. 326, note 4.

(5) *Caroli Sigonii Historia de rebus Bononiensibus libri VIII. Ejusdem de vita Andreæ Doriæ libri duo. Quibus accesserunt*

Grævius suivit cet exemple dans son *Thesaurus Antiquitatum romanarum,* imprimé en 1694. Dans sa préface, il fait le plus grand éloge de Grouchy, qu'il qualifie de « vir exquisita doctrina », et de son livre, qu'il dit écrit avec la plus grande érudition. « Nam sine trium illorum comitiorum, dit-il, in quibus leges, pax, bellum fœdera jubebantur, magistratus creabantur, de capite civis, deque libertate ac jure civitatis judicabatur a populo Romano, ratione, quæ tamen est intricatissima et cognitu difficillima, rempublicam Romanam, cujus potissima vis in his comitiis erat sita, cognoscere et perspicere nemo potest, nec Livii, aliorumque scriptorum sententiam assequi. Grucchii tantum fuit nomen, ut non solum Lutetiæ, Burdigalæque, sed et in Lusitania, quo fuerat invitatus ad promittendas optimas artes, omnium laudem et admirationem fuerit promeritus. Sed cum de lege curiata magistratuum et imperatorum ab eo dissentiret Sigonius..... gravis exarsit inter hos duos viros eruditissimos contentio, civiliter tamen primo, certe variis libris agitata, quos hic quoque videbis. Illic res cognitione dignissimæ, sed spissis nebulis ante hanc controversiam motam obsessæ, clara luce fuerunt

ejusdem orationes aliquot et emendationes adversus Franciscum Robortellum : Item Disputationes Patavinæ adversus eumdem. Denique Nicolai Gruchii de Comitiis romanis libri tres et adversus hos Sigonii sententiæ. Francofurti, apud Claudium Marnium, 1604; in-folio.

perfusæ. Ab eruditorum senatu vero secundum Grucchium fuit datum, si credimus Scævolæ Samarthanio, id tradenti in Gallorum doctrina illustrium elogiis. »

Enfin, une trentaine d'années après la publication de l'ouvrage de Grævius, un autre compilateur, Jean Godeschalk Clausing (1), publia une dernière fois le *De Comitiis Romanorum*.

Grouchy composa lui-même un *Epitome* de ses trois livres sur les Comices. On en conserve dans la bibliothèque royale de l'Escurial un exemplaire, peut-être unique, mais nous n'en avons pas la description. Cet abrégé fut réimprimé à la suite d'un des travaux de François Hotoman (2).

(1) Dans son recueil, intitulé : *Jus publicum Romanorum*. Lemgow, 1726; in-8°.

(2) *Novus commentarius de verbis juris Francisci Hotomani... quibus propter argumenti affinitatem typographus adjunxit : Epitomem Gruchii de Comitiis Romanorum*, etc. *Basileæ*, 1563, in-fol.; autre édit., *Venetiis, apud Nicolaum Bevilacquam*, 1564. L'imprimeur dit dans sa préface : « Optimum factum putavimus, quam plurima augendi voluminis caussa partim ex Theofilo, Harmenopoulo, Comnano, Duareno, partim etiam ex Gruchio, Manutio, Sigonio et aliis nonnullis collecta, certos in locos inferere. »

CHAPITRE VIII.

Rapports de Nicolas de Grouchy et de sa famille. — Son mariage. — Était-il protestant ? — Ses dernières années. — Lettre inédite de Grouchy à Pierre de Montdoré. — Il professe pendant quelque temps à Paris, puis se retire de nouveau à La Cauchie.

Nicolas de Grouchy savait parfois s'arracher à ses travaux pour se préoccuper de ses intérêts et prendre une part assez active aux affaires des siens. Ainsi, le 6 janvier 1556, il passa, sous seing privé, une transaction, qui fut ratifiée le 7 mars 1557, sous le scel des obligations du duché de Longueville, devant les tabellions dudit duché; cette transaction, en forme de partage, est ainsi conçue :

« Entre nobles hommes Christophe de Grouchy et maître Nicolas de Grouchy, son frère

puîné, demeurant en la paroisse de La Cauchie, sur le procès en discord qui estoit entre le dit Nicolas de Grouchy, demandeur en partage en la succession de deffunct noble homme Jean de Grouchy, en son vivant seigneur de Greny, et de la damoiselle sa femme, ses père et mère, contre ledit Christophe de Grouchy, seigneur de Greny, fils aîné et héritier du dit deffunct, défendeur..... Par la quelle transaction et partage le dit seigneur de Greny abbandonne à son frère puîné pour d'autant le remplir de la succession, tant mobilière qu'immobilière de ses dits père et mère, la propriété et la possession de la terre et seigneurie de Greny, tenue du Roy à cause de sa chastellenie d'Arques, assise en la vicomté d'Arques, consistant tant en domaine fieffé que non fieffé, maisons, édifices, rentes et deniers, grains, œufs, oiseaux et toutes autres droitures y appartenant, relevant par foy et hommage du Roy. Item, un autre fief noble, nommé le fief de La Rivière, assis en la paroisse d'Offranville, tenu des héritiers de Jean Ango, en son vivant escuyer, à cause de leur fief de La Rivière, consistant tant en domaines fieffés que non fieffés, rentes et deniers, grains, œufs, oiseaux et autres droitures relevant des dits héritiers par parage. Au moyen du quel abbandon le dit Nicolas tient quitte son frère aîné de la part et portion qu'il pouvoit demander en la dite succession (1). »

(1) Cet acte est passé à La Cauchie, en présence de Jacques

C'est probablement après ce partage, qui l'avait rendu maître d'une fortune indépendante et non sans quelque importance, qu'il faut placer le mariage de Nicolas de Grouchy, mariage dont la date exacte ne nous est pas connue. Il épousa Louise des Champs, d'une famille noble de Haute-Normandie (1), dont il n'eut qu'un fils.

Christophe de Grouchy, frère aîné de Nicolas, mourut bientôt après, en 1558 (2), laissant de son

Le Conte, seigneur de Callenoy, et de Laurent Le Prevost *(Archives de la famille de Grouchy)*. A partir de cette époque, Nicolas de Grouchy s'intitula « sieur de La Rivière. »

(1) Il y a eu plusieurs familles des Champs en Haute-Normandie. Celle-ci est probablement la même qui possédait les seigneuries de Saint-Victor, de Cretenville, de Fourmetour, etc., dans l'élection de Caudebec, fut maintenue dans sa noblesse le 23 juillet 1868, et portait : *d'or à l'épervier essorant de sable; au chef d'azur chargé de trois tours couvertes du champ.*

(2) Christophe de Grouchy avait toujours tenu un rang distingué parmi les gentilshommes du pays de Caux et avait, à plusieurs reprises, été chargé de missions importantes. Nous en trouvons la preuve dans la pièce suivante conservée dans les archives de la famille de Grouchy :

« Commission dattée de Dieppe, du deux juillet 1557, de Martin du Bellay, prince d'Yvetot, seigneur de Langey, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant général en Normandie, en l'absence de Monseigneur le Dauphin et Monseigneur le duc de Bouillon :

« A Christophe de Grouchy, seigneur de Greny, chef capitaine et conducteur des gens du plat pays de la vicomté et élection d'Arques, à la réserve des sergenteries de Bacqueville et Brachye et dépendances, auxquelles il déclare vouloir commettre

union avec Colette Le Prévost un fils, nommé Jean, dont Nicolas fut le tuteur, comme le constate la sentence d'émancipation rendue en faveur de ce jeune homme, le 11 janvier 1560, par le lieutenant particulier du duché de Longueville. Jean de Grouchy se maria le 26 septembre de la même année à Françoise de Montsures (1), et Nicolas de Grouchy assista son neveu lors de la signature du contrat, dont nous reproduisons ici un extrait, à cause des détails curieux qu'il renferme :

« Articles de mariage passés sous seing privé, au lieu d'Auvilliers (2), le 26 septembre 1560, reconnus le lendemain 27 dudit mois, par acte passé sous le scel de la chastellenie de Mortemer, devant Jean Dujardin et Gaspard Carron, tabellions royaux au dit Mortemer.-

« Entre noble homme Jean de Grouchy, sieur

un autre gentilhomme pour pareille charge, attendu que ladite vicomté est d'une grande étendue, pour y commander aux choses raisonnables pour le service du Roy, les mener au lieu où l'affaire se présentera le long des descentes de la mer, même les faire tenir prêts d'armes et équipages de guerre, pour faire leur devoir qui les appelle pour la conservation de leurs biens. (Signé :) Martin du Bellay. » Original sur papier scellé aux armes de Martin du Bellay.

(1) La famille de Montsures, Monssures ou Monsures, qui a possédé, outre les seigneuries mentionnées dans le contrat cité, celles de Graval, Pormort, Mortemer, Isloy, Monteroc, etc., dans l'élection d'Arques, fut maintenue dans sa noblesse au mois de novembre 1688. Elle portait : *de sable à la croix d'argent, chargée de cinq fermaux de gueules.*

(2) Auvilliers, canton de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).

de La Chaussée, Greny et Socquentot, assisté de Nicolas de Grouchy, sieur de La Rivière, son oncle, d'une part, et damoiselle Françoise de Montsurres, fille de défunt Pierre de Montsurres, en son vivant sieur d'Auvilliers, Ormesnil, Valaletz, Boschanot, assistée de damoiselle Jeanne de La Motte, sa mère, et de noble homme Nicolas de Montsurres, son frère aîné, seigneur des dits lieux, d'autre part. Les futurs époux promettent réciproquement s'épouser, et le frère de la future épouse lui accorde, en faveur du futur mariage, pour son droit de partage en la succession de son père, la somme de 300 livres tournois de rente, raquitables moyennant 5,000 livres, pour en jouir à compter du jour des épousailles. .....La mère de la future promet de la vêtir et accoutrer d'une robe de velours cramoisy, étoffé d'hermines, d'une robe de velours tanné, bordée de rubans d'or, une robe de damas noir, une robe de taffetas noir chenillé, un manteau de nuit de taffetas noir chenillé, avec les devantures, et le tout à ce convenable; une chaîne d'or, du prix de 120 écus; une petite chaîne à mettre au col, du prix de 15 écus; deux accoutrements de dorures; un bracelet et collier du prix de 25 écus, etc. (1). »

(1) Parmi les témoins figurent, outre Nicolas de Grouchy, « nobles hommes Adrien de Riencourt, sieur d'Orival; Charles et François de Montsurres, Louis et Abel Levanniers, sieurs de Graval, etc. » *(Archives de la famille de Grouchy* et *Cabinet des Titres*, à la Bibliothèque nationale).

Le dernier document conservé dans les archives de la famille de Grouchy, dans lequel il soit question de Nicolas, est l'acte de la vente faite, le 15 décembre 1561, par noble homme Jean de Grouchy, seigneur de Greny, « de l'avis et délibération de noble homme messire Nicole de Grouchy, seigneur de La Rivière, son oncle et tuteur », à Pierre Delaporte, demeurant en la paroisse de Beaunay, d'une rente hypothécaire de 26 livres tournois moyennant la somme de 200 livres tournois.

Enfin, le 25 septembre 1568, nous voyons encore Nicolas de Grouchy figurer comme témoin au bail de la sergenterie de Neufchâtel, consenti par un gentilhomme nommé Lebailly, seigneur de Villy, à un sieur Le Roy. Cet acte, que feu M. Gosselin avait eu l'obligeance de nous indiquer, est revêtu de la signature de Nicolas de Grouchy, dont nous donnons ici le *fac simile*.

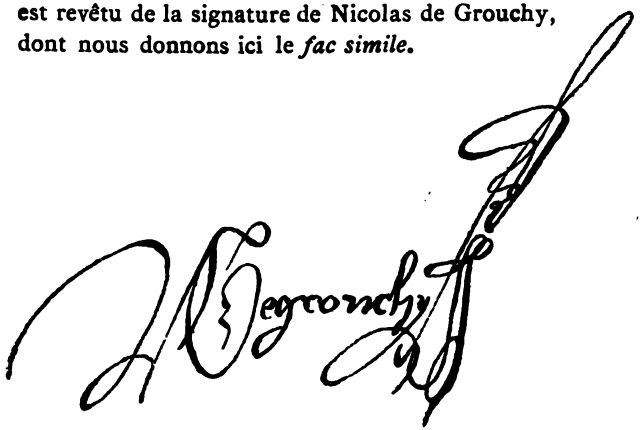

A partir de 1567, la vie de Grouchy fut très-agitée. Les guerres de religion ensanglantaient la France, et nous ne pouvons douter que notre savant n'eût embrassé le protestantisme. Buchanan, de retour en Écosse, avait ouvertement abjuré la religion romaine, et, en France, la plupart des amis de Grouchy figuraient au nombre des propagateurs et des partisans de la Réforme. M. Gaullieur pense que le gentilhomme professeur les avait imités, et c'est à ce titre que MM. Haag lui ont consacré un article dans leur *France protestante*. Il y a lieu d'admettre l'assertion de ces savants biographes. Le milieu dans lequel Grouchy vécut si longtemps serait à lui seul une preuve suffisante de son changement de croyances; mais nous en avons d'autres preuves. Et d'abord nous voyons, par les dédicaces de ses œuvres, que Grouchy entretenait une correspondance suivie avec Patrice Buchanan et d'autres écrivains de la religion réformée et qu'il avait noué d'étroites relations avec Charles Martel, seigneur de Baqueville (celui-là même qui, en 1559, s'était fait, à Dieppe, ainsi que ses deux fils, le disciple du trop fameux Jean Knox), avec Henri de Mesmes et le chancelier Michel de L'Hospital, qui favorisaient les partisans des nouvelles doctrines. Son fils unique s'appelait Timothée, et ce prénom était un de ceux que les religionnaires donnaient de préférence à leurs enfants. Enfin, les événements de la dernière partie de sa vie et les circonstances dans lesquelles il mourut

établissent péremptoirement que Nicolas de Grouchy était devenu protestant.

De Thou nous apprend que pendant plusieurs années « il fut errant de côté et d'autre. » M. Weiss, s'appuyant sans doute sur ce passage, dit, dans son article sur Grouchy : « L'amour de la patrie le ramena en France pendant les guerres de religion, et il y vécut quelque temps très-malheureux. » Notre savant eut à subir, en effet, de pénibles épreuves, mais nous avons vu plus haut qu'il avait trouvé dans la succession paternelle une fortune qui devait le mettre à l'abri du besoin. Il avait de nombreux amis, et l'affection de sa famille ne lui faisait pas défaut. Son âme sensible et généreuse trouva ainsi quelques adoucissements aux chagrins que lui avaient causés les malheurs des temps, l'abandon d'une chaire qu'il avait reprise à Paris et la perte de ses livres.

Les notes manuscrites de Bigot (1), que nous avons déjà citées, nous donnent quelques renseignements sur les dernières années de Nicolas de Grouchy. D'après ce compilateur, celui-ci serait retourné à Paris dans le courant de l'année 1567 et y aurait professé avec d'éclatants succès. Quelques mois plus tard, après la bataille de St-Denis, tous ceux qui tenaient pour les religionnaires ou qui passaient pour partager les nouvelles croyances se virent contraints de quitter

(1) Bibliothèque de Rouen, fonds Martainville, Y. 5.

la capitale. Grouchy dut alors se retirer de nouveau dans sa retraite de La Cauchie, qu'il ne devait plus quitter que quatre ans après, et cette fois pour n'y plus revenir. Triste victime des discordes civiles, l'infortuné gentilhomme fit alors une perte qui dut lui être bien cruelle, celle de sa bibliothèque, en partie détruite dans la maison du faubourg Saint-Marceau, où il habitait.

Une lettre inédite de Grouchy, conservée à la bibliothèque de Berne (1), et que nous avons

(1) Cette lettre se trouve à Berne, dans le ms. misc., 450, 48, n° 84, qui renferme de précieux documents sur l'histoire littéraire du XVIe siècle. V. à ce sujet la savante étude de M. L. Jarry, intitulée : *Une Correspondance littéraire au XVIe siècle. Pierre Daniel et les érudits de son temps, d'après les documents inédits de la Bibliothèque de Berne*, dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XV (1876), p. 343-430. P. Daniel, né à Orléans vers 1530, devint avocat au Parlement de Paris, et fut l'ami et le correspondant de Georges Buchanan, de Pierre de Montdoré, de Florent Chrestien, de Nicolas de Grouchy et de presque tous les savants de cette époque.

Le ms. misc. de Berne, 450, 64, renferme un fragment d'une lettre inédite de Grouchy à Daniel, sur le sens d'une expression de Cicéron :

« Cicero in Frumentaria, quæ est oratio V in Verrem : « Magno tu decumas vendidisti. Quid, si doceo, te non minus domum tuam avertisse, quam Romam misisse decumarum nomine? Quid habet populare ratio tua, quum ex provincia populi romani æquam partem tu tibi sumpseris, atque populo romano miseris? Quid, si duabus partibus doceo te amplius frumenti abstulisse, quam populo romano misisse? Tamenne putamus patronum tuum in hoc crimine *cerviculam iactaturum* et populo se ad coronam daturum? Etc. » Cerviculam iactare et

la bonne fortune de pouvoir publier ici, grâce à l'obligeance de M. Fetscherin, nous permet de compléter les renseignements donnés par de Thou et Bigot. En voici le texte :

« Nicolaus Gruchius Petro Montaureo, S. P. D.

« Tuas literas bonorum omnium (ut scribis) qui istic sunt nomine scriptas, mihi reddidit Georgius Buchananus decimo sexto die januarii. Ad quas statim (quoniam ita postulatis) ego has rescripsi. Ac primum, quod meum mihi otium rusticum invidetis, meque ad docendi operam iandiu intermissam revocatis : vestra id erga literarum studia benevolentiæ tribuendum potius censes, quam quod magnopere vobis mea opus sit industria : ni tanta præsertim hominum doctorum qui istic sunt copia, ut mihi Buchananus noster indicavit. Sed ne tamen videar vobis et doctissimis et optimis viris, frustra tot annos philosophiæ operam dedisse : et aut rusticum

populo se ad coronam dare mihi videntur utraque pertinere ad indecori cuiusdam gestus in Hortensio reprehensionem. Nimia capitis iactatio in priore perstringitur : corporis circumactio nimium frequens, cum quis ad populi et circumstantis coronam plus æquo sese accommodat, in posteriore reprehenditur. Vale ac me, ut soles, ama. Gruchius. »

Une autre main a ajouté : « Nec puto proverbium nostræ linguæ recipere posse. »

Remarquons que le texte donné par M Nisard dans sa *Collection des auteurs latins (Œuvres de Cicéron*, t. II, p. 213, col. 1) porte : « Populo se ac coronæ daturum », au lieu de : « Populo se ad coronam daturum », comme écrit Nicolas de Grouchy.

meum otium, aut rei domesticæ procurationem, contra quam dicit et christianum et philosophum velle communi studiosorum utilitati anteferre : ego oblatum a vobis docendæ philosophiæ munus, et libenter suscipio, et me studiose ac diligenter, quantum ingenii et doctrinæ facultas patietur, obiturum polliceor.

« Unum hoc superest, quoniam inter bonos bene agi oportet, ut te, doctissime Montauree, rogem, ut de conditione quod incertum scripsisti, id ut certius ad me rescribas. Tantopere enim mea interest id certo scire, ut nullam possim constituendæ hic rei domesticæ certam rationem inire : antequam de illa conditione, quæ et quanta futura sit, mihi constet. Te igitur ut hanc mihi ἀπορίαν expedias, etiam atque etiam rogo. Neque non dubito quin verum esse illud Euripidis sentias μισῶ σοφιστὴν ὅστις οὐχ ἀυτῷ σοφός : eoque minus id a christiano philosopho alienum existimes, quam illi Deus optimus maximus commendavit familiæ procurationem, eam ne belle et temere abjicere, aut negligentius procurare. Vale. Ex prœdio nostro rustico. 17 januarii 1566. »

Cette lettre est intéressante à tous égards. Elle nous montre Nicolas de Grouchy se préoccupant de l'avenir, cherchant à s'assurer pour sa vieillesse une position lucrative qui le mît à l'abri du besoin et qui lui permît d'élever son jeune fils. Nous y voyons aussi que, dans les premiers jours de janvier 1566, l'illustre Georges Buchanan fit un voyage en Normandie et vint visiter son vieil

ami dans sa retraite ; c'est là un fait complètement inconnu jusqu'à ce jour et qui nous paraît indubitable en présence des termes formels dont se sert Grouchy. Si la lettre de Pierre de Montdoré n'avait pas été remise à notre savant par Buchanan lui-même, si celui-ci l'avait transmise par un intermédiaire, Grouchy n'eût pas dit : « mihi reddidit. »

Pierre de Montdoré, auquel est adressée la lettre que nous venons de reproduire, était un mathématicien des plus distingués, et il mérite une mention spéciale parmi les hommes éminents du XVIe siècle. On lui doit une traduction du dixième livre des *Éléments* d'Euclide, qu'il dédia au cardinal Jean du Bellay, en 1552. Cette même année, Pierre du Chastel, grand-aumônier de France et évêque d'Orléans, mourut subitement en prêchant dans cette dernière ville. Le prélat, qui avait été nommé maître de la librairie ou de la bibliothèque du roi François Ier, eut pour successeur dans ces dernières fonctions Pierre de Montdoré qui, sur la recommandation du cardinal du Bellay, reçut cette charge de Henri II (1). Au moment où il cherchait à attirer Grouchy à

(1) C'est aux instances de Pierre de Montdoré qu'est due l'ordonnance de 1556, enjoignant aux libraires de fournir aux bibliothèques royales un exemplaire relié en vélin de tous les livres qu'ils imprimeraient avec privilége. Montdoré eut pour successeur, comme maître de la librairie, le savant Jacques Amyot, qui avait été précepteur du roi Charles IX. Au nombre de ses amis étaient Bunel, précepteur de Pibrac, le président de

Paris, Montdoré était en outre conseiller au Grand-Conseil. La réponse faite au professeur normand décida celui-ci à accepter, avec des appointements convenables, une chaire de philosophie dans un collége dont le nom, malgré les plus actives recherches, nous est resté inconnu. Bientôt après, la guerre civile le contraignit une seconde fois à rentrer comme un fugitif dans son petit fief de Normandie. Lui, du moins, il se retrouvait au milieu des siens; mais son ami Pierre de Montdoré, moins heureux, convaincu de protestantisme, fut forcé de se retirer à Sancerre, loin de sa famille, qui était restée à Orléans, d'où il était originaire.

Ranconnet, Paul de Foix, Michel de L'Hospital, Daurat, Florent Chrestien et beaucoup d'autres savants, parmi lesquels il faut surtout mentionner Wolmar et de Bèze, qui l'entraînèrent dans la Réforme. — V. l'*Éloge* de P. de Montdoré dans Scévole de Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 80, et M. Jarry, *op. cit.* Nous sommes également redevables de plusieurs renseignements précieux à M. Eugène d'Auriac, de la Bibliothèque nationale.

CHAPITRE IX.

Derniers travaux de Nicolas de Grouchy. — Suite de ses traductions d'Aristote. — Œuvres attribuées à Grouchy. — L'*Inez de Castro*, d'Antoine Ferreira. — Le poète Nicolas de Grouchy, sieur de La Court.

ENTRÉ dans son petit domaine de La Cauchie, Nicolas de Grouchy continua à publier d'importants travaux sur les antiquités romaines et la suite de ses traductions d'Aristote. Son traité *De romanis Conjugiis* fut imprimé à Venise, in-8°, en 1568. On lui doit encore : 1° *Primus tomus librorum omnium Naturalis Philosophiæ Aristotelis..... continens libros octo de Natura sive rerum principiis : et quatuor de Cœlo, interprete Joanne Argyropoulo, addita e regione Joachimi Perionii versione, ex castigatione Nicolai Grouchii ; Coloniæ, Arnold*

Birckmann, 1568, in-4°; 2° *Aristotelis de his quæ naturalium rerum cognitionem consequuntur; τὰ μετὰ τὰ φυσικὰ ab illo nuncupata, libri X, a Joachimo Perionio olim latina oratione donati, a Nicolao Gruchio vero, non solum ad veterum græcorum exemplariorum fidem et emendati et in integrum restituti, verum et scholiis quam eruditissime ornati; Parisiis, Jacobus du Puys*, 1578, in-4°. MM. Haag indiquent en outre une traduction des Éthiques d'Aristote, qui aurait été éditée tout à la fois à Paris et à Lyon, en 1572, in-4°. Ce n'était sans doute qu'une réimpression de l'ouvrage intitulé : *Aristotelis Ethicorum, sive de Moribus, ad Nicomachum filium, libri decem, a Joachimo Perionio primum conversi ac Nicolai Grouchii opera denuo longe quam antea emendatiores correctioresque editi; Basileæ, Jo. Oporinus*, in-8°. Cette publication est évidemment antérieure à 1568, puisque le savant philologue et imprimeur Jean Oporin mourut le 25 janvier de cette même année. Une nouvelle édition en fut donnée à Paris en 1576, in-4°.

Nous ne devons pas oublier de mentionner ici que le bibliographe Gesner, contemporain de Grouchy, lui attribue aussi la traduction des *Analytica posteriora* d'Aristote, insérée dans l'édition complète de l'*Organon*, donnée à Strasbourg par Oporin. Cette assertion est justifiée par le passage suivant qui se lit dans la préface d'une édition du même ouvrage, publiée à Bâle en 1573 : « Verum enimuero quum tres modo

commemorati interpretes in ea tempora inciderint quibus barbaries quædam latini sermonis nitorem infuscauerat : nostra ætate qua linguarum studium (diuina benignitate) magis excultum fuit et expolitum, viri elegantes, et latinæ puritatis periti extitere : Ludouicus Strebeus, Petrus Ramus, Joachimus Perionius, *Nicolaus Gruchius* et Johannes Rubus : qui certe in Organo nostro (meo quidem judicio) secundum Boethum, Argyropylum Suessami, aliqua ex parte, quod erat operæ pretium fecerunt (1). »

Nicolas de Grouchy avait fait des œuvres du Stagirite l'objet des études de toute sa vie, et l'on ne pouvait donner de son temps une édition du philosophe grec, sans que l'ancien professeur de Coïmbre n'eût la principale part dans un travail de ce genre. Outre son fidèle ami, Guillaume de Guérente, qui surveillait à Paris l'impression des travaux de Grouchy, celui-ci eut encore pour collaborateur, dans cette publication, un docte professeur de Sainte-Barbe, Firmin de Dure (2), ainsi que le constate le titre suivant : *Aristotelis*

(1) Cette édition est en deux volumes ; une autre, donnée dans la même ville en 1583, n'en comprend qu'un. Notes dues à l'obligeance de MM. le docteur Sieber, directeur de la Bibliothèque de Bâle, Poitevin et Rühemann.

(2) « Firmin de Dure, homme de talent, car Nicolas de Grouchy l'employa plus tard pour reviser ses traductions d'Aristote ; il était surtout considéré à cause de la grande réputation qu'avait laissée dans l'Université son parent Robert de Dure, dit le Fortuné, autrefois principal du Plessis. » Quicherat, *op. cit.*, t. I, p. 280.

Organum Joachimo Perionio, Nicolao Gruchio, Firmino Durio interpretibus, 1563.

Il est assez difficile aujourd'hui de dresser une liste complète des travaux de Nicolas de Grouchy sur Aristote. Ses traductions furent réimprimées très-souvent ; mais les exemplaires en sont devenus fort rares. Malgré de longues recherches, et, quoique aidés par les savants directeurs de la plupart des bibliothèques de l'Europe, nous ne pouvons en mentionner toutes les éditions. A celles que nous avons citées précédemment, nous ajouterons seulement les réimpressions de la Logique et de la Métaphysique, faites à Paris, la première en 1582 et la seconde en 1586, toutes les deux in-4°.

MM. Haag, dans la liste des travaux de Grouchy, ont commis une erreur. « La Croix du Maine, disent-ils, lui attribue, en outre, une traduction de Théodorite. » Ils ont, il est vrai, fait suivre cette phrase d'un point d'interrogation. Or, voici ce que nous lisons dans la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine et de du Verdier (1) : « Roland Pierre loue fort ledit de Grouchy en sa traduction de Théodorite. » Il ne s'agit donc pas ici d'une œuvre de Grouchy, mais bien de la traduction de Théodorite ou Théodoret que Roland Pierre, ou mieux Piètre, publia à Paris en 1555 (2). Dans ce livre,

(1) Édit. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 164.

(2) « Roland Piètre ou, selon aucuns, Roland Pierre (car

Pièvre a fait, en passant, l'éloge du traducteur de Castanheda, qu'il rencontrait sans doute chez Vascosan, l'ami et l'éditeur ordinaire des œuvres de Grouchy, qui, cette année même, faisait imprimer son *De Comitiis*.

Il nous reste encore à parler d'une traduction de la tragédie d'*Inez de Castro*, du poète por-

Pietro, en Italien, signifie Pierre), avocat au siége présidial de Meaux-en-Brie, et natif dudit lieu, frère de René Pièvre, docteur en médecine, à Paris, tous deux hommes très-doctes et savants ès langues, ayant connaissances de beaucoup de disciplines..... Il a traduit de Grec en François les livres de Théodorite, évêque de Syrie, touchant la nature de l'homme, imprimés à Paris, chez Michel Vascosan, l'an 1555, avec de fort doctes annotations dudit Pièvre, sur le livre susdit..... » *Id.*, *ibid.*, p. 396. Le titre exact de l'ouvrage de Roland Pièvre est: *Théodorite, éuesque syrien, de la Nature de l'Homme, translaté du Grec en François, avec l'exposition des lieux les plus obscurs et difficiles par Roland Pièvre, aduocat au siége présidial de Meaux, et adressé à Monseigneur Antoine de Buz, bailly dudit lieu. Paris, de l'imprimerie de Michel de Vascosan, demourant rue St-Iacques, à l'enseigne de La Fontaine, M. D. L. V, avec priuilége.* Une seconde édition fut donnée, en 1598, par Ferdinand Morel, successeur de Vascosan. Le passage dans lequel Pièvre fait l'éloge de Grouchy est une note de la page 11 de son livre, ainsi conçue : « Les Thraciens, encore qu'ilz n'eussent point certaine esperance d'autre vie future, neanmoins ils enseuelissoient leurs morts auec joie et liesse..... Nous lisons presque le semblable de ceux qui sont en Armenie, que lon appelle Chrestiens Iacobites, desquels est faict mention au premier liure de l'*Histoire de l'Inde*, chap. XXXIX, traduite de Portugues en François par Nicolas de Grouchi, homme oultre la cognoissance des sciences humaines dignes d'un bon esprit (ausquelles il a peu d'égaux), le mieux versé en philosophie qu'homme viuant. »

tugais Antoine Ferreira, traduction que nous croyons pouvoir attribuer à Nicolas de Grouchy, en nous appuyant sur l'opinion partagée aujourd'hui par M. Ferdinand Denis. Avec l'autorisation de ce savant écrivain, nous reproduirons ici plusieurs passages de ses études sur la littérature portugaise :

« Ce serait presque l'œuvre d'un laborieux bibliographe, dit M. F. Denis (1), que de rappeler, même sommairement, tout ce qui a été écrit sur Inez de Castro. Poèmes, romans, nouvelles, drames, tragédies, et jusques aux *coplas* de la romance populaire, toutes les formes littéraires et poétiques se sont épuisées sur cette grande catastrophe qui complète maintenant chez toutes les nations l'histoire chevaleresque du moyen-âge, comme certains types helléniques disent l'antiquité.

« L'*Inez* d'Antonio Ferreira est à la fois la tragédie la plus célèbre de la littérature portugaise et la première digne de ce nom qui ouvre un cycle poétique commencé depuis bientôt cinq cents ans et qui se continuera longtemps encore.

(1) *Notice sur Inez de Castro, suivie d'un extrait des Chroniques portugaises sur don Pedro*, en tête de la traduction de la tragédie d'A. Ferreira. Paris, 1835; grand in-8° (dans le *Théâtre européen*). V. aussi la *Notice sur le théâtre portuguais* et la traduction de la *Nouvelle Inès de Castro*, tragédie de J.-B. Gomes, par M. Ferdinand Denis. Paris, 1823; in-8o, dans les *Chefs-d'œuvre* des théâtres étrangers, 19e livraison.

Malgré ses formes un peu raides, empruntées à la tragédie grecque, dont elle est une pure émanation et une inspiration sincère, cette pièce est encore la seule peut-être où l'on retrouve sous une forme sévère la tristesse passionnée des caractères.

« L'*Inez de Castro* d'Antonio Ferreira fut composée vers le milieu du XVIe siècle ; elle vient immédiatement après la *Sophonisbe* du Trissin, et elle peut être considérée comme la seconde tragédie régulière qu'on rencontre à la renaissance, dans l'histoire du théâtre européen (1).

(1) M. Ferdinand Denis dit ailleurs qu'Antonio Ferreira est un poète tragique vraiment admirable, parce que sa noblesse égale sa sensibilité ; et il ajoute : « Cet événement, qui a fourni à Camoëns son plus touchant épisode, cette grande infortune que les autres peuples ont adoptée comme mobile poétique, la mort d'Inès de Castro inspira à Ferreira la seconde tragédie régulière qui ait paru en Europe. Il voulut toucher par un sujet vraiment national. Il se livra à tout l'enthousiasme poétique dont il était susceptible, parce qu'il sentit que cet enthousiasme serait partagé, malgré les lois nouvelles qu'il allait imposer au théâtre. Cependant, en cherchant à s'éloigner des effets dramatiques demandés par l'époque, il ne sut point tirer de son sujet tout le parti qu'on en exigerait de nos jours. Mais sa simplicité a quelque chose d'antique : c'est, comme le dit avec justesse M. Sané (*Mercure étranger*, t. I), une noble émanation de l'école grecque ; et cependant, à mon avis, il y a quelque chose de plus entraînant. On y trouve tout le caractère chevaleresque du XVIe siècle uni à la gravité des temps héroïques. Peut-être, en examinant attentivement cette pièce, y trouverait-on plus de véritables beautés poétiques que dans Gomes, qui avait de nos jours tant de modèles sous les yeux, et dont l'ouvrage est infiniment plus propre à la représentation. Ce qui

« Le docteur Antonio Ferreira, comme l'appellent les biographes portugais, est un des grands noms dont les *quinhentistas* (1) se plaisent à former la trinité poétique, qui, selon eux, suffirait pour illustrer le XVIe siècle. Avec Sa e Miranda (2) et Luiz de Camoëns c'est un des créateurs de la langue portugaise.

« Bien différent des poètes aventureux de cette époque, sa vie tranquille n'offre aucun fait saillant ; elle est courte, marquée par fort peu

nuit surtout à l'intérêt dramatique, c'est que Ferreira, qui avait déjà tant de difficultés à vaincre, a reculé devant les fortes situations que lui offrait l'amour de don Pedro et celui d'Inès. En admirant sa simplicité, l'on sent combien il est inhabile. » *Résumé de l'histoire littéraire du Portugal*, p. 171, 172.

(1) C'est le nom donné en Portugal aux partisans du XVIe siècle (V. note).

(2) M. Ferdinand Denis, dans son *Résumé d'histoire littéraire du Portugal*, p. 48, en parlant des savants étrangers appelés par Jean III à l'Université de Coïmbre (parmi lesquels il a oublié de mentionner Grouchy), cite Buchanan, qui, selon lui, devint probablement le professeur des Sa e Miranda, des Ferreira et des Camoëns. Nous avons vu, page 104, note 1, que Camoëns avait quitté Coïmbre lorsque Grouchy y vint avec Teyve, Buchanan et les Gouvéa. Quant à Francisco de Sa e Miranda, né à Coïmbre, en 1495, il y avait fait ses études et s'était distingué comme helléniste ; mais, vers 1548, il faisait des voyages ou était déjà retiré dans la solitude, qu'il ne quitta pas jusqu'à sa mort arrivée dix ans plus tard. V. l'article que M. F. Denis a consacré à ce poète dans la *Nouvelle Biographie générale*, où il dit que Sa e Miranda n'a pas poussé l'amour des anciens, comme le supposait Da Costa, jusqu'à professer la philosophie grecque et latine à Coïmbre.

d'événements et employée à des études sévères. Né en 1528 à Lisbonne d'un chevalier de l'ordre de Sant-Iago, qui était administrateur des biens du duc de Bragance, Antonio Ferreira va prendre ses degrés à Coïmbre, où se développe son goût pour la poésie et où paraissent avoir été commencés la plupart de ses ouvrages. Quelques années après on le voit chargé d'une haute magistrature et il est créé gentilhomme de la maison royale (1). Il meurt en 1569, et c'est à son fils Miguel Leyte Ferreira qu'on doit la publication de ses ouvrages, qui ne furent imprimés qu'en 1598 (2).

« Antonio Ferreira a été surnommé l'Horace portugais, et l'on sent à la lecture d'*Inez* avec quel art il s'était approprié les formes de l'antiquité. »

La tragédie d'Antoine Ferreira obtint en Portugal un succès éclatant, et Diogo Barbosa (3) affirme qu'elle fut traduite en français et imprimée

(1) Ferreira, devenu juge de la Cour suprême *(desambargador da relação)*, vécut dans l'intimité des plus hauts personnages de la cour de Jean III. Ce prince et ses successeurs l'honorèrent d'une faveur particulière. Ferreira mourut de la peste au moment même où Camoëns rentrait en Europe. Les deux poëtes avaient pu se connaître à l'université de Coïmbre, mais ils n'eurent jamais de rapports d'intimité.

(2) *Poemas lusitanos.* Lisbonne, Crasbeek, 1598; in-4°.

(3) *Bibliotheca lusitana, historica, critica e chronologica, na qual se comprehende a noticia dos autores Portuguezes e das obras que compuzerão*, etc. Lisbonne, 1741-1759, 4 vol. in-fol.

à Paris. Comme nous l'avons dit, M. Ferdinand Denis attribue cette version française à Nicolas de Grouchy. Lorsque ce dernier arriva à Coïmbre, Antoine Ferreira y était en effet, soit comme écolier, soit comme professeur. On sait qu'après avoir obtenu le grade de docteur en droit dans cette université, celui-ci y occupa une chaire, et qu'il y professait encore en 1557; il a donc été le disciple ou le collègue de Grouchy et de Buchanan. Il ne serait donc pas impossible que Ferreira ait dû son goût pour les anciens, et la forme qu'il adapta au théâtre moderne, au poète écossais, qui déjà avait composé en latin ses deux tragédies de *Jephté* et de *Jean-Baptiste*, et traduit dans la même langue la *Médée* et l'*Alceste*, d'Euripide, pièces représentées à Bordeaux par les écoliers du collége de Guyenne. Dans les excellentes notes dont il a enrichi le poëme portugais de l'*Hyssope*, M. Verdier a, nous dit M. F. Denis, émis avec beaucoup de vraisemblance l'opinion que les auteurs célèbres de cette époque durent beaucoup aux conseils et à l'influence de Buchanan. Ne serait-ce pas également Buchanan, qui, frappé des beautés de l'œuvre de Ferreira, aurait décidé Nicolas de Grouchy à la traduire en français?

Malgré les plus actives recherches, ni M. Van Praët, ni M. Ferdinand Denis, ni aucun bibliographe, n'ont pu retrouver cette traduction. Diogo Barbosa dit qu'elle fut imprimée à Paris et qu'elle était due à un professeur qui enseignait le latin aux fils du comte d'Atoguia, auquel est

dédiée la version française. Ce professeur ne peut être autre que Grouchy, qui la fit éditer vraisemblablement par Michel de Vascosan, imprimeur habituel de ses ouvrages. Qui sait si cette tragédie ne fut point connue des réformateurs de notre théâtre et n'exerça point une heureuse influence sur leur génie ? Le grand Corneille a puisé bien des inspirations dans le théâtre de la péninsule ; Rouennais comme Grouchy, il a peut-être eu entre les mains la traduction aujourd'hui perdue de l'*Inez de Castro*. S'il en était ainsi, notre littérature dramatique serait redevable au savant dont nous retraçons la vie, d'un service éclatant et aussi important que celui qu'il rendit aux connaissances géographiques en faisant connaître le livre de Castanheda (1). Mais tout cela n'est qu'une conjecture et nous doutons fort, après le résultat négatif des investigations les plus patientes et les plus longues, que cette œuvre de Grouchy ait jamais été imprimée.

Un certain nombre de biographes, et entre autres les rédacteurs du *Dictionnaire universel* (2),

(1) Nicolas de Grouchy, pendant son séjour à Coïmbre, visita assurément la fameuse « Quinta das Lagrymas », où fut assassinée Inez de Castro. Trois cents ans plus tard, en 1861, l'un de nous, arrière petit-neveu de Nicolas, le vicomte Emmanuel de Grouchy, alors attaché à la Légation de France en Portugal, reçut l'accueil le plus hospitalier chez le propriétaire de ce domaine, D. Miguel Osorio Cabral de Castro, pair du royaume.

(2) *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, etc., ou Bibliothèque de l'homme d'État et du citoyen.* Londres (Neuchâtel); 30 vol. in-4°; 1777-1783.

ont confondu notre Nicolas de Grouchy, sieur de La Rivière, avec un autre Nicolas de Grouchy, sieur de La Court, qui était né à Clermont en Beauvoisis et exerçait la profession d'avocat. Nous n'avons pu déterminer si ce personnage appartenait à quelque branche cadette de la famille de Grouchy, dont la filiation aurait été oubliée (1); toujours est-il que le sieur de La Court ne peut être confondu avec le savant commentateur d'Aristote, et qu'il n'était même pas son contemporain. M. Édouard Frère lui-même est tombé dans cette étrange erreur, et de ces deux auteurs il n'en a fait qu'un dans l'article très-incomplet et très-inexact qu'il consacre à Nicolas de Grouchy (2).

On n'a de ce Nicolas de Grouchy, sieur de La Court, qu'un seul ouvrage, bien peu fait pour donner à la postérité une haute idée de son talent poétique et de son bon sens, c'est : *La Béatitude ou les inimitables Amours de Teois* (le fils de Dieu) *et de Carite* (la Grâce) *distin-*

(1) Une branche de la famille de Grouchy s'était fixée en Beauvoisis. Nous avons lieu de croire, sans pouvoir l'affirmer dès aujourd'hui, que le sieur de La Court en était issu.

(2) « Grouchy (Nicolas de), philologue, professeur de grec et de philosophie aux colléges de Paris, de Bordeaux et de Coïmbre (Portugal), né à Rouen dans le XVIe siècle, est mort à La Rochelle, en janvier 1572. On a de ce savant, appelé parfois Grouché, un grand nombre d'ouvrages écrits en latin; on en possède un seul écrit en français : *La Béatitude ou les inimitables amours de Theoys, etc.* » Édouard Frère, *Manuel du Bibliographe normand.* Rouen, 1858; in-8°, t. I, livraison 1re, p. 41.

guées en dix poemes dragmatics de cinq actes, en chacun desquels se traite matière absolue et paraissent nouveaux effets. Dédiées à l'Eminentissime Cardinal de Richelieu. Par Nicolas de Grouchy, advocat, sieur de La Court, natif de Clermont en Beauvoisis. Paris. Imprimé aux frais de l'Autheur. M. D. C. XXXII. On peut lire dans la *Bibliothèque du Théâtre français* (1) un long extrait de cet ouvrage bizarre, qualifié à juste titre de « chef-d'œuvre de la déraison. » A la suite de l'épître dédicatoire se trouve une ode également adressée au premier ministre, dans laquelle l'auteur a versifié aussi platement que possible son autobiographie. Il résulte de cette pièce que le sieur de La Court, né à Clermont, fit ses études à Paris, suivit les cours de droit de l'université de Bourges, revint dans son pays après la mort de son père, et qu'enfin son frère cadet avait été nommé par le cardinal greffier à Ansacq (2), où Richelieu possédait une terre et un château importants.

(1) *Bibliothèque du Théâtre français, depuis son origine.* Dresde (Paris), 1768; petit in-8°, p. 331 et suiv. Cet ouvrage, estimé, est attribué au duc de La Vallière, et dû sans doute à plusieurs auteurs qui auront collaboré avec cet illustre bibliophile. La singulière élucubration du sieur de La Court est très-rare. Nous en avons trouvé un exemplaire à la bibliothèque de l'Arsenal.

(2) Ansacq (Oise), arrondissement de Clermont.

CHAPITRE X.

Nicolas de Grouchy est appelé au collége protestant de La Rochelle. — Il meurt dans cette ville en 1572.

La lutte entre les catholiques et les protestants ne cessait d'ensanglanter la France depuis plus de huit ans, lorsque, au mois d'avril 1570, la Reine-mère signa avec les vaincus de Jarnac et de Moncontour la paix de Saint-Germain, plus favorable à la cause des huguenots que s'ils avaient été vainqueurs. On sait, en effet, que ce traité, humiliant pour l'autorité royale, accordait aux calvinistes, non-seulement une amnistie pleine et entière, l'exercice de leur culte dans deux villes par province et dans toutes celles où il était déjà établi, l'admission à tous les emplois, la restitution des biens confisqués, des

terres et des pensions pour leurs chefs, mais encore quatre places de sûreté, c'est-à-dire quatre villes où les réformés auraient une garnison et des gouverneurs à la solde du roi. C'était la création d'un état dans l'état.

Au nombre des places accordées aux protestants, la plus importante était La Rochelle (1), qui permettait au parti calviniste de communiquer sans contrainte avec l'Angleterre. Cette ville, que dès longtemps le commerce avait enrichie, avait été livrée en 1568 par le maire François Pontard, sieur de Trueil-Charoys, au prince de Condé, et les religionnaires comptaient en faire leur capitale. Ils mirent tout en œuvre pour augmenter son éclat et son importance.

La Rochelle avait alors un collége protestant dans lequel Jeanne d'Albret, reine de Navarre, Condé et Coligny s'empressèrent de fonder des chaires qui furent confiées aux professeurs les plus savants et les plus estimés appartenant à la religion réformée. De ce nombre furent Me François Bérauld, Me Pierre Lefebvre et notre Nicolas de Grouchy, « les trois aussi doctes et rares personnages en toutes langues qui se pouvaient trouver en France », nous dit le vieil annaliste rochellois Amos Barbot (2).

(1) Les autres étaient : Cognac, qui commandait le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, provinces où les réformés étaient très-nombreux ; Montauban, capitale des protestants dans le Midi ; La Charité, qui ouvrait la Loire aux Allemands.

(2) *Inventaire des titres, chartres et priviléges de La*

François Bérauld, né à Orléans, et fils d'un savant qui avait été précepteur de l'amiral de Coligny et de son frère, avait enseigné avec succès le grec à Montbéliard, puis à Lausanne et à Genève. En 1571, il était principal du collége de Montargis, lorsqu'il fut appelé pour remplir les mêmes fonctions à La Rochelle (1). Selon Amos Barbot, Bérauld y fut chargé en même temps de l'enseignement de la langue hébraïque.

Quant à Me Pierre Lefebvre, tout ce que nous savons de lui c'est qu'il était né en Auvergne et qu'on lui confia l'enseignement du latin; mais le choix qui fut fait alors de ce maître, pour venir seconder des hommes tels que François Bérauld et Nicolas de Grouchy, nous est un sûr garant de sa science et de son mérite.

Rochelle et païs d'Aulnis, depuis l'établissement du corps de ville de La Rochelle, avec les illustres maisons qui ont tiré leur origine de la mairie de La Rochelle jusqu'en 1574. » Ms., Bibl. de La Rochelle. (Note de M. de Richemond.)

(1) « François Bérauld fut fort docte. Il entendait bien la langue grecque, et il l'enseignait dans Mombelliart, l'an 1554. Il enseignait à Lausanne, quand Bèze y alla, en 1549. Il y enseignait aussi en l'an 1557. Il était à Genève l'an 1561. Il était principal du collége de Montargis l'an 1571, d'où il alla à La Rochelle pour y exercer un semblable emploi. Il était bon poëte et en grec et en latin. Il n'est pas besoin de dire qu'il était de la religion. Il a traduit quelques livres d'Appien. » P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique.* Nouv. édit. Paris, 1820; in-8°, t. III, p. 325. Les deux livres d'Appien, traduits par Bérauld, à la demande d'Henri Estienne, sont ceux qui renferment les guerres d'Annibal et celles d'Espagne.

Grouchy n'avait pas accepté tout d'abord les offres qui lui avaient été faites par le maire et les échevins de La Rochelle. Depuis quelque temps sa santé était profondément altérée ; il redoutait les fatigues du voyage, il hésitait à quitter sa retraite, sa famille, ses amis, et à aller se fixer au milieu d'inconnus, bien loin de tout ce qui lui était cher. Il fallut les instances réitérées de la reine de Navarre, du prince de Béarn (depuis Henri IV), de l'amiral de Chastillon et des professeurs déjà attachés au collége de La Rochelle, pour le décider à accepter dans cet établissement la chaire de philosophie. On lui envoya une somme convenable pour ses frais de voyage, et on lui promit 600 livres par an, appointements considérables pour l'époque. Les lettres flatteuses qui lui étaient adressées par de si hauts personnages, les offres avantageuses qu'on lui faisait, son attachement à la religion réformée, le désir de se retrouver au milieu de maîtres éminents qui professaient pour lui la plus haute estime, la perspective de voir de nouveau une jeunesse studieuse se presser autour de sa chaire et écouter attentivement sa parole, le firent revenir sur ses premières résolutions, et il se mit en route dans le courant du mois de décembre.

A leur arrivée à La Rochelle, dans les premiers jours de janvier 1572, les nouveaux professeurs furent reçus avec distinction par les habitants, et Nicolas de Grouchy logea chez le maire de la

ville. Quelques jours après, ils furent solennellement installés dans leurs chaires, en présence de la reine de Navarre et d'un grand nombre de seigneurs protestants appartenant aux plus illustres maisons du royaume. L'un des maîtres, hélas ! ne se trouvait pas à cette cérémonie : c'était celui qui devait remplir la chaire de philosophie.

Pendant le long et pénible voyage qu'il lui avait fallu faire, par une saison rigoureuse, Grouchy avait contracté les germes d'une fièvre qui l'avait forcé à s'aliter dès son arrivée à La Rochelle. Trois ou quatre jours plus tard, il était mort, « sans avoir pu reconnaître, dit de Thou, la manière honnête et généreuse dont la ville avoit agi à son égard (1). » Nicolas de Grouchy eut des obsèques dignes d'un savant de son mérite et d'un gentilhomme de son rang ; mais nul ne sait aujourd'hui où fut déposée sa dépouille mortelle.

Sa perte fut vivement pleurée par les Rochellois et causa d'unanimes regrets parmi les érudits. Cependant, si l'on songe aux terribles événements qui s'accomplirent quelques mois plus tard, on comprendra les paroles un peu naïves du savant de Thou : « Sa mort, qui affligea les gens de lettres, dit-il, doit paroître d'autant plus heureuse qu'elle lui a épargné les chagrins du massacre de Paris et la vue du siége d'une ville

(1) De Thou, *Hist. univ.*, édit. citée, t. VI, p. 556.

qu'il regardoit comme un asyle pour sa vieillesse (1). »

Nicolas de Grouchy semble avoir eu pour devise ces mots vraiment dignes d'un philosophe chrétien : « Travail, abnégation ! » Pendant de longs mois, nous avons étudié sa vie et ses œuvres ; nous nous sommes efforcés de faire revivre cette grave figure, de reconstituer le milieu dans lequel s'étaient écoulés ses jours. Nous y avons trouvé un charme extrême ; car cet ancêtre de l'érudition moderne, ce docte écrivain, ce gentilhomme professeur, a été, selon l'expression de Cicéron, *orator vir bonus dicendi peritus*, ce que plus tard le vertueux Rollin devait interpréter si heureusement par « un maître savant dans un homme de bien. »

(1) De Thou, *Hist. univ.*, édit. citée, t. VI, p. 556.

CHAPITRE XI.

Timothée de Grouchy, fils de Nicolas. — Détails sur sa vie. — Sa polémique avec les ministres protestants de Dieppe. — Pamphlets de Timothée de Grouchy. — Ses *Discours catholiques du Purgatoire.*

NICOLAS de Grouchy n'eut qu'un fils appelé Timothée, qui devait être encore en bas âge lorsque mourut son père. Nous n'avons que peu de détails sur la vie de ce gentilhomme, qui porta les armes avec distinction et tint un rang honorable dans la noblesse du pays de Caux. Bigot (1) dit, en parlant de lui : « Timothée de Grouchy, escuier, sieur de La Rivière, homme

(1) *Preuves de noblesse des familles du bailliage de Caux.* Ms. de la bibliothèque de Rouen, fonds Martainville, Y. 5.

de guerre des plus renommés entre la noblesse du pays, qui faict profession d'estre digne filz d'un tel père, marié à damoiselle N..... des Essarts, fille de Martin des Essarts, escuier, seigneur de St-Aubin; duquel mariage n'est sorti aulcuns enffants. »

Le 7 juin 1588, nous voyons Timothée de Grouchy figurer comme témoin au mariage de Louis de La Rue, seigneur de Bernapré (1).

En 1609, il produisit sa filiation et fut reconnu noble d'ancienne extraction, en même temps que son cousin germain, Jean de Grouchy, seigneur de Greny, par « sentence rendue le mardy 28 avril par les président, lieutenant et élus en l'élection d'Arques, aux fauxbourgs de la Porte de la Barre de Dieppe (2). » Il portait alors, comme son père, le titre de sieur de La Rivière.

La même année, Timothée de Grouchy assista comme témoin au contrat de mariage passé le 19 août, au manoir seigneurial de Greny, paroisse de La Chaussée, entre son cousin François de Grouchy, écuyer, seigneur de Robertot (3),

(1) Archives du château de Merlemont, *dossier Bernapré* (Note communiquée par M. des Courtils, comte de Merlemont).

(2) *Mémorial des titres servant à prouver les filiation et noblesse de messire François-Jacques de Grouchy, chevalier, seigneur de Villette* (Archives de la famille de Grouchy).

(3) Dans un acte du 31 décembre 1609, François de Grouchy se qualifie de « homme d'armes de la compagnie de la Reine, sous la charge de Monseigneur le duc de Sully. » Il fut plus tard pourvu d'une compagnie d'infanterie (Archives de la famille de Grouchy).

fils unique et héritier présomptif de Jean, seigneur de Greny (1), et damoiselle Marie Toustain (2), fille de feu Adrien Toustain, écuyer, seigneur de Frontebosq, Limésy, Houguemare, etc., conseiller au Parlement de Rouen, et de damoiselle Françoise de Hannivel.

Quelques années plus tard, le 24 août 1614, Timothée de Grouchy se mariait à son tour et épousait damoiselle Antoinette des Essarts, fille de Martin des Essarts, écuyer, sieur de Saint-Aubin (3), et de dame Alléonore ou Éléonore de Thimeray. Sa femme lui apportait une dot de 3,600 livres (4). Lorsqu'il contracta cette alliance, le sieur de La Rivière devait approcher de la cinquantaine, et il mourut sans postérité à une date qui nous est inconnue.

Environ dix-huit mois après son mariage, Antoinette des Essarts fut marraine de Jacques (5),

(1) Et de feu Françoise de Montsurres.

(2) Toustain, famille d'origine chevaleresque, qui a formé les branches de Limésy, de Richebourg, de Carency, de Viray, etc., et porte : *d'or à la bande échiqueté d'or et d'azur de deux traits.* Devise : *Toustain de sang.*

(3) La famille des Essarts fut maintenue dans sa noblesse le 21 novembre 1670. Elle possédait les seigneuries du Hamelot, du Pommier, de Brullemaise, de Guiseniers, de Magneux, etc., dans l'élection d'Arques. Armes : *de gueules à trois croissants d'or, deux et un.*

(4) Tabellionnage de Rouen (Note due à feu M. Gosselin).

(5) Jacques de Grouchy fut l'auteur de la branche des seigneurs de Robertot, devenue l'aînée et de laquelle descendent les représentants actuels de la famille de Grouchy divisés eux-mêmes

troisième fils issu de l'union de François de Grouchy et de Marie Toustain, et c'est là le dernier renseignement que nous ayons pu recueillir sur Timothée de Grouchy et sa femme.

Chose étrange ! Bigot, contemporain du sieur de La Rivière, n'a pas dit un mot de ses ouvrages. Et pourtant nous avons de Timothée de Grouchy un livre assez important et deux pamphlets qui lui assignent une place parmi les polémistes religieux du commencement du XVIIe siècle. M. Frère a signalé (1), d'après Adrien Pasquier (2), deux

en deux rameaux. L'aîné se compose du marquis de Grouchy (Georges), capitaine d'état-major, qui n'est pas encore marié, et de sa sœur Octavie, qui a épousé le marquis de Gouvello, ancien membre de l'Assemblée nationale ; le second est représenté : 1° par le vicomte de Grouchy (Emmanuel-Henri) qui, de son mariage avec Mlle Jeanne Brinquant, a un fils nommé Jacques-François, et est actuellement (juillet 1878) deuxième secrétaire de la Légation de France, près S. M. le Roi des Belges ; 2° par son oncle, le vicomte Ernest de Grouchy, ancien préfet, ancien député au Corps législatif, qui s'était allié à Mlle de Haber, dont il n'a eu qu'une fille, mariée au général de Miribel, chef de l'état-major général au Ministère de la Guerre.

(1) *Manuel du Bibliographe normand*, t. II, p. 158.

(2) *Dictionnaire historique et critique des hommes illustres de la province de Normandie, précédé de l'Histoire chronologique de ses ducs et des comtes ou ducs d'Alençon.* Ms. de la bibliothèque de Rouen, t. V. Pendant que notre travail était sous presse, M. Bachelet, bibliothécaire de la ville de Rouen, a bien voulu nous envoyer la copie des articles consacrés par Pasquier à Nicolas et à Timothée de Grouchy ; mais nous n'y avons trouvé aucun renseignement qui ne nous fût déjà connu.

ouvrages dus à la plume du sieur de La Rivière ; nous en avons trouvé un troisième à la Bibliothèque nationale, grâce aux obligeantes indications du savant administrateur général de cet établissement, M. Léopold Delisle, auquel nous sommes heureux d'offrir ici de nouveau l'expression de notre respectueuse gratitude.

Nicolas de Grouchy était protestant ; mais son fils, élevé au sein d'une famille restée fidèle à l'Église romaine, fut un catholique zélé et devint l'un des plus ardents adversaires des réformés dans le pays de Caux.

Après avoir vaillamment servi son Roi, Timothée de Grouchy s'était retiré dans son petit fief de La Rivière. Il était aux portes de Dieppe, où, depuis l'édit de Nantes, catholiques et protestants, ne pouvant plus défendre leurs croyances les armes à la main, se contentaient de publier de virulents pamphlets et de confondre réciproquement leurs contradicteurs du haut de la chaire dans les églises et les temples. C'est dans ces circonstances que l'ancien officier de cavalerie devint auteur, et ceux qui lisent ses œuvres doivent reconnaître qu'il apporta dans la lutte toute l'ardeur d'une race batailleuse, toute la passion d'un croyant zélé. Son père avait échangé avec Périon et Sigonius de terribles coups de plume, des réparties mordantes, des mots acerbes et sanglants ; tout cela n'est rien auprès des violentes diatribes que le gentilhomme cauchois décochait contre ses adversaires.

Au commencement de l'année 1609, la querelle entre les ministres de Dieppe et les prédicateurs catholiques était arrivée à une période aiguë. De part et d'autre on se criblait d'« apologies », de « réponses », etc., où toute mesure était dépassée (1). Les protestants avaient à leur tête Nathaniel de Laune ; le chef de leurs adversaires était le P. Gonteri. Ces deux personnages avaient l'un et l'autre une grande réputation d'éloquence et de talent dans la polémique religieuse. Issu d'une famille normande réfugiée en Angleterre, Nathaniel de Laune était fils d'un certain Pierre de Laune, qui figurait, dès 1599, parmi les pasteurs de l'église wallone de Norwich (2). A cette dernière date il offrit son fils à l'église de Dieppe, dont les anciens payèrent les frais d'études du jeune homme à l'académie de Genève, et Nathaniel de Laune devint quelques années après ministre de la ville qui s'était montrée si généreuse à son égard (3). Il semble résulter de divers

(1) Ces écrits de circonstance sont aujourd'hui rarissimes. Il en est même un grand nombre que l'on ne peut retrouver.

(2) Pierre de Laune desservait encore l'église de Norwich en 1618. Il obtint plus tard un bénéfice dans l'église anglicane et eut pour successeur dans sa chaire Pierre d'Assigny. V. Haag, *France protestante*. V° *Delaulne* ou *de Laune*.

(3) Nathaniel de Laune épousa la fille du sieur Peigné, receveur à Dieppe; « mais, disent MM. Haag, ni les engagements qu'il avait contractés envers son église, ni les nouveaux liens qu'il venait de former ne purent faire taire en son cœur le désir de revoir l'Angleterre, son pays natal. S'il faut en croire Daval, l'espoir d'obtenir un bénéfice, comme son père, fut pour

passages de Daval, historien protestant d'une grande impartialité, auquel MM. Haag ont emprunté de nombreux renseignements sur l'église de Dieppe, que, malgré son talent, Nathaniel de Laune se montra assez ingrat envers ses coréligionnaires et leur causa de nombreux tracas par sa mauvaise humeur (1). Quant à Jean Gonteri, c'était un jésuite, né à Turin en 1562. Entré en religion en 1584, il avait été le premier recteur du collége de Béziers; c'était un prédicateur distingué, qui fut de son temps l'un des plus redoutables adversaires des réformés et dont le zèle et les lumières furent très-utiles à la religion catholique (2).

Le P. Gonteri, dans des prédications faites à Paris, à Caen et à Dieppe, avait attaqué vive-

beaucoup dans la résolution qu'il prit d'y retourner. Quoi qu'il en soit, il demanda son congé dès 1613, et, n'ayant pu l'obtenir, sa mauvaise humeur jeta tant de trouble et de désordre dans le consistoire, qu'on finit par lui rendre sa liberté en 1615. Il repassa donc en Angleterre et y fut effectivement pourvu d'un bénéfice; mais la mort, qui l'enleva en 1618, ne lui laissa pas le temps de s'en mettre en possession. » *Id., ibid.*

(1) Daval, ancien de l'église de Dieppe, a laissé en manuscrit une *Histoire de la Réformation dans la ville de Dieppe*. Cette histoire, embrassant une période d'un siècle (1557-1657), est (suivant la *France protestante*, t. IV, p. 212) écrite avec une grande impartialité et offre une foule de détails pleins d'intérêt, non-seulement pour l'histoire de l'église de Dieppe, mais pour l'histoire de France en général. V. Frère, *op. cit.*, t. I, p. 315.

(2) Le P. Gonteri mourut à Paris en 1616. V. de Baker, *Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie de Jésus*. V° *Gonteri* ou *Gontery*.

ment les opinions des protestants sur le baptême, les limbes et l'usage des images, et il avait fait imprimer plusieurs brochures qui n'étaient autre chose que le résumé de ses sermons (1). Ces écrits provoquèrent des réponses. Quelques-unes furent dues à Mathieu Cartaud, celui-là même qui avait élevé en 1600 le temple du faubourg de la Barre, renversé par une tempête le 27 mars 1606, et dont les ruines écrasèrent trente-deux personnes (2); mais, comme nous l'avons dit, le principal adversaire du Jésuite fut de Laune, qui publia *Trois Responses au Jésuite Gontery et à maistre Adrien Soyer, touchant les images, l'escriture et l'église* (1609, in-8°). Dans cet écrit, le ministre maltraitait fort le prédicateur et l'un de ses partisans, un personnage important, Adrien Soyer, sieur

(1) *Correction fraternelle faite à M. du Moulin, ministre du Pontcharanton.....* (sur le baptême et les limbes). Paris, 1607; in-12. — *La vraye Procédure pour terminer le différent en matière de religion. Extrait des sermons faits à Caen..... — La Response du P. J. Gontery, de la Compagnie de Jésus, à la demande d'un Gentilhomme de la religion prétendue réformée, touchant l'usage des images, avec une coppie de la lettre que le Roy a envoyée audit P. Gontery afin de continuer ses prédications en la ville de Dieppe. A Paris, jouxte la copie imprimée à Rouen par Pierre Courant.* M. DC. VIII; in-8° de 23 p. La lettre de Henry est datée : « *Escrit à Fontainebleau, ce dixiesme jour d'avril 1608.* » — *Lettre au même gentilhomme touchant la sainte Eucharistie.* Paris, 1608.

(2) L. Vitet, *Histoire de Dieppe.* Paris, 1847; in-8°, p. 143. V. aussi Frère, *op. cit.*, t. I, p. 181.

du Vaudruel et d'Épinay, conseiller du Roi et lieutenant-général au bailliage de Caux, protestant récemment converti au catholicisme, qui déployait toute l'ardeur d'un néophyte (1). De nouveaux pamphlets furent échangés. On vit paraître, entre autres, une *Replique à la Responce que les ministres ont fait* (sic) *sous les noms supposés de Eusèbe Philalethe contre le traicté des Images du R. P. Gontery,... par Antoine de Banastre, seigneur et curé de Harcanville. A Rouen, chez Jean Osmont*, 1609; in-12 (2). Ce pamphlet, dédié « à Messeigneurs de la Court de Parlement », est, selon les écrivains protestants et le bibliographe de la Compagnie de Jésus, du P. Gonteri lui-même. Il est précédé d'un « Advertissement au lecteur », dont nous reproduisons ici quelques passages, qui nous ont paru intéressants et qui donnent des détails peu connus sur cette polémique.

« ..... Au reste, dit Antoine de Banastre ou plutôt le P. Gonteri, il nous est fort aisé de nous demesler de nos aduersaires, d'autant qu'ils font

(1) Le titre du livre d'Adrien Soyer nous est inconnu. V. sur la lutte des catholiques et des protestants dans le pays de Caux : *Les Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe, par David Asseline, prestre*, t. III, p. 143 et seq.

(2) « *Et se vend à Dieppe, chez Guillaume Mazot.* » Un exemplaire de ce livre, provenant de l'Oratoire de Paris, se trouve à la Bibliothèque nationale. Le jésuite Gonteri a laissé un grand nombre d'ouvrages de controverse dont on trouvera la liste dans de Baker, *op. cit.*

touiours semblant d'appeler toutes leurs causes deuant l'Escriture sainte. Dieu a fait naistre une belle occasion pour vuider ce different : le Roy estant aussy desireux de la conuersion des desuoyez, qu'il a clairement aymé le repos de ses subiets, a enuoyé à sa ville de Dieppe le R. Père Gontery Iesuite, lequel voyant que les ministres ne vouloient aucunement entendre à quelque entreueüe pour aduiser sur le champ, à l'ouuerture de la Bible, quel aduantage un party auroit sur l'autre en presence de ceux qui desirent s'esclaircir, fut forcé de mettre la main à la plume et dressa comme un petit memorial des passages de l'Escriture, contenant quatre poincts seullement touchant les Images.....

« Un certain incogneu a repondu à ce liuret supposant deux mots de pieté et de verité, qui lui conuiennent à contre sens, s'appelant Eusebe Philalethe. Ayant leu ceste responce, i'eus volonté d'y repliquer, n'y voyant rien de solide. Ce neantmoins ie me contins, et m'acheminant à Dieppe, i'y passay plusieurs iours, pendant lesquels i'oyais les sermons dudit R. P. et conferois auec luy familierement des mysteres de la Religion. Un iour ie luy dis que ses amys eussent desiré de voir quelque repartie à la responce de ce Philalethe. Il se mist à sousrire, disant qu'il le falloit appeler Misalethe, puis se mettant à discourir avec un grand resentiment de la perdition des âmes, remonstroit comme ceux qui auoient du iugement et tant soit peu de sens,

pouuoient bien voir que cet homme accordoit toutes les propositions principales de l'œuvre, et qu'il ietoit un peu de poudre aux yeux des ignorants, mais que le tout estoit sans fondement et indigne de responce... Mais encore voudrois-ie bien, ce luy dis-ie, ouyr de vostre bouche une sommaire deduction de ce qu'on pourroit repartir à ces telles quelles responces : Ie le veux bien, me dit-il, et prenant quelques heures à diuers iours, i'appris le contenu de cet escrit que ie desire estre pris comme sortant de sa bouche..... Et afin que ceste si salutaire doctrine fût mieux veüe, i'ay inseré icy et fait reuiure l'escrit des Images, ia, ce semble, supprimé par ces riches Marchands, qui acheptent de bons liures pour les reduire en cendres (1). Recevez, amy Lecteur, ceste peine en gré, et en donnez l'honneur au Roy de gloire. Bien vous soit. »

Tandis qu'Antoine de Banastre prêtait son nom au P. Gonteri, Timothée de Grouchy intervenait à son tour dans le débat. Il se jetait dans la mêlée et payait bravement de sa personne. C'est en effet à ce moment que, saisissant sa plume, nous allions dire sa rapière, il publia son premier écrit sous le titre de *Discours apologétique pour le livre de M. Soyer, conseiller du Roy, lieutenant-général au bailliage de Caux, en la*

(1) Ce passage nous explique comment un grand nombre d'écrits de circonstance publiés à cette époque sont devenus introuvables. De part et d'autre on anéantissait les publications de ses adversaires.

vicomté d'Arques, etc., contre les ministres de Dieppe. Rouen, Romain de Beauvais, 1609; petit in-12, de 106 pages. Le sieur de La Rivière défend son ami avec une grande chaleur et ne ménage pas ses adversaires, qu'il accable de railleries et de sarcasmes.

Quatre ans plus tard, Timothée de Grouchy se mêla encore de la querelle. Le P. Gonteri en répondant sous un nom supposé avait prêté le flanc à ses adversaires ; ceux-ci ne cessèrent de diriger contre lui les attaques les plus violentes, surtout lorsqu'il eut quitté Dieppe sur l'ordre de ses supérieurs pour aller combattre les réformés dans d'autres villes du royaume. Le plus acerbe des pamphlets publiés à cette occasion parut en Hollande. Il était intitulé : *Les Desguisements et Fuites de Jean Gonteri, Jésuite, et sa Réplique publiée sous le nom supposé d'Antoine de Banastre, contre la Response faite sous la lettre véritable d'Eusèbe Philalèthe à son livret des Images.* Leyde, 1612 ; in-8°. L'auteur de cette diatribe était un certain Antoine Gueroud (1), qui apportait dans la controverse toute la fougue d'un prêtre catholique transformé en prédicant de la religion réformée. Gueroud en effet avait été curé, s'était fait protestant, puis réfugié en Angleterre. Rentré en France en 1590, il avait été, le 16 août de cette

(1) *Alias* Guerroud ou Guéroult. On a encore de lui : *Traité de l'efficacité et nécessité du baptesme.* La Rochelle, 1613 ; in-8°. V. Haag, *op. cit.*, t. V, p. 382.

même année, reçu ministre dans l'église de Dieppe. Peu de temps après M. de Palseuil, gentilhomme huguenot, que Henri IV venait de nommer gouverneur de Neufchâtel, prit l'ancien curé pour chapelain. Il était facile aux catholiques de malmener un semblable personnage ; Timothée de Grouchy ne s'en fit pas faute, et sa réplique ne tarda pas. Elle fut des plus vives et, avouons-le, passablement injurieuse. Cette brochure assez mince, puisqu'elle ne compte que 62 pages, a pour titre: *Répartie au ministre Gueroud, touchant son livre intitulé les Desguisements et Fuites du sieur Jean Gontery, Jésuite, par Timothée de Grouchi, sieur de la Rivière. A Rouen, chez Pierre Calles, rue aux Juifs, près le Palais,* 1613. *Avec permission* (1). La polémique était sur un ton étrange et peu chrétien, comme le prouvent les phrases suivantes prises au hasard entre un grand nombre du même genre : « Gardez chez vous la pomme de discorde que la Pandore Heretique a tiree de la boëte pour vos estrennes (2). — C'est le propre de vous autres sortis de l'Eglise :

(1) L'approbation épiscopale est ainsi conçue : « Ce présent escrit des Réparties est conforme à la doctrine de l'Église catholique et mérite d'estre imprimé. Fait à Rouen, ce septiesme de féurier 1613. » Signé : « Guiton, vicaire général. » L'autorisation du Parlement, signée par M. de Boislévesque, est datée du 2 mars 1613. — Cette œuvre de Timothée de Grouchy était inconnue d'Adrien Pasquier et de Frère.

(2) Le livre de Gueroud, publié en Hollande dans les derniers mois de 1612, avait été répandu à Dieppe et aux environs peu de jours avant le 1er janvier.

les escrits des lutheriens, zwingliens et sacramentaires me rendent tesmoignage de votre concorde..... En cest aduis de saint Gregoire, vous donnez carriere au 10e chapitre de la seconde partie de votre gros bobulaire, ie dis à ce monstre elephantiasé! Vous dites que de l'image de saint Pierre auec sa clef on formera aussi tost un sommelier qu'un apostre, — de celle de saint Paul auec son espee quelque Suisse,—de saint Laurens auec son gril un cuisinier, de la sainte Vierge une nourrice, de nos vierges et martires belles et bien parees, quelques courtisanes ou femmes mondaines. Graue ministre, ce sont la des fleurs de vostre rablaitique et blasphematoire rhetorique, qui ne dira qu'il souuient à Robin de ses flutes, qu'il a le cœur aux carbonades et aux dames de ioie plus qu'à l'edification de son eglise ou de son petit troupeau pretendu. » Timothée de Grouchy termine ainsi : « Adieu, Monsieur Gueroud, vostre liure m'a induit à faire ceste repartie, non par haine que ie vous porte, que ie n'en ai de suiet en particulier, qui seulement ne vous ay iamais vu, mais soupire vostre perte, prie Dieu que ne demeuriez comme le corbeau attaché à la chair mais comme la colombe que vous rentriez auec le rameau d'oliuier dans l'arche de nostre sainte Eglise à l'exemple de Messieurs Cahier, — Vidouze — Enguerrand — Vedel — la Framboisiere et plusieurs autres ministres de vostre pretendue reformation revenus ces dernières années.... »

Le sieur de La Rivière ne s'en tint pas là. La polémique qu'il avait échangée avec les ministres de Dieppe pour défendre ses amis, maître Adrien Soyer et le P. Gonteri, avait développé chez lui le goût des études théologiques. Il s'y livra dès lors avec passion et composa un ouvrage important sur un des sujets qui, à cette époque et depuis, ont été le plus débattus entre les théologiens catholiques et les écrivains protestants. Le concile de Trente a fait un article de foi de la croyance au Purgatoire, croyance que l'Église catholique a professée dès l'origine, et le même concile a statué que les prières et les bonnes œuvres des vivants peuvent être utiles aux morts, soulager et abréger leurs peines. Les protestants au contraire nient l'existence du Purgatoire en se fondant sur ce que l'Évangile n'en fait pas mention, et il n'admettent pas non plus les prières pour les morts. Timothée de Grouchy entreprit de réfuter l'enseignement des ministres de la religion réformée.

Les *Discours catholiques du Purgatoire, Prières et Suffrages pour les Morts, par Timothée de Grouchi, sieur de La Rivière, gentil-homme Cauxois*, furent imprimés à Rouen en 1614 (1). C'est un petit in-8° carré de 320 pages et 7 feuillets préliminaires non numérotés, qui porte pour épigraphe : « Mortuo non prohibeas gratiam.

(1) *A Rouen, chez Romain de Beauvais, près le grand portail Nostre-Dame. Avec approbation.*

Eccl. 7. » L'auteur n'a rien négligé pour présenter convenablement son livre au public. Suivant la mode du temps, il y a en tête une dédicace adressée à François de Monceaux, vice-amiral de Normandie, conseiller du Roi et gouverneur de Dieppe, puis un avis au lecteur et enfin les inévitables sonnets et quatrains de l'auteur et de ses amis.

Ces diverses pièces, que nous reproduisons en entier, sont des plus intéressantes. La dédicace et l'avis au lecteur sont écrits avec une certaine verve cavalière et peignent assez bien les dispositions d'esprit dans lesquelles se trouvait le sieur de La Rivière lorsqu'il fit imprimer ses Discours. Quant aux morceaux de poësie, ou plutôt aux lignes rimées qualifiées de sonnets et de quatrains, ils n'ont d'autre mérite que de montrer les pieux sentiments et les qualités affectueuses des gentilshommes et des ecclésiastiques que fréquentait Timothée de Grouchy, et que de prouver, en même temps, une fois de plus combien la bonne société des provinces se piquait de littérature à cette époque.

« *A noble et vertueux seigneur François de Monceaux, Sieur de Villers Houdan, Baron de Bissigny, etc. Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, Visamiral en Normandie, Gouuerneur pour sa Majesté des Ville, Chasteau et Citadelle de Dieppe, etc.*

Monsieur,

Ie sçay qu'aux Gentils-hommes de vostre profession, les longs discours d'escole ne seroient à propos. Parquoy ie vous supplieray seulement, permettre que ces miens discours bien que mal tissus, portent vostre nom sus le front, pour plus hardiment voir le monde ; fortifiez comme d'vn passe-port en ce lieu ou principallement vous auez charge. Ce que ie di, entant qu'ils traictent vn suiet, sus tous contesté par les prétendus religionnaires ; le nombre desquels est assez grand en ceste ville de Dieppe : Gens de bien au reste, et pacifiques, que i'ayme et chéris, comme mes compatriotes, desquels ie suis proche voisin et pour lesquels ie prie journellement que Dieu les touche, et leur face la grâce de recognoistre la créance de nostre ancienne et saincte Église, tant aux autres poincts, qu'en cestuy ci que ie discours : Non en Théologien que ie ne fus iamais ; mais en soldat en plaine paix surannée, qui en lieu d'autre

exercice aymes à voir toutes sortes de liures, pour en recueillir quelque fruict, en passant seulement, et non pour trop m'y arrester comme en une pedantesque profession des lettres : Que si ie pensais que tant soit peu, elles alterassent mon humeur disposée à tout autre honneste exercice, selon l'occasion ; ie bruslerois mes livres. S'il vous plaist donc (Monsieur) perdre quelque heure du loisir que les charges acquises par vostre mérite, vous pourront donner, pour voir ces petits discours à la soldade, bien qu'ils ayent quelques pointes Théologiques ; ie me tiendray plus que satisfait, du temps et du labeur que i'ay pris à les disposer. Et pour vous tenir promesse de n'estre importun en longueur, ie ne m'arresteray à haut loüer ce que ie recognois en vous de la vertu, qui a cela de propre, de parler assez de soy-mesme, et consiste en l'action : Aussi que mon humeur est aussi peu porté [*sic*] à la flatterie qu'au pédantisme. Et croyant que les discours militaires, Géométriques, Cosmographiques ou autres Mathématiques, vous seroient mieux à gré, ie briseray là.

Vous suppliant de rechef, me tenir tousiours,

Monsieur,

De la maison paternelle,

Vostre très humble serviteur,

T. DE GROVCHI.

AU LECTEUR.

« Ie vous prie (Catholique Lecteur) de prendre d'aussi bonne part, ces miens discours, tellement quellement disposez, comme s'ils estoient de la Minerue de quelque Docteur. Ie m'attens d'estre tenu sus le tapis en diuers propos ; des vns, que ie ferois mieux de suyure ma profession, que de contrefaire le docteur sans licences, me meslant d'vn mestier que ie n'entens point. Des autres, que ie ne di rien de nouveau, que ce suiet est si triuial, que ce n'est que rebatre des voyes de nos Docteurs qui l'ont traicté. I'auoüe tout cela ; que ce poinct n'a esté oublié à traicter et défendre contre les impugnateurs d'iceluy, par des personnages que ie ne pourrois iamais suyure que de bien loin ; que ie recognois auoir eus pour guides : mais que cela me doyue retenir, à redire ce qui a esté dit par d'autres, ie n'y trouue nul inconuenient. Le stile de l'vn differe de l'autre, la disposition, le langage plaist aux vns, desplaist aux autres, chacun n'a point vn mesme goust. Tous oiseaux ont leur ramage ; mais tous ne l'ont si melodieux que le Rossignol, auquel toutefois ils ne portent point d'enuie. Quelques vns de nos Docteurs enseignent par dialogues, autres par prédications, par discours continus, par leçons, autres diuisent en chapitres et sections les poincts de nos controuerses, y gardans vn bel ordre, comme maistres qu'ils sont. Mais moy, qui

ne suis qu'vn bien petit bachelier de courte robe, soldat toutesfois de Iesus Christ, en son Eglise militante ; i'en discours selon ma profession ; quelquefois auec des pointes, que ie prie qu'on excuse, ne le faisant par haine des personnes ; mais de la doctrine que ie recognois que tiennent aucuns, à la ruine et perdition des simples et credules. Et en les aduertissant de se garder ; ie frape quelquefois en parant, et pare en frapant. I'ay donc discouru ce suiet du Purgatoire ; parce que iournellement nous trouuans et rencontrans auec nos protestans de reformation, nos freres, oncles, neueux, cousins et autres nos alliez, partie desquels, sont de ceste cabale pretenduë reformée, comme nous voyons que nostre France est meslée en Religion : l'vn de leurs reproches ordinaires, est de ce Purgatoire, sans oublier force obiections contre la doctrine d'iceluy, risées contre nos pieuses ceremonies vers les morts, brocards contre nos Ecclesiastiques, defenseurs de ce poinct, auec les autres controuerses et calomnies qu'ils ont apprises aux liures de leurs ministres, bien que la pluspart d'iceux, et des plus sçauans, défroquez, décurez, et déprestrés, ayant esté nostres, et nourris en nostre Eglise, escriuent contre leur conscience. »

SONNET

DE L'AVTHEVR.

Messieurs qui ne tenez de recepte ou de mise,
Que ce qui est expres dedans les saincts escrits;
Ie di saincts selon vous, entant que vos esprits
Internes, vous font croire autrement que l'Eglise;

Apprenez pour le moins des cahiers de Moyse,
Des Prophetes, des Roys et des autres compris
Au canon des Hebreux, puisque seuls ils ont pris
Dans ce petit troupeau qui encor Iudaïse;

Que prier pour les morts ne fut onc defendu,
Qu'vn funebre deuoir leur a esté rendu,
Que Christ n'a reprouué : lisez les Euangiles.

Entendez bien sainct Paul, les Peres, les Conciles,
Dictez du sainct Esprit, et nous serons d'accord
De ce lieu purgatif qui reste apres la mort.

SONNET.

Si vous ne croyez point vous ne pouvez entendre;
Croyez donc, Protestans, ce que l'Eglise croid:
Elle ne peut errer, elle sçait, elle void,
Le chemin de salut auquel nous devons tendre.

Suyuant le sainct Esprit qui se pourra mesprendre?
Or il luy fut promis, pour la conduire droit,
Pour touiours l'assister; qui doncques la pourroit
S'il est Chrestien desdire, ou contraire si (sic) *rendre?*
Par les textes du vieil et nouueau Testament,
Elle instruit ses enfans legitimes, à croire
Iusqu'au grand Iugement qu'il est vn Purgatoire.
Si vous doubtez que c'est, pour lesquels, ou comment
S'entend ce poinct, lisez ces discours, que le stile
Graue, brusque et hardi, de mon Grouchy enfile.

A. DE BANASTRE, sieur et curé d'Harcanuille (1).

QUATRAIN.

Ce caualier Chrestien, frape, pare, rabat,
Les ennemis, leurs coups, leur furie, leur pointe,
Armé d'vn zele sainct ne sortent du combat,
Sans resentir de luy quelque tout ou attainte.

G. DU PUYS, sieur d'Ermenouuille (2).

SONNET.

Qui auec le plaisir sçait conioindre l'utile,
Qui son lecteur esgaye et ensemble l'instruit,
Outre que son labeur apporte vn double fruit,
Du Calabrois Lyrique est reputé habile.

(1) Cet ecclésiastique est celui sous le nom duquel le P. Gonteri avait publié sa Réplique aux ministres de Dieppe. V. *supra*, p. 175. — Harcanville (Seine-Inférieure), canton de Doudeville.

(2) Le sieur d'Ermenouville était peut-être un parent assez proche de Timothée de Grouchy. C'est ici le lieu de remar-

Tel ie tiens mon Grouchi, qui d'vn releué stile,
Sentant son Cavalier nourri dedans le bruit
De Mars durant son temps, par la paix s'est reduit,
Aux discours doux coulans que sa plume distile.
Agreables discours, auec lesquels est ioint
Le profit au Chrestien : discours qui de ce point
Debatu contre nous, d'vn feu de Purgatoire,
De prier pour les morts, n'ont rien ou peu obmis,
De ce que nous debuons respondre aux ennemis,
Ni de ce qu'il en faut auec l'Eglise croire.

M. Le Cresp, sieur de Sideuille (1).

QUATRAIN.

Mon Grouchy n'agueres gendarme,
Ores de la plume s'aidant,
Repousse, assaut, et donne alarme,
La saincte Eglise defendant.

I. Raullin, sieur de Realcamp (2).

quer que divers documents donnent pour femme, à Nicolas de Grouchy, une demoiselle du Puis. La famille du Puis possédait les seigneuries de Sandouville, Guimesnil, Sorant, Bonneval, etc., dans l'élection de Caudebec. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 3 février 1668, et portait : *d'argent à trois fasces de sables, accompagnées de trois merlettes du même.* A la même époque, la branche des seigneurs d'Hermenouville portait les mêmes armes, avec cette différence cependant qu'il n'y avait que deux fasces au lieu de trois. — Hermenouville (Seine-Inférieure), canton de Fontaine-le-Dun.— L'alliance de Nicolas avec Louise des Champs est établie par des titres authentiques.

(1) Auj. Cideville (Seine-Inférieure), canton d'Yerville.

(2) Raullin ou de Raoullin, écuyer, sieur de Realcamp (Seine-

SONNET.

Bien que le plus souuent c'est labourer le sable
D'agir auecque ceux qui ne croyent que leur sens,
De l'Eglise voulans saper les fondemens
Qui de la verité est la colomne stable ;
Si faut-il se garder des embusches du Diable ,
Le faut contreminer par les enseignemens
Que l'Apostre a donnez ; disant qu'à tous momens
L'homme de son espoir doit se rendre contable
Il faut (di ie) employer et la plume et la voix
Comme d'un zele sainct ce Caualier Cauxois
Pour maintenir les poincts arrestez de l'Eglise.
Et puisque rarement l'errant par disputer ,
Ni par quelques raisons , se laisse confuter ,
Pour le moins faire voir son opiniastrise.

G. du Pessay , curé de Bosuille (1).

Les *Discours catholiques* se composent de dix-huit chapitres, dont le premier commence ainsi : « Entre les poincts controuersez, dit l'auteur, ie ne trouue impieté plus barbare de nos aduersaires protestants, que celle qu'ils exercent contre les morts; leur denians l'ayde des prieres et suffrages necessaires pour l'expiation de leurs pechez, soulagement et abreuiation des peines temporelles

Inférieure, canton de Blangy), etc. Armes : *d'azur à trois molettes d'éperon d'or.*

(1) Bosville (Seine-Inférieure), canton de Cany.

que leurs ames souffrent aux prisons de la Iustice de Dieu, que l'Eglise catholique, nostre Mere, appelle Purgatoire. »

Il faut reconnaître que ce début est inspiré par une charité toute chrétienne et ne manque pas de style. Malheureusement le livre n'est pas écrit tout entier sur ce ton ; à chaque pas, l'auteur se laisse emporter contre ses adversaires en sanglantes injures, et souvent le mauvais goût et le burlesque déparent les discussions les plus sérieuses et les argumentations les plus serrées.

Dans la dédicace qu'il adresse à François de Moncheaux et dans son Avis au lecteur, Timothée de Grouchy déclare qu'il n'est pas théologien ; il n'est qu'un soldat, qu'un « petit bachelier de courte robe, soldat toutefois de Iesus Christ en son Eglise militante », et il n'a voulu faire que de « petits discours à la soldade. » Il aime à lire toute sorte de livres « en passant seulement, a-t-il bien soin d'ajouter, et non pour m'y trop arrester comme en une pedantesque profession des lettres. » Le fier gentilhomme brûlerait ses livres si cela devait le détourner de ses autres occupations. Eh bien ! en écrivant ces phrases qu'on croirait échappées à la plume d'un Scudéry, Timothée de Grouchy, soyons-en persuadés, ne croyait pas un mot de ce qu'il disait. Il se calomniait lui-même sciemment et tout en prenant des airs dédaigneux avec l'étude, l'érudition et la pédanterie, il faisait une œuvre qui prouve que l'ancien officier de cavalerie s'était livré à de

longues et patientes recherches, possédait des connaissances variées et n'était pas exempt d'une teinte de cette pédanterie qu'il méprisait si fort chez les autres, mais que lui-même ne savait pas complètement éviter.

On peut se convaincre des études sérieuses du sieur de La Rivière en parcourant ses « discours à la soldade. » Il a beaucoup lu, il a beaucoup retenu, et c'est avec un véritable esprit d'à-propos qu'il cite à chaque page Platon, Xénophon, Démosthènes, Cicéron, Virgile, Suétone, l'Ancien et le Nouveau Testament, saint Grégoire le Grand, saint Augustin, saint Jérôme, Tertulien, saint Épiphane, saint Hilaire, saint Bernard, saint Pierre Damien, saint Thomas d'Aquin, Pierre le Vénérable et vingt autres Pères et Docteurs de l'Église. Mais ce ne sont pas seulement les écrivains de l'antiquité et les théologiens que Timothée de Grouchy a compulsés pour composer son livre, il a mis à profit les auteurs modernes (1). La bibliothèque de Nicolas de Grouchy n'avait pas été entièrement brûlée au faubourg Saint-Marceau pendant la deuxième guerre de

(1) Ainsi, par exemple, ayant à citer un passage de Virgile, il se sert de la traduction des frères Robert et Antoine Le Chevalier, sieurs d'Aigneaux, publiée pour la première fois en 1582, et réimprimée en 1607. Timothée de Grouchy parle aussi d'une traduction de Zohar, livre des Rabins, par Guy Le Fèvre de La Boderie, ouvrage qui ne nous semble pas indiqué par M. le comte de La Ferrière-Percy (*Les La Boderie*. Paris, Aubry, 1857; in-8°).

Religion, car une partie notable était restée dans cette « maison paternelle » de La Chaussée, si chère au traducteur d'Aristote et à son fils. Il y avait là nombre d'ouvrages précieux rapportés de Bordeaux et de Coïmbre, et Timothée avait eu soin de tenir au courant cette collection, qui faisait la principale richesse de son petit domaine. Nous en avons la preuve dans les citations que notre controversiste emprunte à Marco Polo (1), aux Lettres des Jésuites sur le Japon (2), au livre du missionnaire espagnol Juan Gonzalez de Mendoza (3), au récit du fameux voyageur por-

(1) L'ouvrage de Marco Polo a été publié un grand nombre de fois. Il a été traduit dans presque toutes les langues, mais une seule fois en portugais, par Valentin Fernandès Morano, Lisbonne, 1502; in-fol. C'est peut-être cette édition qui faisait partie de la bibliothèque de La Chaussée, et d'après laquelle Timothée de Grouchy citait l'illustre voyageur vénitien.

(2) La première édition des *Lettres édifiantes*, recueillies par les PP. Le Gobien, Du Halde et Patouillet, a été imprimée de 1717 à 1766 (en 34 recueils); mais depuis le commencement de leurs prédications chez les infidèles, les Jésuites publièrent de nombreux et curieux récits de leurs voyages et de leurs travaux. C'est dans ces récits que l'on trouve les premiers renseignements certains sur beaucoup de contrées lointaines inconnues jusque-là, notamment sur la Chine et le Japon.

(3) *Historia de las cosas mas notables, ritos y costumbres del gran reino de la China.* Madrid, 1586 et 1589; in-8°. On connaît trois autres éditions de cet ouvrage important, qui fut traduit en français par Luc de La Porte, sous le titre de: *Histoire du grand royaume de la Chine, situé aux Indes orientales..... ensemble un Itinéraire du Nouveau Monde et le Descouvrement du Nouveau Mexique.* Paris, 1589; in-8°.

tuguais Francisco Alvarez (1), et à l'historien Osorio (2). Quant aux écrits des fondateurs de la Réforme et de leurs adversaires, le sieur de La Rivière les connaissait à fond.

Notre auteur combat les erreurs des Vaudois, de Huss, de Wiclef, et il s'attaque avec la dernière violence à Calvin, à Luther, à Zwingle, à Mélanchton, à Bucer, à Viret, à Théodore de Bèze, à Duplessis-Mornay, à Du Moulin. Il appelle Zwingle le « pelican de Zurich; » quant à Luther, c'est le « treiziesme apostre de Saxe, » le « corbeau de Saxe, » et « le cygne noir de Wittemberg, predit par l'oyson rosti de Boheme, » qui fait des « rodomontades de maistre Martin, » et qui vit avec une « demoniale cataut. » Calvin n'est pas plus épargné pour avoir été « si effronté d'escrire au grand Roy François premier, prince sçauant et qui non sans cause fut dit au grand nés, ayant l'odorat bon pour sentir la puanteur d'une imposture, que S. Ambroise n'a prié pour

V. Antonio, *Bibliotheca Hispana* (nova), t. III, p. 706, et la *Nouvelle Biographie générale*, t. XXXIV, col. 955.

(1) Le récit de Francisco Alvarez fut imprimé, probablement à petit nombre, à Lisbonne, en 1540. Il est intitulé : *Verdadeira informaçam do Preste Ioão das Indias, em que se contão todos os sitios das terras e dos tratos e comercios della e doque passaram no viagem de Pedro Lopez Siquiera, e assi dos cartas e presentes que ho Preste Ioão mandou a el rey nosso senhor*. V. l'article de M. F. Denis sur Francisco Alvarez, dans la *Nouvelle Biographie générale*, t. II, col. 247-256.

(2) V. *supra*, p. 102.

les morts, ni recogneu le Purgatoire. » Sous sa plume enfin le ministre Du Moulin devient « l'asne du Moulin, autrefois advocat en Parlement. » Mais celui que Timothée de Grouchy maltraite avec le plus d'acharnement, à dix reprises différentes, c'est Théodore de Bèze, « impudent à vingt-quatre karats, ... champion de la belle Cypris, qui ne s'est jamais imaginé et fantasié qu'amourettes et lascivité, » dont les vers pour sa Candide et pour Audibert, son « Ganimède, » sont « plus lascifs et plus chastouilleux que ceux de Martial, ou les fragmens de Petronius Arbiter. » C'est, dit-il ailleurs, un « vieil polygame mort dans les embrassemens d'une troisiesme ou quatriesme femme, sans preiudice des subsidiaires. » Pour les protestants en général, il les appelle « coursiers d'Arcadie, ... renards de Samson qu'il va écorcher par la queue, » et leurs grands-pères sont Marcion, Arius et « autres tels oiseaux de mauvais augure. »

Ce style injurieux est en outre déparé par une foule de mauvais jeux de mots, d'images forcées, d'expressions bizarres. Que dire, par exemple, de « la chaire de pestilence du lac grenouiller de Genève; » — de : « Oyons Marot maraudant, gazouiller ces rhymes, plus dignes de la marote d'un boufon, que d'un traducteur, ou plustost traditeur du Psautier de David; » — de Calvin, de la « Calvinomanie » et des « Calvinomanes; » — de : « C'est trop m'amuser aux Muses de ce Musart, Beze, ses baisers et sa besancerie; » —

et de : « D'un petit *quasi* ils font un bien grand cas ? » Que dire encore de toutes ces métaphores dont l'auteur abuse à chaque page et qui sont empruntées à l'art de la guerre ? Il n'est question en effet que d'attaques et de contre-attaques, d'enclouements, de charges et recharges, de passades, de « pistoletades », de « scopeteries », de « bourrasques des enfans perdus de la protestation difformée. »

Un tel langage serait plus de mise dans un corps-de-garde que dans un livre de controverse religieuse. Pour en finir avec ce style étrange, nous en donnerons encore un exemple. Dans un de ses Discours, Timothée de Grouchy, parlant du livre des Machabées, reproche aux protestants de le considérer comme apocryphe et s'écrie : « Aux armes, Troyens. En bataille, Dolopes, Myrmidons, Ligues et cantons des Suisses protestants, battez aux champs : colin tam-pon. Reistres empistolez, sonnez vos Atabales : Fanfarez trompettes, tintinnez sourdines, bourdonnez tambours des Geneveaux embourbez au lac, et de toutes les trouppes pretendues. »

Après ces critiques sur le ton général du livre et sur ces procédés regrettables de polémique, procédés inaugurés dans les querelles littéraires et religieuses du XVIe siècle et dont malheureusement la tradition ne semble pas tout à fait perdue, nous devons reconnaître que l'argumentation du sieur de La Rivière est serrée et convaincante, que ses raisons sont judicieuses, et ses

citations bien choisies. Si ses attaques ont trop souvent une forme violente, elles n'en ont pas moins une grande force quand il critique les mœurs de quelques ministres, « défroquez, décurez et déprestrés », dont la vie n'était pas toujours un sujet d'édification. Avant tout il cherche à prendre les réformés en flagrant délit de contradiction dans leur opinion sur le Purgatoire et sur l'usage des prières pour les morts; et, de fait, il y réussit en leur opposant, avec beaucoup d'habileté, divers passages des écrivains protestants, où ceux-ci adressent au ciel des vœux pour l'autre vie à des amis qu'ils ont perdus.

En résumé, les *Discours catholiques du Purgatoire,* malgré leurs injures et leurs bizarreries, sont l'œuvre d'un esprit ardent et convaincu, animé surtout du désir de ramener les dissidents aux croyances de l'Église romaine. Aussi, lorsqu'on arrive à la dernière page, n'est-on pas étonné des termes flatteurs dans lesquels un grand vicaire de l'archevêque de Rouen a rédigé l'approbation suivante : « Nous, ayant leu ce present discours du Purgatoire, certifions qu'il n'est en rien contraire à la doctrine de l'Église, et qu'il est fort utile pour renuerser les objections et calomnies des heretiques. Fait à Rouen, ce 24e jour d'octobre 1613. Signé Guiton, vicaire general. »

Ici nous déposons la plume avec le regret de n'avoir pu, malgré plusieurs années de recher-

ches, tant en France qu'à l'étranger, rien découvrir de plus sur Nicolas et Timothée de Grouchy.

La vie de ces deux gentilshommes présente entre elles des contradictions singulières, mais dont les temps troublés où ils ont vécu fournissent d'autres exemples. Nicolas de Grouchy, entraîné par une vocation impérieuse, se fait professeur et devient l'un des plus profonds érudits de son temps. Son existence se passe dans un milieu où règne l'esprit de libre examen, et il abandonne les croyances de ses ancêtres, sans jouer toutefois de rôle dans les luttes religieuses. Son fils, resté orphelin, trouve un asile et des protecteurs dans le sein de sa famille paternelle. Élevé par de vaillants soldats et d'ardents catholiques, il prend tour à tour l'épée et la plume, et déploie sur les champs de bataille et dans la controverse une furie toute française pour combattre les coreligionnaires de son père. Cela se passait ainsi il y a trois cents ans ; mais n'est-ce pas encore là l'image de notre temps ?

APPENDICE.

I.

TRADUCTION DU Ier CHAPITRE

DE

L'HISTOIRE DE L'INDE

DE FERNAND LOPEZ DE CASTANHEDA

PAR NICOLAS DE GROUCHY

« *Comment le Roy Ian second de se* (sic) *nom enuoya decouurir l'Inde par mer, et par terre : et des nouuelles qu'on luy en rapporta.* CHAPITRE I.

LE Roy Ian second de ce nom, et trezieme Roy de Portugal, voyant l'epicerie, droguerie et pierrerie, et autres choses riches qui venoyent à Venise, et sachant qu'ils venoyent d'une Prouince en Orient nommee Inde, comme ainsi soit qu'il fust homme de grande et haute entreprinse, desirant augmenter ses estats et seigneuries, et faisant seruice à Dieu les anoblir,

se delibera de decouurir par mer la region d'ou venoyent si grande(s) richesses, à fin que ses subiets se peussent par ce moyen enrichir, et que Portugal peust de par soy estre forni de tout ce qui s'alloit querir à Venise. Il fut aussi induit à faire ce decouurement, pour auoir esté aduerti qu'il y auoit des Chrestiens aux Indes soubs le gouuernement d'un grand et puissant seigneur nommé Presteian (1). Auquel comme estant Chrestien fut d'auis prendre cognoissance par vn sien ambassadeur, et de prendre auec luy alliance à fin de pouuoir seurement trafiquer les vns auec les autres. Apres donc auoir eu touchant ce decouurement de l'Inde le conseil et auis des cosmographes de ce tems la, il enuoya poursuyure ce qui auoit esté desia auparauant commencé; c'est à sauoir à decouurir le long de la coste de Guinee, la quelle auoit esté premierement decouuerte par le commandement de son oncle Dom Henry Infant de Portugal (2), celuy qui fut grand

(1) On désignait sous ce nom, au XIIe et XIIIe siècles, certains rois de la Tartarie ou du Cathay, chrétiens nestoriens selon les uns, idolâtres selon les autres; ou le Dalaï-Lama, grand-pontife du Thibet; ou enfin le négus d'Abyssinie, qui était chrétien. V. l'ouvrage de Francisco Alvarez, cité *supra*, p. 194, note 1; le *Recueil de voyages et Mémoires* publiés par la Société de géographie. Paris, 1824; in-4°, t. I, contenant les *Voyages de Marco-Polo*, et l'édition définitive du voyageur vénitien donnée par M. Pauthier, sous ce titre : *Le Livre de Marco-Polo*, Paris, 1865, gr. in-8° en 2 parties.

(2) Sur l'Infant D. Henri, v. *supra*, p. 64, et le *Portugal* de M. Ferdinand Denis, *passim*.

maistre de l'ordre des chevaliers de Christ. Et fut envoyé pour cest affaire vn nommé Bartolomi Dias (1), qui fut tresorier des Almazeins (2) de Lisbonne, qui sont lieus ou sont gardez les munitions de guerre, et armes, pour l'equippage des armees de Portugal, lequel decouurit ce grand Cap, que Ptolemee appelle Front d'Afrique, qui pour le present se nomme le Cap de Bonne Esperance, la ou il trouua fort grandes tourmentes. Et nonobstant ce il passa outre enuiron cent quarante lieues (3) : et vint arriuer à vne

(1) Bartholemeu Dias ou Diaz fit ce voyage en 1486-1487. C'est lui qui, après une longue navigation, demanda à son équipage mécontent un délai de trois jours, fait que l'on attribue généralement par erreur à Christophe Colomb. V. Ferdinand Denis, *op. cit.*, p. 117.

(2) Les *Almazens* de Lisbonne étaient proprement les arsenaux de la ville.

(3) « Arrivé à 120 lieues portugaises, ou 360 milles du point où s'était arrêté le dernier explorateur (Diego Cam, accompagné du célèbre cosmographe Martin Behaim), Diaz éleva sur la côte une croix avec les armes de Portugal ; selon Barros, ce point serait à 24° de latitude sud. Ici Diaz se détermina à prendre le large, où la navigation devait être plus facile, et à courir une bordée considérable avant de se rapprocher de terre ; il arriva de là que, lorsqu'il mit le cap à l'est pour revenir vers la côte, il avait notablement dépassé au sud la pointe extrême du continent. L'endroit où il vint atterrir se trouvait à 40 lieues à l'est du cap tant désiré qu'il avait laissé derrière lui sans l'avoir aperçu. Ce fut seulement au retour, après s'être encore avancé à l'est de quelques journées jusqu'à une large baie qui porte aujourd'hui sur nos cartes le nom d'Algoa (à l'entrée méridionale de la Cafrerie), que Diaz et son équipage, avec une joie difficile à décrire, virent se dresser l'im-

riuiere, à laquelle il donna le nom de Rio do Iffante (1), c'est à dire, la riuiere de l'Infant. En ce voyage il donna le nom aus Haures et Baies, ou il print eau douce, qu'ils ont encores de present. Et mit en certains lieus des perrons qu'il portoit, ou il y auoit des croix, et les armes royalles de Portugal (2). Et le dernier qu'il posa fut en vne petite isle qu'il nomma Ilheo da Cruz (3), c'est à dire l'isle de la Croix, qui est à

posant promontoire qui forme la pointe australe de l'Afrique. Une tempête, dont il fut assailli, faillit changer en un jour de deuil cette heure d'allégresse. Impatient, cependant, d'annoncer cette grande nouvelle, Diaz revint en toute hâte à Lisbonne. En souvenir de la tourmente qu'il avait essuyée en doublant le promontoire, il lui avait donné le nom de cap des Tempêtes (cabo de las Tormentos); mais par une heureuse inspiration, le roi Dom João II ne voulut pas accepter ce nom de triste augure. « Ce cap ouvre la route de l'Asie, dit-il : il sera nommé le cap de Bonne-Espérance. » Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la Géographie*. Paris, Hachette, 1875; gr. in-8°, p. 309.

(1) Le *rio Infante*, rivière *Breede* ou *Great-Fish*, se jette dans la baie Saint-Sébastien.

(2) Sur les padrons plantés par B. Diaz, v. : 1° Alexandre Magno de Castilho, *Première Étude sur les monuments ou colonnes commémoratives des découvertes portugaises en Afrique*, Lisbonne, 1869; in-8° de 62 p.; — 2° J. Codine, *Padrons ou colonnes commémoratives des découvertes portugaises au sujet de l'étude de M. Alexandre Magno de Castilho*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, année 1869; 2e vol., p. 455-487; — 3° J. Codine, *Découverte de la côte d'Afrique, depuis le cap Sainte-Catherine jusqu'à la rivière Great-Fish* (rio Infante), *et padrons plantés sur cette côte par les Portugais pendant les années 1484-1488*, dans le même bulletin, année 1876; p. 53-86 et 304-330.

(3) M. de Castilho fixe l'emplacement de ce dernier padron

quinze lieues par deça la riuiere de l'Infant : et s'en reuint de la sans auoir nouuelles des Indes, pour ce que par tout ceste coste n'y a que gens de couleur fort brune, qui sont presque du tout sauuages. Ce que voyant le Roy, il delibera d'enuoyer par terre chercher nouuelles des Indes, encores que desia il eust pour cest affaire enuoyé vn cordelier nommé frere Antoine de Lisbonne (1), accompagné d'un autre homme lay, qui furent iusques en Ierusalem, dont ils retournerent sans apporter aucunes nouvelles, disant qu'ils n'auoyent poursuyui leur chemin, à cause qu'ils ne sauoyent point la langue Arabique, sans laquelle n'est possible cheminer par ce pais la. Ayant donc le Roy ceste deliberacion, choisit deus de ses seruiteurs, hommes diligens, et accoustumez à endurer peine et trauail, l'un nommé Pierre de Couuilhan (2), natif de la mesme ville de Couuilhan, et l'autre Alfonce de Payva, natif de la ville de Castello Branco : lesquels sauoyent bien la langue Arabique : les ayant fait venir vers luy, leur dit qu'il les vouloit enuoyer par terre, pour trouuer nouuelles de Presteian, et de la part ou se trouuoit la canelle et autre epicerie qu'on

au cap Padron, par 33° 45' de latitude sud et 35° 43' de longitude est de Lisbonne.

(1) Frey Antonio de Lisboa était accompagné par un certain Pero de Montaroyo. Les historiens contemporains ne nous donnent aucun autre détail sur ces personnages et leur expédition.

(2) Pero de Covilham et Affonso de Païva étaient au nombre des gentilhommes du palais de roi.

apportoit à Venise. Pareillement leur commanda qu'ils seussent, si du Cap de Bonne Esperance il y auoit nauigation pour tirer plus outre vers les Indes. Et à fin de bien noter ce qu'ils pourroyent sauoir, leur feit bailler vne carte marine, qui fut tiree d'une mappe monde, par vn licencié nommé Calsaldilha (1), euesque de Viseou, lequel estoit bon astronome. Et outre ce leur bailla vne lettre de credit, à fin d'estre secourus en peril de mort, ou en necessité d'argent en quelque royaume qu'ils se peussent trouuer.

Et pour leurs depens, leur feit bailler quatre cens croisades de la depence du iardin d'Almeirin (2), desquels ils prindrent ce qui leur fut necessaire pour aller iusques à Valence d'Aragon, ou ils mirent le reste en la bancque, entre les mains de Bartolomi Florentin, à fin de leur estre rendu à Florence. Toutes ces choses faites, le Roy estant à Santarein (3), les depescha le vij. jour de may mil quatre cens quatre vingts et sept, leur donnant la benediction de Dieu, et la siene en la presence du roy Emanuel, qui n'estoit pour lors que duc de Bege (4). Suyuant leur chemin, ils arriuerent à Naples le iour sainct Iean Baptiste, ou leur fut baillé leur chemin par les enfans de Cosme de Medicis. De la ils s'en allerent à

(1) Le licencié Calçadilha, évêque de Viseu, était le géographe favori de Jean II.

(2) Almeirim (Estramadure), l'une des résidences royales.

(3) Santarem (Estramadure), autre résidence royale.

(4) Beja (Alemtejo).

Rhodes, ou n'y auoit encores pour lors que deux Portugalois qui fussent de l'ordre des cheualiers. De Rhodes ils s'en allerent en Alexandrie, et de la au Caire en façon ce marchans (1). Du Caire s'en allerent en compagnie de certains Mores Mogaueres, habitans de Fes et de Tremecen (2), iusques à Toro (3), qui est vn port de mer, au destroit de la mer Rouge, en la coste d'Arabie, au pied du mont de Sinay. Et apres auoir la entendu forces nouuelles des Indes, et de la trafique qu'il y a entre les villes de ce destroit, et celle de Calecut (4), ils s'en allerent à Suaquen (5), qui est vn' autre ville en la mesme mer Rouge en la coste d'Ethiopie. De la vindrent à Aden (6), et pour ce que lors estoit le temps de s'embarquer pour aller en l'Inde, ils se separerent en ceste sorte. Alfonce de Payua demeura la, à fin de s'en aller par terre à la court de l'Empereur d'Ethiopie, qui est celuy que faucement nous appellons Presteian : car le vrai Presteian (de qui parle Marc Paul en son liure, lequel estoit seigneur du plat pais de l'Inde, voisin du grand

(1) Alexandrie et le Caire, v. d'Égypte.

(2) Maures Mograbins de Fez et de Tlemcen.

(3) El-Tor, v. d'Arabie (Hedjaz), sur le golfe de Suez, à peu de distance du Djebel-Tor ou Sinaï.

(4) V. de l'Hindoustan anglais.

(5) Souakim ou Souakin, v. de Nubie, située en partie sur un îlot du golfe Arabique et en partie sur le continent.

(6) V. de l'Arabie (Yémen). Dès le temps des Ptolémées et sous les Romains, elle était déjà l'entrepôt du commerce des Indes.

Can de Cathaio) et le dernier fut tué en vne bataille qu'il eut contre le grand Can (1). Et alors s'acheua la seigneurie de Presteian, tellement qu'encores pour ceste heure la n'y auoit point de Presteian. Et semble qu'Alfonce de Payva pensoit que cestuy Empereur d'Ethiopie fut le Presteian, pource qu'il avait entendu qu'il estoit Chrestien, et son empire habité de Chrestiens, comme ie diray, quand ie viendray à parler de luy. Et croy qu'à ceste cause il s'achemina vers sa court, ayant prins conclusion auec son compaignon de se venir retrouuer au bout de certain temps au Caire. Pierre de Couuilhan s'en alla en Inde dedans une nef de Mores de Cananor (2). Estant arriué en l'Inde, il fut à Calecut, et en l'isle de Goa (3). Et s'informa bien amplement de l'epicerie qui croissoit en l'Inde, et de celle qui venoit de dehors et des villes principales de la dite Inde : desquelles toutes il mit les noms en la carte marine qu'il portoit, encores qu'ils fussent bien mal ecrits. Apres auoir bien tournoyé ces villes, il s'en alla à Sofala (4), ou il luy fut baillé cognoissance de la grand'isle S. Laurens, que les Mores appellent

(1) V. *supra*, p. 202, note 1. Cathai était le nom donné à la Chine au moyen âge.

(2) Cananore, port de l'Hindoustan anglais sur la mer d'Oman, à 70 kilomètres N.-O. de Calicut.

(3) Sur la côte de Malabar.

(4) Aujourd'hui chef-lieu d'un gouvernement de son nom dans la capitainerie générale de Mozambique (possession portugaise).

l'isle de la Lune (1). Et voyant que les habitans de Sofala estoyent noirs comme ceus de Guinee, vint à penser que c'estoit toute une coste, et que par mer on pourroit venir aus Indes. Vers lesquelles il reprint lors son chemin, et de la s'en vint à Ormus (2), et d'Ormus s'en reuint au Caire, ou il eut nouuelles qu'Alfonce de Payua estoit mort. Et comme il estoit en deliberacion de s'en retourner en Portugal, vint par bonne fortune à trouuer deus Juifs Espagnols, l'un nommé Rabbi Abraham natif de Bege, l'autre Ioseph natif de Lamego (3). Cestuy Ioseph depuis le partement de Pierre de Couuilhan auoit dit au Roy Ian qu'il auoit esté au Caire, et que la auoit fort ouy parler d'Ormus, et de la trafique de marchandise, qui se meine de la en l'Inde. Ce qui fut cause pourquoy le Roy Ian l'enuoya vers Rabbi Abraham, auec lettres adressantes à Pierre de Couuilhan, et Alfonce de Payua, par lesquelles il leur mandoit que s'il[s] auoyent desia veu et entendu toutes les choses pourquoy il les auoit enuoyés, qu'ils s'en retournassent en la compaignie de ces deux Iuifz, ou sinon qu'ils luy fissent sauoir ce qu'ilz auoient desia apprins, par lettres : et qu'ils trauaillassent fort de veoir le Presteian. Et d'auantage qu'ils menassent Rabbi

(1) C'est l'Ile de Madagascar. Le nom de Saint-Laurent lui fut donné par le Portugais Lorenzo de Almeida.

(2) Cette ville, située dans l'Ile du même nom, à l'entrée du golfe Persique, appartint aux Portugais de 1514 à 1623.

(3) V. de Portugal (province de Beira).

Abraham à Ormus pource qu'il auoit fait serment sur sa loy, que iamais il ne retourneroit en Portugal que premier il n'eut veu ladicte ville d'Ormus. A cause de ces lettres Pierre de Couuilhan laissa la deliberacion de son retour, et depescha incontinent Ioseph, luy baillant lettres adressantes au Roy, par lesquelles il luy contoit tout ce qu'il auoit veu de l'Inde et de Sofala, et luy enuoya la carte marine ou il auoit mis les noms des places ou il auoit esté. Et croy que ce que cestuy cy ecriuit au Roy Ian que l'Empereur d'Ethiopie estoit le Preteian, a esté la cause qu'en Portugal luy soit demeuré ce nom. Car en son empire il ne se nomme pas ainsi, comme ie diray cy apres. Incontinent que Ioseph fut parti il s'en alla auec Rabbi Abraham à Ormus, et apres luy auoir monstré la ville, le mena au destroit de la mer Rouge, luy montra toutes les villes qui y sont assises, et puis l'enuoya en Portugal auec lettres au Roy, touchant ce qu'il auoit, accomplissant son commandement, montré à Abraham, et touchant le voyage qu'il esperoit faire à la court de Presteian : auquel il se mit incontinent apres. Ou estant arriué, fut fort bien receu de l'Empereur qui estoit pour lors nommé Alexandre : auquel il bailla vne lettre du Roy son maistre, de laquelle il fut fort ioyeus pour estre venue de la part d'un Roy Chrestien, et d'un si loingtain pais (1). Et combien qu'il n'aioutast

1) M. Ferdinand Denis a complété, d'après Barros, le récit

point trop grand foy ausdictes lettres, ce neantmoins il fit beaucoup d'honneur et de grands dons à Pierre de Couuilhan. Et ainsi qu'il estoit sus le poinct de le renvoyer, il alla de vie à trespas. Et lui succeda vn nommé Nahu, lequel

de Castanheda : « Le souverain, qui régnait alors sur ces contrées, dit-il, s'appelait Alexandre (Iscander); il accueillit avec empressement et bienveillance le chevalier portugais, s'estimant heureux, ajoute le vieil historien, de posséder à sa cour un ambassadeur envoyé par un prince chrétien; mais Alexandre n'avait que bien peu de jours à vivre, et son frère, qui lui succéda, agit d'une manière bien différente à l'égard de l'étranger qui venait visiter ces régions pour la première fois. Non seulement le nouveau Négous traita Pero de Covilham avec dédain, mais il s'opposa à ce qu'il sortît du royaume. Dès lors, le chevalier portugais dut perdre tout espoir de retourner en Portugal. Pero de Covilham dut ressentir les douleurs de l'exil; mais là se borna son malheur : on lui donna des terres dans ce beau pays, que des relations récentes nous représentent comme l'une des plus riches contrées du globe. Il se maria et eut des enfants; et l'on sait, par un vieux voyageur du XVIe siècle, qu'il vivait encore en 1515, sous le règne de David, fils de Naut, qui avait succédé à son premier protecteur. » *Portugal*, p. 121. M. F. Denis ajoute en note : « A cette époque, D. Rodrigo de Lima, qui avait été dépêché en qualité d'ambassadeur vers le Négous par D. Manoël, insista pour que son compatriote fût renvoyé dans son pays. David lui refusa cette faveur, en ajoutant que le chevalier portugais devait manger paisiblement dans le pays, avec sa femme et ses enfants, les revenus que lui avaient concédés ses pères. Parmi les Portugais qui accompagnèrent, en 1515, D. Rodrigo, il y avait un prêtre, Francisco Alvarez, dont la relation est devenue célèbre; il eut de fréquents rapports avec Pero de Covilham, et ce fut par lui qu'on sut ce que Barros nous raconte. La première édition de Francisco Alvarez ne parut qu'en 1540. » Sur Alvarez, v. *supra*, p. 194, note 1.

ne voulut point donner congé à Pierre de Couuilhan de s'en reuenir : ne vn sien filz aussi qui luy succeda, nommé Dauid. Et par tant il demoura par dela, tellement que depuis il ne reuint en Portugal, ne le Roy Ian n'eut depuis aucunes nouuelles de luy, et pensoit certainement qu'il fust mort. Voila comment le Roy demeura informé par les lettres que lui apporterent ces deus Iuifz. Depuiz cela il arriua vn moyne à Lisbonne qui estoit du pais de Presteian, à qui le Roy porta grand honneur. Et cestuy cy aussi luy donna grande cognoissance du pais de Presteian. Ayant donc le Roy toutes ces instructions que i'ay dit, determina de poursuyure sa deliberation, qui estoit de decouurir les Indes par mer. Pourtant ordonna de faire deus petis nauires. Et fut deputé commissaire pour le regard du bois qui fut couppé à les faire faire vn nommé Ian de Bragance, qui estoit l'un des veneurs du Roy. Et fut apporté ledit bois en Lisbonne en vne maison appelee la Casa da Mina (1) en lan mil quatre cens quatre vingts et quatorze. Et comme le Roy estoit sus le point de faire commencer lesdits nauires, la mort luy survint lan mil quatre cens quatre vingts et quinze en la ville d'Aluor (2). Et luy succeda le haut et puissant Roy Emanuel,

(1) La *Casa da Mina* était à la fois un arsenal maritime et le lieu où se réunissaient les gens du roi chargés de ce qui avait rapport aux côtes d'Afrique.

(2) Petit village situé près d'Alcaçar-do-Sal (Estramadure).

lequel semble par la prouidence diuine auoir esté esleu pour faire ce decouurement des Indes, par lequel nostre saincte foy a esté grandement exaltee, et la maison royalle de Portugal acquis bruit et honneur. »

II.

NICOLAS DE GROUCHY A COÏMBRE.

(Note complémentaire.)

A plusieurs reprises nous nous sommes adressés à divers savants portugais pour obtenir des renseignements sur le séjour de Grouchy à Coïmbre. Les archives de l'université furent, comme nous l'avons dit, remises au provincial des Jésuites, le 10 septembre 1555, et tout ce que l'on pourrait trouver dans les dépôts publics de Portugal se bornerait peut-être à quelques reçus signés de la main du professeur normand.

Quel que soit le regret que nous ait fait éprouver l'insuccès des recherches les plus actives, nous n'en sommes pas moins reconnaissants envers S. Exc. M. José da Silva Mendes Leal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Très-Fidèle à Paris, et envers M. le vicomte de Villa Maior, recteur de l'université de Coïmbre, commissaire général du gouvernement portugais à

l'Exposition universelle, qui ont bien voulu nous communiquer de précieuses indications.

Nous ne pouvions mieux nous adresser qu'à MM. Mendes Leal et de Villa Maior. Leur haute bienveillance est connue et il en est de même de leur compétence en tout ce qui concerne le passé et le présent de la littérature portugaise.

L'honorable représentant de S. M. le Roi de Portugal et des Algarves n'est pas seulement un diplomate éminent, c'est encore, on le sait, un littérateur de premier ordre (1). Quant à M. le

(1) Dût M. Mendes Leal nous accuser de flatterie, nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici la page qu'un critique éclairé lui a consacrée dans un livre récemment publié : « Mendes Leal est un des écrivains les plus féconds et les plus distingués de la littérature contemporaine dans son pays. Il débuta par le journalisme et embrassa successivement tous les genres : la poésie, le théâtre, le roman, l'histoire, déployant partout une facilité extrême et une supériorité incontestée. Ces succès littéraires ont donné à Leal une notable influence dans son pays et l'ont fait arriver à la députation, au ministère, aux honneurs académiques, et enfin à l'ambassade de Paris. Ses poésies lyriques sont remarquables par l'éclat du style et l'émotion patriotique qui les anime : *Ave Cæsar*, le *Fantôme noir*, sont des pièces qu'on ne se lasse pas de relire et d'admirer. Ce souffle lyrique se retrouve même dans ses drames, auxquels il donne parfois un caractère de haute et vigoureuse inspiration, surtout dans les sujets patriotiques. Ses pièces les plus applaudies sont les *Deux Renégats*, les *Hommes de marbre*, l'*Homme au masque noir*, *Alva Estrella*, l'*Héritage du Chancelier*, *Martim de Freitas*. Dans le drame comme dans la comédie, Mendes Leal est aujourd'hui le maître de la scène par la vigueur de l'invention, l'originalité de la facture, la facilité des ressources, l'entente de l'effet, la pureté, l'élégance

vicomte de Villa Maior, il vient de publier, à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, une *Notice historique sur l'Université de Coïmbre* (Lisbonne, 1878, in-8° de 135 p.). Dans ce savant mémoire, l'auteur donne d'abord un résumé de l'histoire de la célèbre université lusitanienne, puis entre dans les détails les plus intéressants sur l'organisation moderne de l'enseignement en Portugal. Le lecteur y trouvera la preuve que de nos jours, comme au XVIe siècle, à l'université de Coïmbre, maîtres et élèves rivalisent de savoir et de zèle. La fondation du roi D. Diniz est encore et sera toujours au premier rang des centres scientifiques de l'Europe.

Les dimensions de son travail n'ont pas permis à M. de Villa Maior de parler longuement de chacun des professeurs dont l'enseignement a illustré Coïmbre. Il s'est borné à mentionner Nicolas de Grouchy au nombre des Français amenés par les Gouvéa. D'un passage où le savant recteur parle des appointements des professeurs fixés par les statuts de D. Emmanuel, il semble résulter que notre maître normand devait toucher une somme annuelle de 20,000 réis (1).

du style. » Alfred Bougeault, *Histoire des Littératures étrangères*. Paris, Plon, 1876; in-8°, t. III, p. 514. Ajoutons que M. Mendes Leal est le petit-neveu maternel du célèbre bibliographe Barbosa Machado, et le cousin de M. le vicomte de Villa Maior.

(1) Le *réis* est une monnaie de cuivre valant un peu plus d'un demi centime.

III.

LE NOM DE NICOLAS DE GROUCHY DANS LES DIFFÉRENTS BIOGRAPHES.

Le nom de la famille de Grouchy se trouve dans les chartes du moyen âge sous les formes suivantes : *de Groceio*, de Grochie, de Gruchy et enfin de Grouchy. La branche anglaise, qui compte de nombreux rejetons, notamment à Jersey, a conservé la variante Gruchy. Jamais on ne trouve dans les documents normands la forme Grouché, qui, dans le Maine, par exemple, serait le dérivé régulier du bas-latin *Groceium*.

C'est donc à tort que de Thou et la plupart des biographes appellent le traducteur d'Aristote Nicolas de Grouchy ou Grouché (1). L'habitude de latiniser les noms était si générale au XVIe siècle quand il s'agissait des littérateurs, des savants et de tous ceux qui de près ou de loin tenaient à l'Université, que les véritables vocables patronymiques finissaient par être complètement oubliés. Pour n'en citer qu'un exemple entre mille, nous rappellerons qu'Adrien Tournebus, latinisé en Turnebus, puis traduit par vingt auteurs

(1) De Thou, *édit. citée*, t. VI, p. 555, commet une autre erreur : il lui donne pour prénom Jean au lieu de Nicolas.

différents qui ne connaissaient pas la véritable origine du grand érudit des Andelys est devenu : Tournebœuf, Turnebe, Tournebes, Tourneba, Tornebus, Tournebut, de Tournebu, Turnbull, etc. De même Nicolaus Gruchius (ou Grucchius, comme l'écrivaient les savants italiens) s'est trouvé transformé en Nicolas de Grouché et même en Nicolas de La Grouche (sous la plume des annalistes rochellois).

IV.

ÉLOGE DE NICOLAS DE GROUCHY PAR SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE.

NICOLAUS GRUCHIUS.

Nicolaus Gruchius Rothomagensis genere ortus nobili, et omni literarum ornamento præditus poterat in ea fama et celebritate requiescere, quam à perpetua eloquentiæ cum philosophia coniunctione Lutetiæ, Burdegalæque, et in ipsa denique Lusitania diu multumque profitendo comparauerat. Sed quasi esset ea propagandi nominis occasio, quæ ex alienis opinionibus insectandis quæritur, commodior multo et amplior, ab importuna disputandi et altercandi consuetudine vir alioqui prudens et moderatus nunquam ferè abfuit. Vt nunc in Aristotelis interpretem

Perionium quasi sumpta in manum scutica pædagogicis correctionibus animaduerteret, nunc excitata cum Sigonio de Romanorum comitiis decertatione hominem illum Italiæ doctissimum dissimulanter quidem et adhibita laudis præfatione, sed acriter interim et acutè perstringeret, ac postremo conficeret. Nec spes eum sua frustrata est, nullus enim illa ætate vixit eruditorum maiore apud omnes existimatione et auctoritate, nullus qui ambitiosius a multis passim ad docendum accerseretur. Cumque et Rupellani ciues transacto motu ciuili tertio in spem diuturnæ pacis erecti ludum literarium in illo suo litore Santonico aperire statuissent, Gruchiumque inter alios ad philosophiæ professionem honesta conditione inuitassent, vix ea pedem in vrbe posuerat, cum ex lenta febre in longo itinere collecta nondum senex pro suggestu tumulum sortitus occubuit, incredibili ciuium mœrore, a quibus maxima cum beneuolentia fuerat salutatus, et ab ipso vrbis præfecto proprias in ædes perhumaniter exceptus. Sanè quanto opere tanti viri stilum Sigonius reformidaret ex eo videre fuit, quod qui viuo Gruchio nunquam nisi honorificè vel in mediis velitanionibus de summa et excellenti eius doctrina loqueretur, mox in defuncti compositos manes acerbè contumeliosèque sit inuectus.

(*Scævolæ Sammarthani Poemata et Elogia*, 1606, p. 88.)

V.

DU PRIX DES OUVRAGES DE NICOLAS DE GROUCHY A SON ÉPOQUE.

(Notes prises au Musée Plantin-Moretus.)

Nous devons à l'extrême obligeance de M. Bouillat, consul général de France, et de M. Max Rooses, conservateur du Musée Plantin-Moretus, à Anvers, les notes suivantes, qui doivent trouver place dans ce travail, où nous nous sommes efforcés de donner, à côté de la biographie de Nicolas de Grouchy, des indications bibliographiques aussi complètes que possible.

L'hôtel Plantin ou Moretus, dont la municipalité d'Anvers a fait depuis un an un musée des plus intéressants, est la maison même que Christophe Plantin avait achetée en 1555, cinq années après être venu se fixer à Anvers, et qui, devenue vers cette époque le siége de ses travaux typographiques, n'a cessé depuis lors de servir de résidence à ses descendants. Ceux-ci ont toujours tenu à honneur de garder entières les reliques provenant des premiers fondateurs de leur maison, quelque tentés qu'ils aient pu être de les aliéner

(1) Christophe Plantin, né à Mont-Louis près Tours, en 1514, apprit l'art typographique chez Richard Macé, à Caen, dans une maison peu éloignée de celle où le présent volume est imprimé.

par les offres les plus brillantes venues de l'étranger, et c'est grâce à leurs soins intelligents, grâce surtout au désintéressement du dernier d'entre eux que l'édilité anversoise se trouve aujourd'hui propriétaire de cette ancienne demeure du XVIe siècle, sans qu'un souvenir, un seul objet d'art, un seul document même en ait été distrait.

D'une valeur inappréciable pour les Flandres, en raison des souvenirs en quelque sorte personnels à cette partie du pays et dont il abonde, le Musée Plantin est aussi d'un puissant intérêt pour le monde savant tout entier, en lui montrant, entourée de richesses artistiques de premier ordre, une des vieilles et célèbres imprimeries des siècles passés parvenue presque intacte jusqu'à nos jours. Ce musée unique dans son genre a été récemment l'objet d'une savante monographie (1). La Belgique et la cité d'Anvers en particulier peuvent à bon droit s'enorgueillir de ce nouveau fleuron qui vient de s'ajouter à leur couronne artistique. A côté des collections de tableaux et d'objets d'art si riches et si nombreuses dans ce pays, le Musée Plantin tiendra une place toute spéciale et deviendra une sorte de lieu de pèlerinage que les savants, les bibliophiles, les artistes ne manqueront pas de visiter pieusement. Anvers

(1) *La Maison Plantin à Anvers. Monographie complète de cette imprimerie célèbre aux XVIe et XVIIe siècles. Seconde édition augmentée d'une liste chronologique des ouvrages imprimés par Plantin à Anvers, 1555 à 1589, par Léon Degorge.* Bruxelles, Gay, 1878; in-8° de III-6 et 125 p.

avait bien mérité de la science en inaugurant, au mois d'août 1871, le premier Congrès international géographique, idée féconde et bien digne d'un peuple qui marche aux premiers rangs du progrès et de la civilisation ; Anvers a bien mérité de l'art en acquérant le Musée Plantin et en en livrant les trésors au public.

Un des principaux ornements de cette antique demeure est une bibliothèque de 8,000 à 9,000 volumes. Indépendamment de la collection à peu près complète des ouvrages sortis des presses de l'illustre typographe, on y rencontre une très-remarquable collection de manuscrits, la plupart ornés de miniatures, de nombreux incunables et des ouvrages rares ou de luxe provenant des plus célèbres imprimeries.

Plantin ainsi que son gendre et successeur Jean Moretus (Moorentorlff) étaient à la fois éditeurs et libraires. Parmi les documents relatifs à leur commerce qui ont été conservés figure un registre sur lequel ils inscrivaient le prix des livres de leur magasin.

On y trouve un *Index librorum Parisiis impressorum per Michaelem Vascosanum*, duquel il résulte que l'édition in-folio du *De Comitiis Romanorum*, de Nicolas de Grouchy, se vendait 12 sous 6 deniers.

Dans ce catalogue, nous relèverons encore les mentions suivantes :

Gruchius, *In Physicam*, 4°, s. 17, d. 6.
— *In Logicam*, 4°, s. 14.

Gruchius, In Ethicam, 4°, s. 6.

— *Dialectica*, 4°, s. 1, d. 6.

Ailleurs, *Gruchius contra Sigonium* est coté 4 sous, et l'*Histoire des Indes* est marquée à 8 sous.

Dans le catalogue de Plantin figurent aussi un certain nombre des ouvrages de Sigonius, l'adversaire de Grouchy. Voici le prix de quelques-uns des livres du savant italien : *Historia Italiæ*, in-f°, 40 sous ; *De Regno Italiæ*, in-f°, 45 sous ; *De Rebus Italiæ*, in-f°, 10 sous ; *Historia de Imperio occidentali*, in-f°, 45 sous ; *De antiquo jure civium romanorum*, in-f°, 12 sous ; *De Republica Atheniensium*, in-4°, 8 sous.

Le sou brabançon est aujourd'hui 1/20 de florin, et le florin brabançon vaut 1 fr. 80 c. Si l'on calcule en outre la puissance relative de l'argent, on s'assurera qu'au XVI° siècle les livres se vendaient à des prix assez élevés.

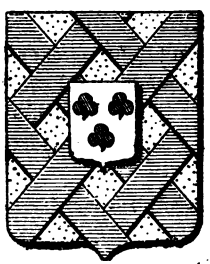

ERRATA :

P. 113, ligne 13, *au lieu de :* Niolao, *lisez :* Nicolao
P. 137, note 2, *au lieu de :* 1868, *lisez :* 1668.

TABLE

Au lecteur. V

CHAPITRE I.

Une citation de Montaigne. — La famille de Grouchy. — Nicolas de Grouchy. — Date approximative de sa naissance. — Son enfance.—Il se rend à Paris.—Gentilshommes professeurs. — Maîtres étrangers : Jean de Celaya, les Gouvéa, Jacques de Teyve, Antoine Leytao, Belchior de Belliago, Antoine Pinho, Jean Ribeyro. — Relations de Grouchy avec la colonie portugaise de Sainte-Barbe.— André de Gouvéa emmène Grouchy à Bordeaux. 1

CHAPITRE II.

Le mouvement littéraire à Bordeaux jusqu'à la Renaissance.—Fondation de l'université de Bordeaux.—Commencements du collége de Guyenne.—André de Gouvéa en est nommé principal et se rend à Bordeaux.—Professeurs de cet établissement : Me Nicolle, Jehan Tanchière, Joachim Polite, Pierre Tiercelin, Jehan Binet, Me Guillem, André Zébédée, Robert Britannus, Antoine de Gouvéa, Jacques de Teyve, Nicolas de Grouchy, Guillaume de Guérente, Mathurin Cordier, Claude Budin, Jehan de Costa, Arnold Fabrice, Junius Rabirius. — Prospérité du collége de Guyenne.— Union des professeurs entre eux. 17

CHAPITRE III.

Nicolas de Grouchy, professeur de dialectique. — Succès de ses cours. — Améliorations et innovations dans les études. — L'enseignement et la discipline au collége de Guyenne. — Affluence et ardeur des écoliers. — Changements dans le personnel. — Nouveaux maîtres : Jehan Rebitius, Jehan Gélida, Georges Buchanan, Élie Vinet.—Prospérité du collége de Guyenne. 31

CHAPITRE IV.

Temps d'épreuves pour le collége de Guyenne. — Embarras financiers. — Persécutions religieuses. — Fuite de Buchanan. — Le parlement de Bordeaux et le collége de Guyenne. — Démarches de Jean III, roi de Portugal, pour attirer Gouvéa dans ses états. — Gouvéa part pour Lisbonne. — Jehan de Costa, principal intérimaire. — Retour de Gouvéa. — Voyage de Grouchy en Normandie. — Écoliers de distinction, élèves de Grouchy. 49

CHAPITRE V.

L'université de Coïmbre. — Ses origines et ses progrès. — Son éclat au milieu du XVIe siècle. — André de Gouvéa fonde le collége des Arts. — Succès de cet établissement. — Liste des professeurs. — Mort de Gouvéa. — Disgrâce des maîtres étrangers. — Démêlés de Buchanan avec l'Inquisition. — Détails sur le séjour de Grouchy en Portugal. — Ses premiers ouvrages et sa querelle avec Périon. — Triste fin de l'expédition des professeurs français en Portugal. — Leur retour en France. 63

CHAPITRE VI.

Nicolas de Grouchy se fixe en Normandie. — Il publie ses Præceptiones dialecticæ. — *Sa traduction de l'*Histoire de l'Inde, *de Fernand Lopez de Castanheda. — Importance et succès de cet ouvrage. — Version allemande de la traduction française.* . . 86

CHAPITRE VII.

Grouchy publie ses traductions d'Aristote et le traité De Comitiis Romanorum. — *Analyse de la préface de cet ouvrage. — Querelle de Grouchy et de Sigonius.* . . . 110

CHAPITRE VIII.

Rapports de Nicolas de Grouchy et de sa famille. — Son mariage. — Était-il protestant? — Ses dernières années. — Lettre inédite de Grouchy à Pierre de Montdoré. — Il professe pendant quelque temps à Paris, puis se retire de nouveau à La Cauchie. 135

CHAPITRE IX.

*Derniers travaux de Nicolas de Grouchy. — Suite de ses traductions d'Aristote. — Œuvres attribuées à Grouchy. — L'*Inez de Castro, *d'Antoine Ferreira. — Le poète Nicolas de Grouchy, sieur de La Court.* . 148

CHAPITRE X.

Nicolas de Grouchy est appelé au collége protestant de La Rochelle. — Il meurt dans cette ville en 1572. 161

CHAPITRE XI.

Timothée de Grouchy, fils de Nicolas. — Détails sur sa vie. — Sa polémique avec les ministres protestants de Dieppe. — Pamphlets de Timothée de Grouchy. — Ses Discours catholiques du Purgatoire. . . 167

APPENDICE.

I. *Traduction du Ier chapitre de l'*Histoire de l'Inde, *de Fernand Lopez de Castanheda, par Nicolas de Grouchy.* . 201

II. *Nicolas de Grouchy à Coïmbre*. . . . 213

III. *Le nom de Nicolas de Grouchy dans les différents biographes*. 216

IV. *Éloge de Nicolas de Grouchy par Scévole de Sainte-Marthe*. 217

V. *Du prix des ouvrages de Nicolas de Grouchy à son époque*. 219

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.